

# L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

## Rapport annuel 2013

**Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.**

# Table des matières

4	Faits saillants financiers
5	Message du président du conseil d'administration
6	Message du président et chef de la direction
9	Sources de bénéfices
13	Rapport de gestion
39	Responsabilité de la direction relativement à l'information financière
40	Rapport de l'auditeur indépendant
41	Rapport de l'actuaire désigné
42	États financiers
47	Notes annexes
126	Glossaire
128	Politique de gestion du compte avec participation
130	Politique d'attribution des participations du compte avec participation
132	Gouvernance d'entreprise à l'égard de la gestion du risque
133	Renseignements généraux

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS



### Solidité de nos assises financières

Notre ratio du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) est bien au-delà des exigences minimales établies par l'organisme de réglementation du secteur. Un ratio du MMRCE élevé traduit notre capacité à long terme d'honorer les demandes de règlement, ainsi que notre gestion prudente des capitaux.

### Qu'est-ce qu'un ratio du MMRCE?

Un ratio du MMRCE de 100 % signifie qu'une société dispose du capital adéquat pour remplir ses obligations envers ses titulaires de polices. Cependant, le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada exige des assureurs vie de maintenir un ratio du MMRCE d'au moins 120 % et s'attend à ce que ceux-ci présentent un ratio cible d'au moins 150 %.



### Diversification des produits

selon le produit des primes et des frais pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2013

L'Empire Vie est bien diversifiée dans trois secteurs d'activité :

Gestion de patrimoine

**31%**



Assurance collective

**32%**



Assurance individuelle

**37%**



### Cotes financières

Ces cotes financières vous donnent une opinion indépendante de notre solidité financière à titre d'assureur ainsi que de notre capacité à remplir nos obligations envers nos titulaires de polices.

### A (Excellent)

A.M. Best Company (au 28 juin 2013)

Cote A (faible) pour les dettes subordonnées

Cote d'émetteur A

Cote IC-2 pour le paiement des demandes de règlement (2<sup>e</sup> de 5 catégories)

DBRS (au 10 mai 2013)

Résultat net attribuable aux actionnaires

2013 (en millions)

**113,3 \$**

Résultat net attribuable aux actionnaires

2012 (en millions) (retraité) : **80,2\$**

Produit net des primes et des frais

2013 (en millions) :

**972 \$**

Produit net des primes et des frais

2012 (en millions) : **939 \$**

Total des actifs sous gestion

2013 (en millions) :

**12 013 \$**

Total des actifs sous gestion

2012 (en millions) : **10 839 \$**

**Note** : Les données financières choisies ci-dessus proviennent des états financiers audités de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et du rapport de gestion contenu dans le rapport annuel 2013 de l'Empire Vie.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En passant en revue l'année 2013, je constate que ce fût une bonne année. Les rendements des marchés ont été plus robustes et les taux d'intérêt à long terme ont augmenté vers des taux plus normaux. Nous avons également observé des signes précurseurs que l'économie commence à se stabiliser après des années marquées par l'incertitude et le tumulte. Les résultats présentés dans ce rapport démontrent que l'année 2013 a aussi été bénéfique pour l'Empire Vie. Le conseil d'administration est d'ailleurs satisfait des résultats de l'organisation.

Il ne fait aucun doute que le cadre réglementaire canadien est plus complexe que jamais, malgré une économie qui va en s'améliorant. Non seulement notre cadre réglementaire change, mais l'ensemble du marché évolue. Nous avons connu des changements profonds dans le secteur canadien de l'assurance au cours des dernières années. La tendance la plus marquée est probablement que les assureurs se détournent des produits à long terme garantis. L'Empire Vie demeure, quant à elle, fermement engagée à œuvrer dans le marché de l'assurance et à offrir des produits garantis qui répondent aux besoins des Canadiennes et des Canadiens.

Le conseil d'administration est très au fait des contraintes et des défis que présentent le cadre réglementaire et le climat économique actuels. Il a pleinement confiance en la façon dont l'Empire Vie et sa direction répondent à ces exigences. Selon le conseil d'administration, l'Empire Vie est bien positionnée pour l'avenir.

Nous avons accueilli deux nouveaux administrateurs pour le compte des actionnaires cette année : Andrew Birrell et Jonathan Yates. Je suis ravi de constater les connaissances vastes et diversifiées et l'expertise des membres du conseil d'administration. Je les remercie pour leur contribution en 2013.

J'aimerais aussi remercier tous les membres du personnel de l'Empire Vie. Leur contribution est directement liée aux résultats très positifs de l'année dernière. Les membres du conseil d'administration, de la direction et du personnel travaillent ensemble pour réaliser la vision de l'Empire Vie. Je suis fier de notre partenariat et de notre dévouement.

Le président du conseil d'administration,



Duncan N.R. Jackman

Le 25 février 2014

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'environnement économique difficile et son influence sur nos décisions et nos résultats d'affaires ont volé la vedette ces cinq dernières années. En 2013, des embellies ont modifié le paysage économique : la stabilité économique mondiale s'est améliorée et les taux d'intérêt à long terme ont augmenté, sans compter les marchés boursiers canadien et américain qui ont progressé considérablement au cours des 12 derniers mois. Bien que nous continuions à manoeuvrer dans un contexte incertain en matière de règles comptables pour les contrats d'assurance et d'exigences de capital, l'amélioration du paysage économique nous a aidés à atteindre nos objectifs et des résultats solides pour 2013. Je suis très satisfait de nos résultats et des progrès que nous avons accomplis dans nos principaux projets.

### NOS RÉSULTATS

Nous avons atteint un sommet au chapitre du résultat net attribuable aux actionnaires pour la deuxième année consécutive, avec 113,3 millions de dollars en 2013. Ce résultat est principalement attribuable au secteur de l'assurance individuelle et à un résultat net solide pour ce qui est des fonds distincts. Nous avons connu une forte croissance du total de nos actifs sous gestion, qui a atteint 12 milliards de dollars, en hausse de 11 % par rapport à 2012. Notre ratio du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) est de loin supérieur aux exigences minimales et aux cibles internes. Il s'élevait à 267 % à la fin de 2013.

Notre secteur de l'assurance collective a enregistré des revenus moins élevés en 2013, avec un résultat net de 8,6 millions de dollars comparativement à 17,2 millions de dollars en 2012. Cette baisse est principalement attribuable à une hausse des règlements santé et à des résultats défavorables au chapitre de l'invalidité de longue durée. Ce secteur a toutefois connu l'une de ses meilleures années au chapitre des ventes : elles ont atteint 52,0 millions de dollars, en hausse de 18 % par rapport à 2012. Plus précisément, nous avons réalisé des ventes plus élevées de notre produit 20Plus, qui cible le marché des groupes de 100 à 200 employés, ce qui est très positif.

Le revenu solide de nos fonds distincts a contribué au résultat net global de 18,6 millions de dollars de notre secteur de la gestion de patrimoine. Notre gamme de fonds distincts est solide : notre nouveau produit de garantie de retraite, Catégorie Plus 2, obtient de plus en plus la faveur des clients et des conseillers. La meilleure performance des marchés a aussi contribué à nos revenus et à des actifs de fonds distincts sous gestion plus élevés, qui ont atteint 5,9 milliards de dollars, en hausse de 19 % par rapport à 2012.

Les ventes de nos fonds communs de placement, qui sont offerts par l'entremise de notre filiale, Placements Empire Vie Inc., ont été moins élevées que prévu. Nous avons toutefois constaté une croissance constante des ventes de ces fonds au cours de la seconde moitié de l'année. L'élan des ventes est encourageant : nous nous sommes fixé des attentes plus élevées pour cette gamme de produits à mesure qu'elle gagne en popularité sur le marché.

Notre secteur de l'assurance individuelle a contribué à hauteur de 72,2 millions de dollars au résultat net attribuable aux actionnaires, une amélioration considérable par rapport aux 20 millions de dollars constatés en 2012 et à la perte nette déclarée en 2011. Ce résultat est principalement attribuable aux meilleurs rendements des placements et à la hausse des taux d'intérêt. Les ventes ont reculé par rapport à 2012, mais l'amélioration des taux d'intérêt nous a permis de revoir la tarification de nos produits au quatrième trimestre afin d'être plus concurrentiels.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

## PLEINS FEUX SUR NOS PRIORITÉS

En 2013, notre équipe a revu notre stratégie et affiné nos démarches stratégiques sur trois priorités clés : nos clients, notre distribution et notre efficacité opérationnelle. Elle s'est aussi assuré que chaque membre du personnel comprend bien les objectifs et l'orientation de la société. Nos initiatives progressent bien : elles nous permettront de devenir une société connue pour son approche simplifiée en affaires et sa touche personnalisée.

La pierre angulaire de notre stratégie est d'en savoir plus sur nos clients, les Canadiennes et les Canadiens qui nous confient leur patrimoine et leur sécurité financière. En 2013, nous avons implanté une nouvelle base de données sur les clients et élaboré une stratégie de service à la clientèle. Nous voulons améliorer l'expérience de nos clients à l'aide de nos gens et de la technologie, ce qui nous aidera à interagir de façon plus efficace avec nos clients.

Nous mettons en place les bases qui nous permettront d'améliorer nos opérations et notre service; l'une des principales composantes en est notre système d'administration des placements. En septembre dernier, nous avons transféré l'administration de notre plus important bloc d'affaires de placements à Citigroup (Citi). La conversion a été un succès et une étape importante dans ce projet, qui nous a permis de réaliser des gains d'efficacité et des économies d'échelle. Nous avons aussi lancé notre nouveau portail en ligne pour les clients des services de placements. Ce lancement a été possible principalement grâce au robuste système administratif de Citi.

Le taux d'adoption par nos clients de notre système électronique de soumission des demandes de règlement santé d'assurance collective est en hausse, particulièrement après que nous y avons apporté un certain nombre d'améliorations au début de 2013. Ce système acquiert graduellement la réputation d'être extrêmement simple, facile d'utilisation et efficace en termes de coûts. Atteindre l'efficacité opérationnelle est un objectif important de la société. Au cours de l'année écoulée, nous avons complété l'analyse d'un certain nombre de processus et de coûts. Nous continuerons à trouver des façons de réduire nos coûts et d'améliorer notre efficacité dans tous nos secteurs.

Deux initiatives de notre secteur de l'assurance individuelle sont novatrices au sein de l'industrie et très emballantes pour l'avenir de l'Empire Vie. Au printemps, nous avons lancé Solution 100 hybride, un produit à primes ajustables qui présente des caractéristiques garanties. Cette solution d'assurance permanente offre des prix concurrentiels qui varient en fonction des hausses ou des baisses des taux d'intérêt.

Nous changeons aussi la façon dont les gens achètent de l'assurance grâce à notre nouveau processus de ventes électronique avec appréciation des risques complète, Rapide & Complet<sup>MC</sup>. Lancé en décembre, le processus Rapide & Complet est un moyen facile pour les clients d'obtenir l'assurance dont ils ont besoin avec l'aide de leur conseiller. Nous savons que beaucoup de Canadiens à revenu moyen ne sont pas assurés adéquatement. Notre processus permet d'acheter de l'assurance rapidement et aisément : il nous permet de faire de grands pas pour aider nos clients à protéger leur famille et leur avenir.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Pour terminer, l'année 2013 a été une année des plus solides pour l'Empire Vie, tant du point de vue de nos résultats financiers que des progrès que nous avons accomplis pour réaliser notre stratégie. Les membres de notre personnel, de notre direction et de notre conseil d'administration sont responsables de notre succès. Je souhaite les remercier tous pour leur travail et leur dévouement. Je suis emballé à propos des changements que nous avons apportés pour continuer à assurer une croissance rentable, à soutenir la concurrence et à figurer parmi les meneurs dans notre secteur.

Le président et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Les Herr". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Leslie C. Herr

Le 25 février 2014

# SOURCES DE BÉNÉFICES

L'analyse des sources de bénéfices représente une méthode de détermination et de quantification des diverses sources de bénéfices d'une société d'assurance vie conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Elle constitue une présentation du résultat net attribuable aux actionnaires sous une forme différente du compte classique de résultat et permet une meilleure compréhension des sources de bénéfices de la société, ventilées par grand secteur d'activité.

## Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur

Cette composante des sources de bénéfices représente le bénéfice que la société s'attend à réaliser sur les affaires en vigueur si les résultats sont en phase avec les hypothèses fondées sur ses meilleures estimations en matière de mortalité, de morbidité, de maintien en vigueur, de rendement des placements, de frais et d'impôts.

## Effet des nouvelles affaires

La souscription de nouvelles affaires ajoute en général de la valeur économique à un assureur vie. Toutefois, les nouvelles affaires peuvent avoir au moment de la vente un effet sur le bénéfice qui peut être positif ou négatif. Un effet négatif (poids des nouvelles affaires) intervient lorsque la provision pour écarts défavorables incluse dans les provisions mathématiques au point de vente est supérieure à la marge bénéficiaire prévue inhérente à la tarification du produit. L'effet des nouvelles affaires inclut également tout excédent de frais d'acquisition non couvert par la tarification du produit à l'émission.

## Gains et pertes actuariels

Cette composante des sources de bénéfices représente les écarts entre les résultats réels et les hypothèses fondées sur les meilleures estimations.

## Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses

Cette composante des sources de bénéfices comprend les bénéfices qui découlent des mesures prises par la direction pendant l'exercice (par ex., l'acquisition ou la vente d'un bloc d'affaires, les changements relatifs à la tarification, aux honoraires exigés, à la composition de l'actif), ou l'incidence de changements relatifs aux hypothèses ou à la méthode de calcul des provisions mathématiques pour les affaires en vigueur.

## Autres

Cette composante des sources de bénéfices comprend toute autre source de bénéfices qui provient de l'exploitation non prise en compte ci-dessus.

## Bénéfices relatifs à l'excédent

Cette composante des sources de bénéfices représente le résultat avant impôts réalisé sur le capital des actionnaires et l'excédent.

# SOURCES DE BÉNÉFICES

## Sources de bénéfices par secteur d'activité

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Gestion de patrimoine		Assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur	47,6 \$	35,9 \$	18,5 \$	17,4 \$	39,7 \$	38,9 \$			105,8 \$	92,2 \$
Effet des nouvelles affaires	(23,8)	(24,7)	(11,9)	(12,5)	(6,9)	(19,8)			(42,6)	(57,0)
Gains et pertes actuarielles	1,1	2,2	4,7	12,8	59,8	(3,9)			65,6	11,1
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(3,3)	(6,5)	0,1	5,0	3,9	2,9			0,7	1,4
Autres	—	—	—	—	—	3,5			—	3,5
Bénéfices relatifs aux activités avant impôts	21,6	6,9	11,4	22,7	96,5	21,6	—	—	129,5	51,2
Bénéfices relatifs à l'excédent	—	—	—	—	—	—	17,4	48,3	17,4	48,3
Résultat avant impôts	21,6	6,9	11,4	22,7	96,5	21,6	17,4	48,3	146,9	99,5
Impôts	2,9	(0,4)	2,8	5,5	24,3	1,6	3,6	12,6	33,6	19,3
Résultat net attribuable aux actionnaires	18,7 \$	7,3 \$	8,6 \$	17,2 \$	72,2 \$	20,0 \$	13,8 \$	35,7 \$	113,3 \$	80,2 \$

### Gestion de patrimoine

Les bénéfices relatifs aux activités du secteur de la gestion de patrimoine ont été plus élevés en 2013 qu'en 2012. En 2013, il y a eu une augmentation du résultat prévu sur les affaires en vigueur principalement attribuable aux fonds distincts. Le résultat net plus élevé sur les affaires en vigueur en 2013 est attribuable à la croissance des produits de garantie de retrait (GR), qui génèrent des frais plus élevés que les autres produits de fonds distincts. De plus, les profits sur les affaires en vigueur ont augmenté en raison de l'incidence positive des conditions boursières favorables en 2013 sur la moyenne des actifs sous gestion et des honoraires de gestion perçus.

En outre, il y a eu une augmentation des bénéfices relatifs aux activités en 2013 comparativement à 2012 en raison de l'incidence des nouvelles affaires découlant de la croissance plus faible des ventes brutes de fonds distincts dans les produits de GR. Bien que les ventes de produits de GR soient demeurées fortes en 2013, elles étaient inférieures aux niveaux élevés que nous avons réalisés aux troisième et quatrième trimestres de 2012. Les ventes élevées au cours des troisième et quatrième trimestres de 2012 seraient principalement attribuables aux annonces faites par certains de nos concurrents dans le créneau des produits de GR selon lesquelles ils s'apprêtaient à interrompre la vente de produits de GR, à en retirer des garanties ou à en augmenter les frais.

Il y a également eu une augmentation des bénéfices attribuable aux mesures prises par la direction et aux modifications des hypothèses, principalement en ce qui concerne les hypothèses de mortalité des rentiers. Bien que les hypothèses de mortalité des rentiers aient été renforcées au cours des deux années, le montant du renforcement a été plus faible en 2013.

## SOURCES DE BÉNÉFICES

Ces éléments ont été partiellement compensés par une diminution des bénéfices découlant des gains actuariels. Cette diminution est principalement attribuable aux pertes actuarielles enregistrés en 2013 en lien avec les hypothèses de mortalité des rentiers, comparativement à des gains actuariels enregistrés en 2012.

### Assurance collective

Les bénéfices relatifs aux activités du secteur de l'assurance collective en 2013 étaient moins élevés que ceux de 2012. En 2013, il y a eu une diminution des bénéfices découlant des gains actuariels, en raison d'un gain sur les résultats techniques au chapitre des règlements en 2013 inférieur à celui de 2012. Cette baisse est attribuable aux résultats moins favorables au chapitre des règlements santé et d'invalidité de longue durée.

En outre, il y a eu une diminution des bénéfices relatifs aux activités en 2013 par rapport à 2012 en raison d'une mise à jour moins favorable des hypothèses liées aux passifs des polices en 2013 comparativement à 2012.

Ces éléments ont été partiellement compensés par une augmentation du bénéfice prévu sur les affaires en vigueur en raison de la forte croissance du bloc d'affaires en vigueur.

### Assurance individuelle

L'augmentation des bénéfices relatifs aux activités de l'assurance individuelle est principalement attribuable aux gains actuariels. L'élément le plus déterminant de cette augmentation a été l'amélioration des résultats techniques au chapitre des placements, principalement en raison de l'augmentation notable des taux d'intérêt à long terme en 2013, comparativement à la faible diminution qui a eu lieu en 2012. Cette amélioration est également attribuable à une hausse importante sur les marchés boursiers en 2013, comparativement à une hausse modeste en 2012. Bien que l'incidence de cette amélioration sur le résultat net soit largement atténuée en raison d'une variation correspondante des passifs des contrats d'assurance, le résultat net est tout de même touché, puisqu'il est impossible de faire correspondre exactement les flux de trésorerie des passifs futurs avec les flux de trésorerie des actifs futurs.

Le poids des nouvelles affaires s'est aussi amélioré en 2013. Cette diminution du poids des nouvelles affaires est causée par l'augmentation des prix pour les produits à long terme et la baisse des ventes de primes annualisées.

En outre, il y a eu une amélioration des résultats découlant des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses en 2013. La mise à jour des hypothèses liées aux passifs des polices a été légèrement plus favorable en 2013 qu'en 2012.

Ces éléments ont été partiellement compensés par les bénéfices découlant des autres éléments en 2013 comparativement à 2012. Les bénéfices de 2012 comprenaient une réduction du passif des contrats en raison d'un changement à la législation fiscale qui a réduit l'imposition future des primes prévues au Québec.

# SOURCES DE BÉNÉFICES

## Capital et excédent

Les bénéfices de 2013 relatifs au compte capital et excédent ont été inférieurs à ceux de 2012, principalement en raison de pertes à la disposition de placements en obligations disponibles à la vente en 2013, comparativement à des gains découlant de la vente de placements en actions disponibles à la vente en 2012. La vente de placements en actions en 2012 découlait principalement d'une décision de réduire l'exposition en actions du compte capital et excédent des actionnaires de l'Empire Vie, afin d'obtenir une capacité d'achat d'actions ordinaires à appairer aux passifs à plus long terme dans le secteur d'activité de l'assurance individuelle.

# RAPPORT DE GESTION

Ce document a été préparé afin de fournir un rapport de gestion sur les résultats d'exploitation et la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie ou la société) pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012. Ce rapport de gestion devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2013, qui font partie intégrante du Rapport annuel 2013 de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, daté du 25 février 2014. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière IFRS telles qu'elles sont énoncées dans le Manuel de CPA Canada. À moins d'indication contraire, les états financiers consolidés et le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens.

Le rapport de gestion pourrait renfermer des déclarations prospectives soumises à des risques et à des incertitudes qui pourraient se traduire par un écart sensible entre les résultats ou événements réels et ceux mentionnés dans le rapport. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que les résultats, les rendements ou les réalisations exprimés de façon explicite ou implicite dans toute déclaration prospective de ce rapport de gestion se concrétiseront, ou si elles se confirment dans la réalité, qu'un quelconque avantage puisse en découler.

## Analyse financière

### Aperçu

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2013	2012*	2013	2012*
Résultat net attribuable aux actionnaires	29,9 \$	25,1 \$	113,3 \$	80,2 \$

\* Tous les montants comparatifs de 2012 ont été retraités pour refléter l'adoption de la norme IAS 19R.

L'Empire Vie a déclaré, pour l'exercice 2013 en entier, un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 113,3 millions de dollars, comparativement à 80,2 millions de dollars pour 2012.

Le résultat net attribuable aux actionnaires pour l'exercice a été plus élevé qu'en 2012, en raison principalement d'un résultat net plus élevé provenant du secteur de l'assurance individuelle. Cette amélioration de ce secteur découle principalement de trois facteurs :

1. En 2013, les taux d'intérêt à long terme ont connu une hausse importante (pour l'exercice, le rendement des obligations du gouvernement du Canada à 30 ans a gagné 87 points de base, passant de 2,37 % à 3,24 %), comparativement à une faible diminution en 2012.
2. En 2013, les marchés boursiers ont connu une hausse importante (pour l'exercice, l'indice S&P TSX a gagné 9,6 %, et l'indice S&P 500 a gagné 29,6 %), comparativement à des hausses modestes en 2012.
3. La hausse des prix des produits à plus long terme et la baisse des ventes comptabilisées selon les primes annualisées ont eu pour effet de réduire le poids des nouvelles affaires en 2013, par rapport à 2012.

# RAPPORT DE GESTION

Le résultat net du secteur de la gestion de patrimoine est en hausse pour l'exercice comparativement à 2012. La hausse est principalement attribuable à la croissance des frais de gestion des fonds distincts et à la croissance des frais des garanties liées aux fonds distincts des produits de garantie de retrait (GR). La hausse des revenus de frais résulte principalement de fortes ventes de produits de GR et de l'effet positif de la conjoncture boursière favorable sur les frais de gestion gagnés.

La société dispose de trois principaux secteurs d'activité (gestion de patrimoine, assurance collective et assurance individuelle) et maintient des comptes distincts pour le capital et l'excédent. Une analyse portant sur le résultat net de 2013 de chaque secteur d'activité par rapport à 2012 est présentée dans les sections Résultats par secteur, plus loin dans ce rapport.

Ce rapport contient des références aux ventes comptabilisées selon les primes annualisées. Selon les PCGR, ce terme n'a pas de définition normalisée et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Les ventes comptabilisées selon les primes annualisées sont une méthode de mesure du volume d'affaires. Il correspond à la prime que la société s'attend à recevoir dans les douze premiers mois pour toute nouvelle police d'assurance individuelle ou collective vendue durant la période. L'Empire Vie est d'avis que cette mesure fournit de l'information utile à ses actionnaires et à ses titulaires de polices en leur permettant d'évaluer les résultats financiers sous-jacents de l'Empire Vie.

# RAPPORT DE GESTION

Le tableau ci-après fournit un sommaire des résultats de l'Empire Vie par principaux secteurs (les chiffres présentés dans le rapport de gestion peuvent différer parce qu'ils sont arrondis) :

(en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>										
Produits des activités ordinaires										
Produit net des primes	159 \$	176 \$	307 \$	290 \$	356 \$	348 \$	— \$	— \$	822 \$	814 \$
Produits de frais et autres	140	115	8	7	1	1	2	2	151	125
Revenu de placement	54	53	4	6	140	143	42	35	240	237
Profit réalisé à la cession de placements à la juste valeur par le biais du résultat net	7	2	—	2	38	50	—	—	45	54
Profit (perte) réalisé sur les placements disponibles à la vente y compris les réductions de valeur	1	—	—	—	—	—	(3)	28	(2)	28
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(36)	1	(7)	(3)	(306)	3	—	—	(349)	1
	325	347	312	302	229	545	41	65	907	1 259
Charges										
Prestations et charges	302	341	294	273	132	526	21	15	749	1 155
Impôts sur le résultat et autres taxes	4	(1)	9	12	31	7	4	13	48	31
	306	340	303	285	163	533	25	28	797	1 186
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>19 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>110 \$</b>	<b>73 \$</b>
Quote-part du résultat net attribuable aux titulaires de polices									(3)	(7)
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires</b>									<b>113 \$</b>	<b>80 \$</b>
<b>Actifs sous gestion</b>										
Actifs du fonds général	1 105 \$	1 147 \$							6 126 \$	5 901 \$
Actifs des fonds distincts	5 932 \$	4 993 \$			22 \$	21 \$			5 954 \$	5 014 \$
Actifs des fonds communs de placement	38 \$	13 \$							38 \$	13 \$
<b>Ventes, primes annualisées</b>			52 \$	44 \$	55 \$	65 \$				

# RAPPORT DE GESTION

## Total des produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2013	2012	2013	2012
<b>Produits des activités ordinaires</b>				
Produit net des primes	215 \$	212 \$	822 \$	814 \$
Revenu de placement	64	58	240	237
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net y compris les montants réalisés	5	(29)	(304)	56
Profit (perte) réalisé sur les placements disponibles à la vente y compris les réductions de valeur	(2)	23	(2)	28
Produits de frais et autres	40	35	150	125
<b>Total</b>	<b>322 \$</b>	<b>299 \$</b>	<b>906 \$</b>	<b>1 260 \$</b>

Pour l'exercice, le total des produits des activités ordinaires de l'Empire Vie a diminué de 28 % pour atteindre 906 millions de dollars, par rapport à 1,26 milliard de dollars en 2012. Les principaux éléments des produits font l'objet d'analyses ci-après.

Le produit net des primes pour l'exercice a augmenté en 2013 par rapport à 2012. Cette augmentation est principalement liée au secteur de l'assurance collective.

La variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net, incluant les montants réalisés, crée généralement une grande volatilité dans les produits. Ces actifs ont connu une perte nette en 2013 comparativement à un profit net en 2012. En 2013, la perte élevée était principalement attribuable à une diminution du prix des obligations (causée par une augmentation importante des taux d'intérêt du marché). Cette situation a été partiellement compensée par une augmentation des prix des actions ordinaires pour l'exercice de 2013. En 2012, le profit était principalement attribuable à une augmentation du prix des obligations (attribuable à une diminution des taux d'intérêt du marché) et à une augmentation des prix des actions ordinaires. L'incidence sur le résultat net a été en grande partie réduite en raison d'une variation correspondante des passifs des contrats d'assurance (qui fait l'objet d'une analyse dans la section Total des prestations et de charges ci-après).

Le profit (la perte) réalisé sur les placements disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur, a constitué une perte en 2013 comparativement à un profit en 2012. Les produits moins élevés découlent principalement de pertes réalisées à la vente d'obligations disponibles à la vente en 2013, comparativement à un profit réalisé à la vente d'actions disponibles à la vente en 2012. Ces profits et ces pertes ont une incidence sur le résultat net et sont pris en compte dans les commentaires sur le résultat net de placement de chacun des secteurs concernés (voir la section Résultats par secteur plus loin dans ce rapport). Les actifs vendus ont principalement été adossés au compte capital et excédent.

# RAPPORT DE GESTION

Les produits de frais et autres ont augmenté en 2013 par rapport à 2012 principalement en raison de la croissance des frais de gestion des fonds distincts et des frais des garanties de fonds distincts liées aux produits de garantie de retrait (GR). La croissance de ces deux types de frais résulte principalement des fortes ventes de produits de GR au cours de la deuxième moitié de 2012 et de la totalité de l'exercice de 2013, ainsi qu'aux hausses de prix des produits de GR en 2013. Les actifs moyens sous gestion et les frais de gestion perçus ont également augmenté en raison de la conjoncture boursière, les marchés boursiers ayant été en moyenne plus positifs en 2013 qu'en 2012.

## Total des prestations et des charges

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2013	2012	2013	2012
<b>Prestations et charges</b>				
Montant net des prestations et des règlements	145 \$	148 \$	560 \$	541 \$
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	43	14	(160)	265
Variation des provisions des contrats de placement	—	—	1	1
Participations	6	5	22	20
Charges opérationnelles	36	39	139	140
Commissions nettes	47	55	168	175
Charges d'intérêts	6	3	19	14
<b>Total</b>	<b>283 \$</b>	<b>264 \$</b>	<b>749 \$</b>	<b>1 156 \$</b>

Le total des prestations et des charges de l'Empire Vie pour l'exercice a diminué de 35 % pour atteindre 749 millions de dollars comparativement à 1,156 milliard de dollars en 2012. Les principaux éléments des prestations et des charges sont présentés ci-après.

Le montant net des prestations et la variabilité des demandes de règlement dépendent des demandes de règlement survenues. Généralement, les demandes de règlement augmentent d'année en année en raison de la croissance des blocs d'affaires. Pour l'exercice, une augmentation des demandes de règlement a eu lieu principalement en assurance collective. La variabilité dans les montants de demandes de règlement ne peut, isolément, influencer le résultat net puisque des passifs de contrats d'assurance sont libérés lorsque les demandes de règlement surviennent. Les passifs de contrats d'assurance libérés peuvent être supérieurs ou inférieurs au montant des demandes survenues selon que les résultats techniques en matière de règlements aient été favorables ou défavorables. Les résultats techniques en matière de règlements correspondent à la combinaison des demandes survenues en comparaison des demandes escomptées dans le prix des produits et dans les passifs des contrats d'assurance. Les résultats par rapport à l'exercice précédent sont présentés sous chacun des secteurs concernés (voir la section Résultats par secteur plus loin dans ce rapport).

# RAPPORT DE GESTION

La variation nette dans les passifs des contrats d'assurance dépend de plusieurs facteurs, dont les ventes de nouvelles affaires, les demandes survenues, les rachats et les déchéances, les hypothèses futures et des changements dans la valeur de marché des actifs appariés aux passifs des contrats d'assurance. Pour l'exercice, la principale raison du grand écart de cet élément par rapport à 2012 a été le changement dans les passifs des contrats d'assurance qui découle de la variation de la juste valeur des actifs appariés (décrits ci-dessus dans la section Total des produits des activités ordinaires). La variabilité de la variation nette des montants des passifs des contrats d'assurance, isolément, n'influence pas le résultat net puisqu'il faut tenir compte des autres postes du compte de résultat.

Les commissions ont diminué sur 12 mois en raison principalement de ventes d'assurance individuelle moins élevées.

Les charges d'intérêt ont augmenté en 2013 par rapport au niveau de 2012 en raison de l'émission, le 31 mai 2013, de débentures subordonnées de 300 millions de dollars.

## Résultats par secteur - Gestion de patrimoine

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre			
	2013		2012	
<b>Actifs sous gestion</b>				
Rentes du fonds général			1 105 \$	1 147 \$
Fonds distincts			5 932	4 993
Fonds communs de placement			38	13
(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2013	2012	2013	2012
<b>Principales données financières</b>				
Primes de rentes à taux d'intérêt fixe	44 \$	50 \$	159 \$	176 \$
Ventes brutes de fonds distincts	302	539	1 009	1 159
Ventes nettes de fonds distincts	107	313	231	404
Produits découlant des frais de fonds distincts	37	32	139	115
Ventes brutes de fonds communs de placement	10	9	22	13
Ventes nettes de fonds communs de placement	10	9	20	13
Produits découlant des frais des fonds communs de placement	—	—	—	—
Résultat net après impôts pour le segment des rentes à taux d'intérêt fixe	(4)	(4)	—	—
Résultat net après impôts pour le segment des fonds distincts	7	2	22	10
Résultat net après impôts pour le segment des fonds communs de placement	(1)	(1)	(3)	(3)
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>2 \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>7 \$</b>

Les actifs de rentes du fonds général de l'Empire Vie ont diminué de 4 %, alors que les actifs de fonds distincts ont augmenté de 19 % durant les 12 derniers mois. L'augmentation des fonds distincts sur les 12 derniers mois est attribuable à des rendements de placement positifs, causés par la hausse du marché boursier depuis le 31 décembre 2012, et à de fortes ventes nettes (ventes brutes moins les retraits), comme il est décrit ci-après.

# RAPPORT DE GESTION

Le produit des primes pour le secteur de la gestion de patrimoine comprend seulement les nouveaux dépôts sur les rentes à taux fixe et exclut les dépôts dans les produits de fonds distincts. Pour l'exercice, les primes de rentes à taux fixe ont diminué de 9 % par rapport à 2012 en raison d'une baisse des ventes de rentes immédiates à taux fixe.

Pour l'exercice, les ventes brutes de fonds distincts ont diminué de 13 % par rapport à 2012. La baisse des ventes nettes dans ce secteur pour l'exercice est attribuable aux produits de GR. Bien que les ventes de produits de GR soient demeurées élevées, elles étaient en baisse par rapport aux niveaux élevés des troisième et quatrième trimestres de 2012. Les ventes élevées au cours de ces deux trimestres de 2012 semblent être attribuables principalement aux annonces faites par certains concurrents dans le créneau des produits de GR selon lesquelles ils interrompraient la vente de produits de GR, en supprimeraient certains avantages ou en augmenteraient les frais.

La société a adopté plusieurs mesures pour limiter l'exposition au risque de son produit de GR. Au premier trimestre de 2013, la société a lancé une nouvelle version de son produit de GR. La nouvelle version réduit le degré de risque auquel la société s'expose et prévoit un prix plus élevé, tout en continuant d'offrir une solution de revenu garanti concurrentielle aux clients.

Les ventes nettes de fonds distincts ont diminué de 43 % en 2013 comparativement à 2012 en raison du résultat des ventes brutes susmentionné et de retraits plus élevés qu'en 2012.

Pour l'exercice, les produits découlant des frais des fonds distincts ont augmenté de 21 % par rapport à 2012. L'augmentation résulte principalement de la croissance des frais de gestion des fonds distincts et des frais des garanties de fonds distincts liés aux produits de GR. La croissance de ces deux types de frais résulte principalement des fortes ventes de produits de GR au cours de la deuxième moitié de 2012 et de la totalité de l'exercice de 2013, ainsi qu'aux hausses de prix des produits de GR en 2013. Les actifs moyens sous gestion et les frais de gestion perçus ont également augmenté en raison de la conjoncture boursière, les marchés boursiers ayant été en moyenne plus positifs en 2013 qu'en 2012.

L'Empire Vie a lancé sa nouvelle société de fonds communs de placement au cours du premier trimestre de 2012. Le bloc d'affaires de fonds communs de placement de l'Empire Vie en est donc à ses débuts et représente une petite partie du secteur de la gestion de patrimoine. Pour l'exercice, les ventes brutes de fonds communs de placement étaient en hausse de 65 % par rapport à l'exercice précédent. Les ventes brutes de fonds communs se sont également améliorées au cours de 2013 : elles ont atteint 10 millions de dollars au quatrième trimestre, comparativement à 6 millions de dollars au troisième trimestre et à 3 millions de dollars aux premier et deuxième trimestres.

# RAPPORT DE GESTION

Durant le quatrième trimestre et pour l'exercice, les résultats de ce secteur ont augmenté par rapport à 2012. Le tableau suivant présente une ventilation des composantes de la variation du résultat net de l'exercice par rapport à l'exercice précédent en cumul annuel.

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre	Exercice
<b>Analyse du résultat net du secteur de la gestion de patrimoine</b>		
Résultat net après impôts de 2013	2 \$	19 \$
Résultat net après impôts de 2012	(3)	7
Augmentation du résultat net après impôts	5 \$	12 \$
<b>Éléments de l'augmentation</b>		
Perte de 2012 résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats	5 \$	5 \$
Perte de 2013 résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats	(2)	(2)
Augmentation des marges de profit sur les affaires en vigueur	2	9
Baisse du poids des nouvelles affaires	2	1
Amélioration (détérioration) des résultats au chapitre des placements	(2)	1
Détérioration des résultats au chapitre de la mortalité des rentiers	—	(2)
Total	5 \$	12 \$

En 2012, l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats a été défavorable par 5 millions de dollars. Les mises à jour de 2012 pour les rentes du fonds général concernent principalement les hypothèses de mortalité des rentiers.

En 2013, l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats a été défavorable par 2 millions de dollars. Les mises à jour de 2013 pour les rentes du fonds général concernent également principalement les hypothèses de mortalité des rentiers.

Le résultat net plus élevé sur les affaires en vigueur en 2013 découle principalement de la forte croissance du produit de GR, qui génère des frais plus élevés que les autres produits de fonds distincts. Les profits sur les affaires en vigueur ont également augmenté en raison de l'incidence positive de la conjoncture boursière favorable en 2013 sur les actifs moyens sous gestion et les frais de gestion gagnés.

Le résultat net plus élevé découlant de la baisse du poids des nouvelles affaires est attribuable aux ventes de fonds distincts liés aux produits de GR moins élevées en 2013 par rapport à 2012.

L'amélioration des résultats des placements est attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt de marché et à la disponibilité des actifs à des rendements attrayants pour apparier les passifs de contrats de rentes à taux fixe.

La détérioration des résultats de mortalité des rentiers découle des affaires de rentes immédiates à taux fixe.

# RAPPORT DE GESTION

## Résultats par secteur - Assurance collective

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2013	2012	2013	2012
<b>Principales données financières</b>				
Ventes, primes annualisées	12 \$	11 \$	52 \$	44 \$
Produit des primes	78	74	307	290
Résultat net après impôts	1 \$	5 \$	9 \$	17 \$

Pour l'exercice, les ventes de ce secteur ont augmenté de 18 % par rapport à 2012. Les ventes en 2013 reflètent une solidité continue, comparativement aux creux de récession d'il y a quatre ans. Le produit des primes de ce secteur pour l'exercice a augmenté de 6 % comparativement à 2012 en raison de la croissance continue du bloc d'affaires en vigueur.

Durant le quatrième trimestre et l'exercice, les résultats de ce secteur ont diminué par rapport à 2012. Le tableau suivant présente une ventilation des composantes de la variation du résultat net de l'exercice par rapport à l'exercice précédent en cumul annuel.

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre	Exercice
<b>Analyse du résultat net du secteur de l'assurance collective</b>		
Résultat net après impôts de 2013	1 \$	9 \$
Résultat net après impôts de 2012	5	17
Diminution du résultat net après impôts	(4) \$	(8) \$
<b>Éléments de la diminution</b>		
Profit (perte) de 2012 résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats	(4) \$	(4) \$
Détérioration des résultats au chapitre des règlements	(2)	(6)
Augmentation des marges de profit sur les affaires en vigueur	2	2
Total	(4) \$	(8) \$

En 2012, l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats a été favorable. Les mises à jour de 2012 des hypothèses des passifs des contrats concernent principalement les améliorations apportées aux modèles d'évaluation des demandes de règlement d'assurance collective d'invalidité de longue durée.

En 2013, l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats a eu un effet négligeable pour ce secteur.

En 2013, la détérioration des résultats en matière de règlements est attribuable à des règlements santé défavorables et aux résultats au chapitre de l'assurance invalidité de longue durée.

Le résultat net plus élevé sur les affaires en vigueur en 2013 découle de la forte croissance du bloc d'affaires en vigueur.

# RAPPORT DE GESTION

## Résultats par secteur - Assurance individuelle

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2013	2012	2013	2012
<b>Principales données financières</b>				
Ventes, primes annualisées	18 \$	16 \$	55 \$	65 \$
Produit des primes	93	89	356	348
<b>Résultat net après impôts</b>				
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux actionnaires	25	3	72	20
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux titulaires de polices	(4)	(3)	(6)	(8)
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>21 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>12 \$</b>

Pour l'exercice, les ventes en primes annualisées dans ce secteur ont diminué de 16 % par rapport à 2012, et le produit des primes a augmenté de 2 % par rapport à 2012. Les résultats des ventes de ce secteur pour l'exercice complet sont principalement attribuables à un ralentissement des ventes de produits d'assurance vie universelle. En 2011, 2012 et 2013, la société a augmenté le tarif de ses produits à long terme, incluant l'assurance vie universelle, en raison du contexte de faibles taux d'intérêt à long terme. Nous avons observé une tendance similaire chez plusieurs de nos concurrents. Toutefois, durant le quatrième trimestre de 2013, la société a réduit le prix de certains de ses produits d'assurance vie afin d'en améliorer la compétitivité et de refléter la hausse récente des taux d'intérêt et l'amélioration continue de la mortalité.

Durant le quatrième trimestre et pour l'exercice, les résultats de ce secteur ont augmenté par rapport à 2012. Le tableau suivant présente une ventilation des composantes de la variation du résultat net de l'exercice par rapport à l'exercice précédent en cumul annuel.

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre	Exercice
<b>Analyse du résultat net du secteur de l'assurance individuelle</b>		
Résultat net après impôts de 2013	21 \$	66 \$
Résultat net après impôts de 2012	—	12
<b>Augmentation du résultat net après impôts</b>	<b>21 \$</b>	<b>54 \$</b>
<b>Éléments de l'augmentation</b>		
Profit de 2012 découlant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats	(1) \$	(1) \$
Profit de 2013 découlant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats	2	2
Amélioration des résultats au chapitre des placements	22	37
Baisse du poids des nouvelles affaires	2	8
Amélioration (détérioration) des résultats techniques au chapitre de la mortalité, et des rachats et autres résultats techniques	(4)	8
<b>Total</b>	<b>21 \$</b>	<b>54 \$</b>

En 2012, l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats a été favorable par 1 million de dollars.

# RAPPORT DE GESTION

En 2013, l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats a été favorable par 2 millions de dollars. Le tableau suivant présente une ventilation des composantes de ce montant :

<b>Composantes de l'augmentation des résultats découlant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats</b>	<b>Exercice</b>
Hypothèses de réinvestissement net	4 \$
Mortalité	13
Améliorations apportées au modèle	9
Déchéances	(32)
Autre	8
<b>Total du profit de 2013 résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats</b>	<b>2 \$</b>

La société utilise un taux de réinvestissement ultime (TRU) de 3,0 % (3,1 % pour 2012). La société utilise une hypothèse de rendement selon les meilleures estimations de 7,7 % (8,1 % pour 2012) pour les actions qui servent à l'appariement des passifs à long terme. L'hypothèse de rendement des actions est ensuite réduite des marges afin de déterminer le rendement net utilisé dans l'évaluation. Les hypothèses de rendement des placements sont expliquées davantage à la note 27 b) (i) 2) des états financiers consolidés.

Les résultats au chapitre des placements se sont améliorés de 37 millions de dollars sur 12 mois. La cause principale est l'incidence favorable des fluctuations des taux d'intérêt à long terme en 2013. Bien que les taux d'intérêt du marché demeurent inhabituellement peu élevés, ils ont considérablement augmenté au cours de l'exercice, particulièrement durant le deuxième trimestre de 2013. La société a tiré profit des taux plus élevés durant le deuxième trimestre en achetant des obligations à long terme à taux plus élevés pour appairer à ses passifs à long terme. Par conséquent, une augmentation de 7 millions de dollars du résultat net de ce secteur est attribuable à une libération de provisions au cours du deuxième trimestre découlant de l'obtention de rendements plus élevés sur les placements. Pour l'exercice, les résultats au chapitre des placements se sont également améliorés en 2013 en raison de l'effet des fluctuations des taux d'intérêt à long terme sur les passifs des contrats d'assurance et les actifs appariés courants. Bien que l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs obligataires sur le résultat net soit en grande partie réduite en raison d'une variation correspondante des passifs des contrats d'assurance, le résultat net est affecté puisqu'il n'est pas possible d'appairer exactement les flux de trésorerie des passifs futurs et les flux de trésorerie des actifs futurs.

Les résultats au chapitre des placements se sont également fortement améliorés par rapport à l'exercice précédent en raison de l'effet favorable de l'évolution des marchés boursiers en 2013. La société utilise des actifs sous forme d'actions ordinaires pour l'appariement des passifs à long terme. Les résultats au chapitre des placements pour l'exercice complet se sont améliorés en 2013 en raison de l'incidence de la variation du rendement des actions ordinaires sur les passifs de contrats d'assurance et les actifs appariés existants. Bien que l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs sous forme d'actions ordinaires sur le résultat net soit en grande partie réduite en raison d'une variation correspondante des passifs des contrats d'assurance, le résultat net est touché puisqu'il n'est pas possible d'appairer exactement les flux de trésorerie des passifs futurs et les flux de trésorerie des actifs futurs.

# RAPPORT DE GESTION

La hausse du résultat net attribuable à la baisse du poids des nouvelles affaires a eu pour effet d'augmenter le résultat net de l'exercice par rapport à l'exercice précédent. La baisse du poids des nouvelles affaires est attribuable à la hausse des prix des produits à plus long terme et à la baisse des ventes comptabilisées sous forme de primes annualisées.

## Résultats - Capital et excédent

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2013	2012	2013	2012
<b>Résultat net après impôts</b>				
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux actionnaires	2 \$	20 \$	14 \$	36 \$
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux titulaires de polices	1	—	2	1
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>3 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>37 \$</b>

En plus des trois principaux secteurs d'activité, la société maintient des comptes distincts pour le revenu de placement attribuable au compte capital et excédent des actionnaires et au compte excédent des titulaires de polices. Pour le quatrième trimestre et l'exercice complet, les résultats du compte capital et excédent ont diminué par rapport à ceux de 2012. Le tableau suivant fournit une ventilation des éléments de la variation du résultat net sur 12 mois.

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre	Exercice
<b>Analyse du résultat net du compte capital et excédent</b>		
Résultat net après impôts de 2013	3 \$	16 \$
Résultat net après impôts de 2012	20	37
<b>Diminution du résultat net après impôts</b>	<b>(17) \$</b>	<b>(21) \$</b>
<b>Éléments de la diminution</b>		
Diminution du résultat net attribuable à la vente de placements	(17) \$	(22) \$
Réductions de valeur plus faibles	—	1
Charges d'intérêts plus élevées	(2)	(4)
Revenus de placement plus élevés	2	4
<b>Total</b>	<b>(17) \$</b>	<b>(21) \$</b>

La diminution du résultat net attribuable à la vente de placements découle principalement de pertes à la cession de certains placements en obligations disponibles à la vente en 2013, par rapport à des profits à la cession de certains placements en actions disponibles à la vente en 2012. En 2012, environ 15 millions de dollars du résultat net attribuable aux actionnaires proviennent de profits à la cession de 174 millions de dollars en actions au quatrième trimestre de 2012. Cette cession en 2012 visait à réduire l'exposition aux actions dans la composition de l'actif du compte capital et excédent des actionnaires de l'Empire Vie pour permettre l'acquisition de 174 millions de dollars en actions ordinaires pour appairer aux passifs à plus long terme du secteur de l'assurance individuelle.

Les charges d'intérêts plus élevées sont attribuables à l'émission de débentures subordonnées de 300 millions de dollars le 31 mai 2013.

# RAPPORT DE GESTION

L'augmentation des revenus de placement découle principalement d'une augmentation des actifs investis attribuable au placement du produit de l'émission susmentionnée des débentures subordonnées.

## Total des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	Exercice	
	2013	2012
<b>Flux de trésorerie liés aux activités</b>		
Activités opérationnelles	222 \$	229 \$
Activités d'investissement	(509)	(123)
Activités de financement	256	(13)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(31) \$	93 \$

La diminution des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles en 2013 par rapport à 2012 résulte principalement de sorties de fonds en lien avec les impôts en 2013 comparativement à des rentrées de fonds en lien avec les impôts en 2012.

L'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en 2013 par rapport à 2012 résulte principalement du placement du produit de l'émission, le 31 mai 2013, de débentures subordonnées de 300 millions de dollars (décrit ci-dessous). L'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement est également attribuable à la finalisation des changements apportés à la composition de l'actif qui ont commencé vers la fin de 2012. La société a vendu des actifs sous forme d'actions ordinaires adossées au capital et excédent en 2012. Le produit de la vente a été en partie réinvesti dans des actifs à revenu fixe adossés au capital et excédent en 2012. Le solde de ces actifs à revenu fixe a été réinvesti durant le premier trimestre de 2013.

L'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités de financement résulte de l'émission, le 31 mai 2013, de débentures subordonnées de 300 millions de dollars. Les débentures viendront à échéance le 31 mai 2023 et portent intérêt à un taux annuel fixe de 2,870 % les cinq premières années, payable semestriellement, puis à un taux variable annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,05 % pendant les cinq dernières années, payable trimestriellement. Cette augmentation a été en partie réduite par le paiement d'un dividende de 24,1 millions de dollars aux actionnaires ordinaires durant le troisième trimestre.

## Sources de financement

	31 déc. 2013*	30 sept. 2013*	30 juin 2013*	31 mars 2013*	31 déc. 2012
<b>Ratio du MMRCE</b>	<b>267 %</b>	265 %	262 %	212 %	203 %

\* Les données reflètent l'adoption de la norme IAS 19R et les nouvelles normes du MMRCE relatives au capital réglementaire requis qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

# RAPPORT DE GESTION

La société continue d'afficher une situation financière solide et une forte capitalisation. La cote A (Excellent) attribuée à l'Empire Vie par l'agence d'évaluation du crédit A.M. Best Company constitue la confirmation de cette solidité financière par un tiers. Le ratio du capital réglementaire fondé sur le risque de la société, mesuré par le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE), de 267 % au 31 décembre 2013 continue d'être de loin supérieur aux exigences et aux cibles internes minimales.

Le ratio du MPRCE a augmenté de 2 points par rapport au trimestre précédent et de 64 points sur un exercice complet. Ce changement découle d'augmentations du capital réglementaire disponible au quatrième trimestre et pour l'exercice complet, comme l'illustre le tableau suivant. Pour le quatrième trimestre, les augmentations ont été partiellement compensées par des augmentations du capital réglementaire requis, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Toutefois, pour l'exercice complet, les diminutions du capital réglementaire requis ont eu pour effet d'augmenter le ratio du MPRCE.

(en millions de dollars)	31 déc. 2013*	30 sept. 2013*	30 juin 2013*	31 mars 2013*	31 déc. 2012
<b>Capital réglementaire disponible</b>					
Première catégorie	831 \$	785 \$	775 \$	732 \$	756 \$
Deuxième catégorie	533	523	521	335	327
<b>Total</b>	<b>1 364 \$</b>	<b>1 308 \$</b>	<b>1 296 \$</b>	<b>1 067 \$</b>	<b>1 083 \$</b>
<b>Capital réglementaire requis</b>	<b>511 \$</b>	<b>493 \$</b>	<b>494 \$</b>	<b>503 \$</b>	<b>533 \$</b>

\* Les données reflètent l'adoption de la norme IAS 19R et les nouvelles normes du MPRCE relatives au capital réglementaire requis qui ont pris effet le 1er janvier 2013.

Le capital réglementaire de première catégorie et le capital réglementaire de deuxième catégorie ont augmenté par rapport au trimestre précédent et sur la base d'un exercice complet.

L'augmentation du capital réglementaire de première catégorie par rapport au trimestre précédent découle principalement du résultat net du quatrième trimestre.

L'augmentation du capital réglementaire de première catégorie sur la base de l'exercice complet est principalement attribuable au résultat net. Cette augmentation est compensée en partie par le paiement d'un dividende sur actions ordinaires et par l'effet de la mise en œuvre de la norme IAS 19R Avantages du personnel. Le dividende de 24,1 millions de dollars, versé durant le troisième trimestre, a réduit le ratio du MPRCE de la société de 7 points de base. La mise en œuvre de la norme IAS 19R (concernant les régimes à prestations définies du personnel) durant le premier trimestre de 2013 a réduit le capital réglementaire de la société de 26 millions de dollars, et le ratio du MPRCE de celle-ci de 5 points de base.

L'augmentation du capital réglementaire de deuxième catégorie par rapport au trimestre précédent n'était pas significative. L'augmentation du capital réglementaire de deuxième catégorie sur la base d'un exercice complet est principalement attribuable à l'émission de débentures subordonnées de 300 millions de dollars le 31 mai 2013.

# RAPPORT DE GESTION

Les exigences en matière de capital réglementaire ont augmenté par rapport au trimestre précédent, mais ont diminué sur la base d'un exercice complet. L'augmentation par rapport au dernier trimestre découle principalement de l'exposition plus élevée de la société aux placements et aux déchéances. La diminution sur la base d'un exercice complet est principalement attribuable à la hausse des taux d'intérêt, qui a eu pour effet de réduire le capital réglementaire requis pour parer au risque de déchéance, et aux modifications apportées aux normes du MPRCE concernant le capital réglementaire requis pour parer au risque de déchéance durant le premier trimestre, ce qui a permis à la société d'améliorer son ratio du MPRCE de 14 points de base. Les éléments ci-dessus ont été en partie compensés par l'incidence d'une exposition plus élevée au chapitre des placements principalement attribuable à des placements plus élevés en actions ordinaires et en obligations.

Le 25 février 2014, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende sur actions ordinaires de 34 millions de dollars payable durant le premier trimestre de 2014. La société a estimé que le versement du dividende aurait réduit son ratio du MPRCE de 10 points de base sur une base pro forma au 31 décembre 2013.

En mai 2014, la société a l'intention de rembourser 200 millions de dollars des débetures subordonnées à 6,73 % au pair. Le remboursement est soumis à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada. La société a estimé que le remboursement des débetures aurait réduit son ratio du MPRCE de 19 points de base sur une base pro forma au 31 décembre 2013.

## Résultat global

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2013	2012	2013	2012
<b>Résultat global</b>				
Résultat net attribuable aux actionnaires	<b>29,9 \$</b>	25,1 \$	<b>113,3 \$</b>	80,2 \$
Augmentation (diminution) de la juste valeur latente sur les placements disponibles à la vente	<b>1,2</b>	(1,9)	<b>(18,9)</b>	7,5
Profit (perte) réalisé sur les placements disponibles à la vente reclassé en résultat net	<b>1,6</b>	(15,1)	<b>1,9</b>	(19,2)
	<b>2,8</b>	(17,0)	<b>(17,0)</b>	(11,7)
Amortissement de la perte sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie reclassé en résultat net	<b>0,2</b>	0,1	<b>0,6</b>	0,5
Éléments qui ne sont pas reclassés en résultat net :				
Réévaluation des régimes à prestations définies	<b>(0,1)</b>	0,9	<b>12,9</b>	(8,7)
	<b>2,9</b>	(16,0)	<b>(3,5)</b>	(19,9)
Moins les titulaires de polices avec participation	<b>(1,9)</b>	(0,3)	<b>(3,1)</b>	(1,2)
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	<b>1,0</b>	(16,3)	<b>(6,6)</b>	(21,1)
<b>Résultat global attribuable aux actionnaires</b>	<b>30,9 \$</b>	8,8 \$	<b>106,7 \$</b>	59,1 \$

Pour l'exercice 2013, la société a subi une perte au titre des autres éléments du résultat global de 6,6 millions de dollars principalement attribuable à des baisses de la juste valeur latente des obligations disponibles à la vente. Pour l'exercice 2012, la société a déclaré une perte au titre des autres éléments du résultat global de 21,1 millions de dollars

# RAPPORT DE GESTION

principalement attribuable au reclassement en résultat net d'un profit substantiel réalisé à la vente de placements en actions disponibles à la vente durant le quatrième trimestre de 2012.

Durant le premier trimestre de 2013, la société a appliqué rétrospectivement la nouvelle norme comptable concernant la réévaluation des régimes à prestations définies, ce qui a eu pour effet le retraitement des chiffres de 2012. La société a enregistré un profit de 12,9 millions de dollars après impôts pour ses régimes à prestations définies pour l'exercice 2013. Le profit pour l'exercice est principalement attribuable à l'incidence de la hausse des marchés boursiers sur les actifs des régimes à prestations définies. Les passifs des régimes à prestations définies ont également présenté un profit net en raison de la hausse des taux d'intérêt, en partie compensée par les pertes qui découlent principalement de la mise à jour des hypothèses de mortalité.

La société a constaté une perte de 8,7 millions de dollars après impôts sur ses régimes à prestations définies pour l'exercice 2012. Cette perte est principalement attribuable à l'incidence de la baisse des taux d'intérêt sur les passifs des régimes à prestations définies.

Les augmentations et diminutions latentes de la juste valeur sur les obligations disponibles à la vente constatées dans les autres éléments du résultat global n'ont pas d'incidence sur le MPRCE. La réévaluation des régimes à prestations définies n'a pas d'effet immédiat sur le MPRCE puisque que le profit ou la perte de réévaluation de chaque trimestre est amorti sur 12 trimestres aux fins du MPRCE.

## Dynamique sectorielle et stratégie de la direction

Les activités de la société sont organisées par secteur d'activité, chacun assumant la responsabilité de la mise au point, du marketing et de la distribution des produits, ainsi que du service à la clientèle au sein de son marché propre. Cette structure permet de tenir compte des dynamiques de marchés distinctes pour les trois grands secteurs d'activité. La direction croit que cette structure permet à chaque secteur d'activité d'élaborer des stratégies afin d'atteindre les objectifs généraux de l'entreprise relatifs à la croissance des affaires et à la gestion des charges tout en reconnaissant les particularités des milieux d'affaires dans lesquels chaque secteur d'activité évolue. Les secteurs d'activité ont l'appui des unités fonctionnelles de l'entreprise qui assurent l'établissement des prix des produits, les services administratifs et technologiques des secteurs, gèrent les actifs investis et supervisent les politiques de gestion du risque de l'entreprise.

# RAPPORT DE GESTION

Selon les actifs du fonds général et des fonds distincts, la société fait partie des 10 principaux assureurs vie au Canada. La part de marché de la société est inférieure à six pour cent dans ses trois grands secteurs d'activité. Pour conserver des prix concurrentiels sur le marché tout en assurant un rendement financier à long terme acceptable pour les actionnaires, la société doit, à titre d'organisation de taille moyenne, trouver des moyens de continuer à rivaliser au chapitre des prix avec les grandes sociétés qui profitent naturellement d'économies d'échelle. Afin d'améliorer ses charges unitaires, la direction a adopté une orientation stratégique pour l'ensemble de l'entreprise axée sur l'atteinte d'une croissance rentable dans ses marchés désignés et la gestion des charges. La société s'est concentrée exclusivement sur le marché canadien et, par surcroît, sur certains segments de ce marché où la direction croit qu'il existe des possibilités de nouer des relations solides à long terme avec des partenaires de distribution indépendants en proposant des produits concurrentiels et un service plus personnalisé. En mettant l'accent sur certains segments particuliers du marché et en faisant en sorte que ces conseillers indépendants nous considèrent comme une solution de rechange viable à des concurrents qui ciblent des marchés plus larges, la direction est d'avis que ces relations solides permettront de dégager une croissance rentable.

Le secteur de la gestion de patrimoine de la société se compose des produits de fonds distincts, des produits à intérêt garanti et des fonds communs de placement. Ces produits livrent concurrence aux produits offerts par de nombreuses institutions financières. L'un des éléments clés de toute stratégie concurrentielle dans ce marché est l'aptitude à assurer un taux de rendement concurrentiel au client. La stratégie de placement en actions axée sur la valeur met l'accent sur le développement d'un rendement à long terme sur le marché des fonds. La direction s'attend à accroître la part de marché de la société grâce à ce rendement à long terme, de même qu'à un réseau de distribution plus étendu et à l'ajout de nouveaux fonds et de nouveaux produits de fonds, tels que les produits de fonds communs de placement lancés récemment. La société a constaté une forte croissance de ses actifs gérés grâce à ses affaires de fonds distincts liées à son produit de GR en 2013. Elle a adopté plusieurs mesures pour limiter l'exposition au risque de son produit de GR. Durant le premier trimestre de 2013, la société a lancé une nouvelle version de son produit de GR. Cette nouvelle version réduit le degré de risque auquel s'expose la société, tout en offrant une solution de revenu garanti concurrentielle aux clients. La société continuera de surveiller le milieu concurrentiel pour ce produit.

Au sein du vaste marché de l'assurance collective canadien, la société continue de centrer ses efforts sur le marché des petits groupes de moins de 200 employés. Cette stratégie de créneau, ainsi que la constante priorité accordée à l'équilibre entre la croissance et le bénéfice, lui a permis d'être concurrentielle au chapitre des coûts dans ce segment du marché, ce qui devrait lui permettre d'augmenter sa part de marché pour ce secteur et d'atteindre des rendements acceptables.

## RAPPORT DE GESTION

Les produits d'assurance individuelle sont de nature à long terme et, par conséquent, peuvent être soumis à un poids des nouvelles affaires relativement élevé. La société constate un poids des nouvelles affaires lorsque la provision pour tenir compte des écarts défavorables compris dans les provisions mathématiques dépasse la marge bénéficiaire incluse dans le prix du produit. À moins qu'une société n'opte pour des niveaux de réassurance plus importants, les niveaux de prix courants sur le marché canadien créent un poids accru des nouvelles affaires, lequel a une incidence négative sur son bénéfice à court terme. Le poids des nouvelles affaires a été particulièrement élevé en 2010 et en 2011 étant donné le contexte de faibles taux d'intérêt qui a suivi la crise financière. Le contexte de faibles taux d'intérêt s'est poursuivi en 2012. Cette situation a eu des répercussions sur l'ensemble du secteur, ce qui a entraîné la hausse significative des prix, en 2011 et en 2012, des produits d'assurance individuelle de la société et de plusieurs de ses concurrents. Toutefois, malgré que les taux d'intérêt à long terme du marché soient demeurés anormalement faibles en 2013, ils ont considérablement augmenté au cours de l'exercice, particulièrement durant le deuxième trimestre de 2013. Au cours du quatrième trimestre de 2013, la société a réduit le prix de certains de ses produits d'assurance vie afin d'accroître sa compétitivité et de refléter cette hausse récente des taux d'intérêt et les améliorations continues de la mortalité. Plutôt que de renoncer aux bénéfices futurs qu'elle pourrait dégager advenant le maintien de la tendance à l'amélioration au chapitre de la mortalité observée au cours des dernières décennies, la société continue d'avoir recours à des niveaux de réassurance inférieurs à la moyenne même si cela a des conséquences négatives sur son bénéfice à court terme. Cependant, en raison des résultats à long terme raisonnables de ce secteur d'activité, la direction continue de concentrer ses efforts sur une croissance constante, sur le développement technologique et sur des améliorations des processus afin de maintenir une structure des coûts qui lui permet de demeurer concurrentielle, tout en générant un apport financier à long terme acceptable. La société revoit ses produits d'assurance vie individuelle pour améliorer la rentabilité, réduire le risque lié aux taux d'intérêt, réduire le capital réglementaire requis, développer des produits et des processus basés sur le Web, de même qu'améliorer l'expérience pour le client et le conseiller.

# RAPPORT DE GESTION

## Gestion du risque

Le ratio du MPRCE de la société est sensible notamment à la volatilité des marchés boursiers, principalement en raison des exigences en matière de passif et de capital liées aux garanties sur les fonds distincts. Au 31 décembre 2013, la société détenait des actifs et des passifs de fonds distincts s'élevant à 5,95 milliards de dollars. De ce montant, environ 5,7 milliards de dollars des éléments étaient assortis de garanties. Le tableau suivant fournit une ventilation en pourcentage par type de garantie :

	31 déc. 2013	31 déc. 2012
<b>Pourcentage des passifs des fonds distincts comportant les garanties suivantes :</b>		
Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et garantie sur la prestation au décès de 100 %	57,4 %	63,8 %
Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 100 % (avec une période minimale de 15 ans entre le dépôt et la date d'échéance)	5,2 %	5,2 %
Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès (avec une garantie de retrait (GR))	37,4 %	31,0 %

Toutes les garanties sur les fonds distincts de la société sont basées sur les polices (non sur les dépôts), ce qui, par conséquent, atténue la sensibilité de la société aux marchés boursiers pour ses produits assortis de garanties sur les dépôts. Pour les passifs des contrats d'assurance liés aux garanties sur les fonds distincts, le degré de sensibilité dépend fortement de la valeur des marchés boursiers au moment de procéder à l'évaluation. En fin de période, si les marchés boursiers affichent une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si les marchés boursiers affichent une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité augmente. Selon les niveaux des marchés boursiers au 31 décembre des exercices 2013 et 2012, la sensibilité du bénéfice net attribuable aux actionnaires aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux garanties sur les fonds distincts qui résultent des augmentations et des diminutions des marchés boursiers est comme suit :

(en millions de dollars)	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
<b>Sensibilité aux garanties des fonds distincts :</b>				
Résultat net attribuable aux actionnaires pour 2013	néant	néant	néant	néant
Résultat net attribuable aux actionnaires pour 2012	néant	néant	néant	néant

# RAPPORT DE GESTION

Selon les niveaux des marchés boursiers aux dates ci-dessous, la sensibilité du ratio du MPRCE de la société aux hausses et aux baisses des marchés boursiers pour toutes ses expositions aux marchés boursiers, y compris celle liée aux garanties sur les fonds distincts, est comme suit :

	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
<b>Sensibilité aux marchés boursiers :</b>				
Ratio du MPRCE au 31 décembre 2013	(1,2) %	1,2 %	(2,3) %	2,5 %
Ratio du MPRCE au 31 décembre 2012	(0,5) %	— %	(1,1) %	(12,2) %

Le recours à des actifs sous forme d'actions ordinaires pour l'appariement des passifs à plus long terme a eu pour effet de réduire ou de rendre légèrement négative la sensibilité du ratio du MPRCE de la société aux hausses des marchés boursiers. La hausse des marchés boursiers a généré un profit sur les actifs sous forme d'actions ordinaires, partiellement compensé par une perte causée par une hausse des passifs des contrats, résultant en une hausse nette du capital disponible. Toutefois, la hausse des marchés boursiers donne également lieu à une hausse du capital requis, puisque le capital requis lié aux actions ordinaires augmente. Aux 31 décembre 2013 et 2012, selon les scénarios d'une hausse de 10 % et de 20 % des marchés boursiers, l'augmentation du capital requis est légèrement supérieure à l'augmentation du capital disponible, ce qui a pour résultat une incidence légèrement négative sur le ratio du MPRCE de la société.

De la même façon, le recours accru aux actions ordinaires mentionné ci-dessus pour l'appariement des passifs à plus long terme a eu pour résultat que la sensibilité du ratio du MPRCE de la société aux baisses des marchés boursiers est devenue légèrement positive. Au 31 décembre 2013, selon les scénarios d'une baisse de 10 % et de 20 % des marchés boursiers, la diminution du capital requis est légèrement supérieure à la diminution du capital disponible, ce qui a pour résultat une incidence légèrement positive sur le ratio du MPRCE de la société.

Par le passé, la société n'a pas couvert le risque lié aux garanties de fonds distincts. Compte tenu de la composition des produits de fonds distincts et du niveau de sensibilité aux marchés boursiers courants, aux 31 décembre 2013 et 2012, la société n'a pas couvert le risque lié aux garanties de fonds distincts (sauf pour ce qui est du traité de réassurance décrit ci-après).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la société a conclu un traité de réassurance afin de céder une partie de son exposition aux prestations au décès des fonds distincts. Tous les titulaires de polices de fonds distincts qui disposent d'une garantie de prestation au décès de 2 millions de dollars ou plus sont inclus dans ce traité. Si ce traité avait pris effet le 31 décembre 2012, environ 8 millions de dollars des 112 millions de dollars du capital de risque lié aux garanties sur les prestations au décès constatés au 31 décembre 2012 dans le tableau ci-dessous auraient été cédés au réassureur. La société ne réassure pas les produits de fonds distincts d'autres assureurs.

# RAPPORT DE GESTION

Le capital de risque lié aux garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des fonds distincts et les provisions actuarielles qui en résultent ainsi que le capital requis aux fins du MMRPCE pour les fonds distincts de la société sont les suivants :

Fonds distincts (en millions de dollars)	Garanties > Valeur des fonds		Prestations au décès > Valeur des fonds		Capital de risque du supplément	Provisions actuariales	Capital requis aux fins du
	Valeur des fonds	Capital de risque	Valeur des fonds	Capital de risque			
<b>31 décembre 2013</b>	<b>29 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>264 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>328 \$</b>	<b>néant</b>	<b>néant</b>
31 décembre 2012	107 \$	11 \$	1 250 \$	112 \$	298 \$	néant	<1 \$

Les quatre premières colonnes du tableau ci-dessus présentent toutes les polices de fonds distincts dont le montant des garanties sur les prestations à l'échéance ou au décès futures est supérieur à la valeur des fonds. Le capital de risque représente l'excédent du montant des garanties sur les prestations à l'échéance ou au décès futures par rapport à la valeur des fonds de toutes ces polices. La cinquième colonne du tableau ci-dessus présente l'exposition au supplément de la GR. Le capital de risque du supplément de la GR représente le montant que la société pourrait devoir payer à ses clients si le rendement net des actifs de chaque client de GR était de zéro pendant le restant de la vie de chaque client de GR, basé sur l'espérance de vie. Pour ces trois catégories de risque, le capital de risque n'est pas payable à l'heure actuelle. Son paiement dépend des résultats futurs, incluant le rendement des fonds, les décès, les dépôts, les retraits et les dates d'échéance. Le calcul du niveau de provisions actuarielles et du capital requis est basé sur la probabilité que la société devra vraisemblablement payer aux titulaires de polices de fonds distincts un montant correspondant à tout déficit qui pourrait exister en ce qui a trait aux échéances futures des polices de fonds distincts, ou en ce qui a trait aux décès futurs des titulaires de polices de fonds distincts, ou en ce qui a trait à l'occurrence de paiements futurs d'un supplément aux titulaires de polices de GR. Le capital de risque a diminué en décembre 2013 par rapport au niveau de décembre 2012 pour les garanties sur la prestation à l'échéance et les garanties sur la prestation au décès, en raison principalement de la hausse de plusieurs marchés boursiers mondiaux. Le capital de risque en décembre 2013, en ce qui concerne l'exposition au supplément de la GR, a augmenté par rapport à celui de décembre 2012, principalement en raison des fortes ventes du produit de GR en 2013.

De plus, le ratio du MMRPCE de la société est sensible aux variations des taux d'intérêt des marchés. L'incidence d'une baisse immédiate de 1 % des taux d'intérêt, et d'une baisse de 1 % du taux de réinvestissement initial (TRI) présumé pour les affaires d'assurance sans participation, entraînerait une diminution du ratio du MMRPCE de la société de 35 points au 31 décembre 2013 (32 points au 31 décembre 2012), en présumant qu'il n'y a aucun changement apporté au taux de réinvestissement ultime (TRU). Cette incidence exclut les répercussions d'une variation de la valeur de marché des obligations disponibles à la vente. Les obligations disponibles à la vente offrent une compensation économique naturelle au risque de taux d'intérêt qui découle des passifs de nos produits. Si les obligations disponibles à la vente étaient vendues pour réaliser les profits qui découlent d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt, l'incidence serait réduite à 23 points au 31 décembre 2013 (28 points au 31 décembre 2012).

# RAPPORT DE GESTION

En plus de l'analyse des risques contenue dans le présent rapport de gestion, une analyse détaillée des risques significatifs qui ont une incidence sur la société se trouve dans la notice annuelle de la société mère de l'Empire Vie, E-L Financial Corporation Limited, accessible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La note 27 des états financiers consolidés présente des renseignements supplémentaires concernant la sensibilité de la société aux risques.

## Estimations comptables critiques

Les principales méthodes comptables de la société sont décrites dans la note 2 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la part de la direction qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses à propos de questions qui sont incertaines par nature. Les estimations comptables les plus critiques de la société concernent l'évaluation des passifs des contrats, le classement des instruments financiers, les régimes de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi, ainsi que la détermination de la provision pour prêts douteux.

## Passifs des contrats

La détermination des passifs des contrats exige la formulation d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations, qui couvrent la mortalité, la morbidité, les rendements des placements, le maintien en vigueur, les charges, l'inflation et les impôts pour la durée non écoulée des polices en vigueur, et qui tiennent compte des effets connexes de la réassurance. En raison des risques à long terme et des incertitudes quant à la mesure inhérentes aux activités liées à l'assurance vie, chaque hypothèse comprend une marge pour écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges tiennent compte d'une possible détérioration des résultats futurs et renforcent la confiance dans la capacité des passifs des contrats à payer les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables qui en découlent ont pour effet d'augmenter les passifs des contrats et de réduire le résultat qui, autrement, aurait été constaté au moment de la mise en vigueur de la police. L'Institut canadien des actuaires prescrit une échelle de marges autorisées. Les hypothèses sont révisées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des changements dans les hypothèses se reflète dans le résultat de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement. La note 27 des états financiers consolidés décrit la sensibilité de la société aux risques liés aux passifs des contrats.

## Classement des instruments financiers

La direction utilise son jugement pour classer les instruments financiers en tant qu'instruments à la juste valeur par le biais du résultat net, instruments disponibles à la vente ou prêts et créances. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. La plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponibles à la vente. Les prêts et les créances soutiennent tant les passifs des contrats que le capital et l'excédent. Le classement d'un instrument financier en tant qu'instrument à la juste valeur par le biais du résultat net ou instrument disponible à la vente dicte si les variations latentes de la juste valeur sont inscrites au résultat net ou aux autres éléments du résultat global. Les notes 2 e), 3 a), 3 e) et 10 c) comportent des renseignements supplémentaires concernant le classement des instruments financiers.

## Prestations de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi

La charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi est calculée par des actuaires indépendants selon des hypothèses déterminées par la direction. Les hypothèses formulées ont une incidence sur la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi constatée en résultat net. Si les résultats réels diffèrent des hypothèses utilisées, le gain ou la perte actuarielle qui en résulte est constaté aux autres éléments du résultat global. Les notes j), 2 d), 2 k) et 12 comportent des renseignements supplémentaires concernant les prestations de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

## Provision pour prêts douteux

La société adopte une politique de prudence dans l'établissement de la provision pour prêts douteux. Lorsqu'il n'existe plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement intégral du capital et des intérêts du prêt lié à un prêt hypothécaire ou à un prêt sur contrat, la direction constitue une provision spécifique pour prêts douteux; la réduction de la valeur comptable correspondante est inscrite au résultat net au cours de la période où l'existence de la moins-value est établie. Dans la détermination de la valeur de réalisation estimative du placement, la direction prend en considération un certain nombre de conditions et d'événements parmi lesquels, la valeur de la garantie sous-jacente au prêt, l'emplacement géographique, le secteur d'activité de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière de l'emprunteur, l'historique des remboursements et une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique. Toute modification de ces circonstances peut entraîner des changements subséquents dans la valeur de réalisation estimative du placement et, en conséquence, des changements dans la provision pour prêts douteux.

Les titres disponibles à la vente sont assujettis à des examens périodiques en cas de pertes de valeur importantes ou durables. Il y a indication objective de dépréciation en présence d'une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur du placement en-dessous de son coût, d'un changement défavorable important du contexte technologique, boursier, économique ou juridique de l'émetteur ou de difficultés financières de l'émetteur.

## Perspectives

En 2013, l'économie canadienne est demeurée stable, mais a connu une croissance relativement faible. Les manchettes au Canada relataient alors les inquiétudes économiques à propos du chômage, du prix des produits de base, des fermetures d'usine, du marché de l'habitation et du niveau d'endettement des consommateurs. Les inquiétudes globales en 2012 concernant la crise des dettes souveraines en Europe et les problèmes budgétaires aux États-Unis se sont considérablement atténuées en 2013, ce qui a renforcé la confiance des consommateurs. Par conséquent, les marchés boursiers et les marchés des obligations de sociétés se sont considérablement améliorés par rapport à la tourmente économique de 2008 et du début de 2009. Les taux d'intérêt à long terme canadiens ont augmenté considérablement en 2013, après trois années de taux décroissants. Les marchés boursiers mondiaux demeurent volatils, mais la plupart des marchés d'importance ont affiché une forte croissance en 2013. Cette situation était particulièrement vraie aux États-Unis, où les marchés boursiers ont fourni d'excellents rendements aux investisseurs en 2013. Le principal marché boursier du Canada a grimpé en 2013, ce qui constitue une amélioration par rapport aux gains modérés de 2012. Le rendement du marché boursier canadien en 2013 était toutefois faible comparativement aux conditions du marché boursier américain. Les conditions boursières ont principalement un effet sur les résultats au chapitre des marges bénéficiaires sur les affaires en vigueur et la croissance des nouvelles affaires pour les segments de fonds distincts et de fonds communs de placement du secteur de la gestion de patrimoine de la société. Les consommateurs continuent toutefois d'être prudents quant à leur exposition aux marchés boursiers; la société est bien positionnée avec son offre de produits de fonds distincts, de fonds communs de placement et de rentes à taux fixe pour répondre à la demande de placements à plus faible risque.

Bien que le Canada ait bien fait durant la crise financière comparativement à de nombreux autres pays, son économie progresse lentement et continue de présenter des indicateurs économiques mixtes. Le secteur des affaires demeure prudent, ce qui pourrait exercer une pression à court terme sur les perspectives de croissance du secteur de l'assurance collective.

L'environnement de faibles taux d'intérêt à long terme qui a suivi la crise financière a constitué un enjeu important du secteur de l'assurance individuelle en 2011 et en 2012, ce qui a eu un effet sur l'ensemble de l'industrie et a entraîné une hausse des prix des produits d'assurance individuelle de la société et de plusieurs de ses concurrents. Toutefois, bien que les taux d'intérêt à long terme du marché soient demeurés inhabituellement peu élevés en 2013, ils ont considérablement augmenté au cours de l'exercice. Durant le quatrième trimestre de 2013, la société a réduit le prix de certains de ses produits d'assurance vie afin d'en améliorer la compétitivité et de refléter la hausse récente des taux d'intérêt et l'amélioration continue de la mortalité. Les taux d'intérêt à long terme et la tarification des produits devraient continuer de constituer des enjeux pour le secteur de l'assurance individuelle de la société en 2014.

Les exigences réglementaires pour les garanties des fonds distincts continuent d'évoluer. Le BSIF revoit actuellement l'approche globale pour déterminer les exigences en capital concernant les risques liés aux fonds distincts et a décidé de mettre en place les changements en deux phases. Durant la première phase, les paramètres des modèles stochastiques ont été renforcés à l'égard des nouvelles affaires d'assurance vie émises après le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce renforcement n'a pas eu un effet important sur le ratio du MPRCE de la société. Dans la seconde phase, le BSIF appliquera une nouvelle approche pour toutes les affaires de fonds distincts en vigueur (incluant les nouvelles affaires établies en 2011 et après).

# RAPPORT DE GESTION

Concernant la seconde phase, le BSIF explique qu'il « considère diverses options y compris une approche mieux harmonisée au marché et un crédit potentiel pour les opérations de couverture ». La date cible de la seconde phase est 2017 ou plus tard.

Des changements aux normes comptables à plus long terme sont prévues d'ici 2018 ou plus tard concernant les normes International Financial Reporting Standards (IFRS) applicables aux contrats d'assurance. Dans un processus parallèle, les normes relatives à la suffisance du capital sont actuellement en train de s'aligner davantage avec le cadre international connu comme « Solvabilité II » selon un échéancier semblable. Ces changements visent à normaliser les évaluations. Pour la comptabilité des contrats d'assurance, l'objectif est une normalisation à l'échelle mondiale en vertu des IFRS plutôt que les approches différentes propres à chaque pays qui existent à l'heure actuelle. Pour les normes relatives à la suffisance du capital, l'objectif est de normaliser le traitement du risque pour les assureurs d'une perspective de suffisance du capital, peu importe le type d'entreprise. Ces deux éléments pourraient avoir des incidences significatives pour le résultat net et les ratios de capital futurs de l'Empire Vie; toutefois, beaucoup de détails demeurent inconnus.

En 2011, le BSIF a effectué des changements substantiels aux règlements visant les banques canadiennes dans le cadre de la réforme Bâle III des normes de fonds propres. Ces nouvelles règles bancaires fournissent un plan de transition pour que les banques mettent en place des exigences sur les fonds propres plus strictes, incluant des restrictions plus rigoureuses en matière d'instruments financiers émis par des banques. Les nouveaux instruments financiers émis par des banques devront respecter ces nouvelles règles afin d'être inclus dans les ratios de fonds propres des banques. Il n'est pas clair si des changements semblables seront appliqués aux assureurs vie dans le futur.

La ligne directrice « Gouvernance d'entreprise » du BSIF prévoit des exigences concernant les responsabilités du conseil d'administration, l'indépendance des fonctions de supervision, l'amélioration des rapports de gestion du risque et le recours à des tiers pour évaluer l'efficacité du conseil d'administration et les fonctions de supervision. La conformité à cette ligne directrice est requise à compter du 31 janvier 2014. Par ailleurs, la ligne directrice « Évaluation interne des risques et de la solvabilité » du BSIF prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette ligne directrice exige des assureurs qu'ils effectuent une évaluation interne complète afin de mieux comprendre la corrélation entre leur profil de risque et leurs besoins en capital.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) augmentent les exigences d'information à fournir pour les sociétés de fonds communs de placement, incluant des exigences au point de vente, avec effet en milieu d'exercice 2014, et des initiatives concernant un modèle de relations avec les clients, selon une mise en place échelonnée avec plein effet en milieu d'exercice 2016.

# RAPPORT DE GESTION

Des changements réglementaires ont également lieu pour les agents généraux administrateurs (AGA). Les assureurs vie, dont l'Empire Vie, font régulièrement affaire avec des AGA en tant que composante clé de leur réseau de distribution des produits d'assurance et de gestion de patrimoine. En 2013, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) a publié une ligne directrice portant sur la relation entre l'assureur et l'AGA (avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015). Cette ligne directrice décrit les résultats attendus et les pratiques connexes dans cinq domaines généraux. Les assureurs doivent notamment exercer une diligence raisonnable avant de mettre un AGA sous contrat, énoncer clairement les rôles et les responsabilités dans le contrat, favoriser une culture de traitement équitable des clients, contrôler le rendement des AGA et conserver la responsabilité en dernier ressort.

## Résultats trimestriels

Le tableau ci-après résume divers résultats financiers sur une base trimestrielle pour les huit trimestres les plus récents :

(en millions de dollars)	31 déc. 2013	30 sept. 2013	30 juin 2013	31 mars 2013	31 déc. 2012	30 sept. 2012	30 juin 2012	31 mars 2012
Produits des activités ordinaires	322 \$	235 \$	61 \$	289 \$	299 \$	377 \$	368 \$	215 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires	30 \$	32 \$	40 \$	11 \$	25 \$	20 \$	18 \$	17 \$

Les produits des activités ordinaires pour le trimestre clos le 31 décembre 2013 ont augmenté pour s'établir à 322 millions de dollars (299 millions de dollars en 2012), en raison principalement d'une augmentation des placements disponibles à la vente en 2013 attribuable à une hausse du prix des actions ordinaires en 2013 (voir la section Total des produits plus haut dans ce rapport).

Pour le quatrième trimestre, le résultat net a été plus élevé par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une augmentation du résultat net du secteur de l'assurance individuelle. Cette amélioration résulte d'une hausse considérable des marchés boursiers en 2013, comparativement à des résultats modestes pour les marchés boursiers en 2012 (voir la section Résultats par secteur plus haut dans ce rapport pour plus d'information sur les résultats trimestriels.)

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur intégrité, de leur objectivité et de leur fiabilité. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction doit notamment choisir et appliquer les méthodes comptables appropriées, exercer son jugement, formuler des estimations et s'assurer que l'information présentée dans ce rapport annuel est conforme aux états financiers. Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada.

La société maintient un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a été conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les dépenses sont faites conformément aux autorisations des membres de la direction et des administrateurs, que les opérations sont enregistrées comme il se doit et que les données financières sont fiables pour la préparation des états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada. Sous la supervision de la direction, une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée au 31 décembre 2013. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration, qui agit par l'intermédiaire du comité d'audit, lequel est formé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la société, supervise la responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit est chargé d'examiner les états financiers consolidés et le rapport annuel afin d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour discuter des stratégies d'audit, des contrôles internes exercés sur les processus comptables et les processus de présentation de l'information financière ainsi que de divers aspects de l'audit et de la présentation de l'information financière.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration. Il doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation des passifs des polices sont conformes aux normes de pratique actuarielle reconnues et aux exigences réglementaires. L'actuaire désigné doit émettre une opinion quant au caractère approprié des passifs des contrats à la date de l'état consolidé de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. L'examen qui permet de vérifier l'exactitude et l'intégralité des données d'évaluation, ainsi que l'analyse de l'actif de la société qui permet de déterminer si celui-ci est suffisant par rapport au montant des passifs des contrats, sont des éléments importants à considérer dans l'établissement d'une opinion. L'actuaire désigné doit, sur une base annuelle, analyser la situation financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. L'analyse permet d'évaluer la suffisance du capital de la société en fonction d'hypothèses économiques et financières défavorables, et ce, pour l'exercice courant et les quatre exercices suivants.

À titre d'auditeur externe, PricewaterhouseCoopers doit rendre compte aux titulaires de polices, aux actionnaires et au BSIF de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés annuels de la société. L'auditeur externe a un accès libre et complet aux membres du comité d'audit et les rencontre périodiquement pour discuter de son audit. Le rapport de l'auditeur indépendant expose son opinion et l'étendue de son audit.

*Le président et chef de la direction,*



**Leslie C. Herr**  
Kingston, Ontario  
Le 25 février 2014

*Le vice-président principal et chef des finances,*



**Gary J. McCabe**  
Kingston, Ontario  
Le 25 février 2014

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et de sa filiale, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013 ainsi que le compte consolidé de résultat, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et l'information fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et de sa filiale au 31 décembre 2013 ainsi que de leur situation financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

**PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**  
Comptables agréés, experts-comptables autorisés  
Toronto, Ontario  
Le 25 février 2014

# RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

## Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

J'ai évalué les passifs des contrats et les passifs de réassurance dans l'état consolidé de la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance Vie au 31 décembre 2013 et toute modification s'y rapportant dans le compte consolidé de résultat pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des passifs des contrats, nets des passifs de réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats de cette évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



**Leonard Pressey, F.S.A., F.C.I.A.**  
*Fellow, Institut canadien des actuaires*  
Kingston, Ontario  
Le 25 février 2014

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

Aux	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (retraité - note 2 d))	1er janvier 2012 (retraité - note 2 d))
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	217 350 \$	248 382 \$	155 559 \$
Placements			
Placements à court terme (note 3)	25 448	16 440	33 867
Obligations (note 3)	4 333 512	4 227 329	4 063 897
Actions ordinaires et actions privilégiées (note 3)	1 009 608	878 085	808 681
Prêts hypothécaires (note 3)	299 353	302 531	264 238
Avances sur polices (note 3)	44 855	43 071	41 981
Prêts sur polices (note 3)	90 275	95 461	113 118
<b>Total des placements</b>	<b>5 803 051</b>	<b>5 562 917</b>	<b>5 325 782</b>
Revenu de placement couru	24 058	21 452	20 107
Primes d'assurance à recevoir (note 4)	41 014	30 035	28 455
Impôts à recouvrer	—	—	17 106
Passifs d'impôt différé (note 18)	2 400	4 596	—
Autres actifs (note 5)	11 669	9 126	21 330
Immobilisations corporelles (note 6)	22 043	22 827	21 241
Immobilisations incorporelles (note 7)	4 317	2 071	1 090
Actifs des fonds distincts (note 8)	5 954 508	5 014 392	4 415 318
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 080 410 \$</b>	<b>10 915 798 \$</b>	<b>10 005 988 \$</b>
<b>Passif</b>			
Créditeurs et autres passifs (note 11)	55 833 \$	69 875 \$	80 266 \$
Prestations d'assurance à payer (note 9)	78 940	63 152	67 859
Impôts à payer	9 306	7 473	—
Passifs de réassurance (note 10)	284 627	244 808	156 119
Passifs des contrats d'assurance (note 10)	4 175 238	4 375 441	4 199 501
Passifs des contrats de placement	12 687	14 591	15 076
Sommes en dépôt des titulaires de polices	30 937	30 634	30 263
Provision pour profits à verser aux titulaires de polices	23 893	22 142	21 791
Passifs d'impôt différé (note 18)	—	—	432
Dette subordonnée (note 23)	498 343	199 642	199 405
Passifs des polices de fonds distincts	5 954 508	5 014 392	4 415 318
	<b>11 124 312</b>	<b>10 042 150</b>	<b>9 186 030</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions (note 25)	985	985	985
Surplus d'apport	19 387	19 387	19 387
Résultats non distribués (note 24)	945 692	859 756	786 203
Cumul des autres éléments du résultat global	(9 966)	(6 480)	13 383
	<b>956 098</b>	<b>873 648</b>	<b>819 958</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>12 080 410 \$</b>	<b>10 915 798 \$</b>	<b>10 005 988 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Le président du conseil d'administration,



Duncan N. R. Jackman

Le président et chef de la direction,



Leslie C. Herr

# COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2013	2012
<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>		(retraité - note 2 d))
<b>Produits des activités ordinaires</b>		
Primes brutes	918 521 \$	902 733 \$
Primes cédées aux réassureurs	(96 977)	(89 201)
Primes nettes (note 13)	821 544	813 532
Revenu de placement (note 3)	240 159	237 354
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(349 037)	1 397
Profit (perte) réalisé à la cession d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	45 445	54 349
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente incluant les réductions de valeur (note 3)	(2 488)	28 405
Produits de frais (note 14)	150 589	125 218
<b>Total des produits</b>	<b>906 212</b>	<b>1 260 255</b>
<b>Prestations et charges</b>		
Montant brut des prestations et des règlements payés (note 15)	616 009	590 041
Montants recouvrables des réassureurs (note 15)	(56 472)	(48 795)
Variation brute des passifs des contrats d'assurance (note 15)	(200 203)	175 940
Variation des passifs des contrats d'assurance cédés (note 15)	39 819	88 689
Variation des provisions des contrats de placement	945	754
Participations	22 098	20 478
Charges opérationnelles (note 17)	139 450	140 155
Commissions	170 579	177 175
Commissions recouvrées des réassureurs	(2 322)	(2 336)
Charges d'intérêts	18 977	13 697
<b>Total des prestations et des charges</b>	<b>748 880</b>	<b>1 155 798</b>
Impôt sur les primes	14 011	13 466
Impôt sur les placements et le capital	3 900	3 900
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>139 421</b>	<b>87 091</b>
Impôts (note 18)	29 385	13 538
<b>Résultat net</b>	<b>110 036 \$</b>	<b>73 553 \$</b>
<b>Résultat net attribuable aux :</b>		
Titulaires de polices avec participation	(3 243) \$	(6 610) \$
Actionnaires	113 279	80 163
<b>Total</b>	<b>110 036 \$</b>	<b>73 553 \$</b>
Résultat par action - de base et dilué (2 000 000 d'actions autorisées; 985 076 actions en circulation)	<b>115,00 \$</b>	<b>81,38 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
		(retraité - note 2 d))
<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>110 036 \$</b>	73 553 \$
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :</b>		
Éléments qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net :		
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente (note 18)	(18 881)	7 504
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente incluant les réductions de valeur, reclassée en résultat net (note 18)	1 887	(19 161)
Augmentation (diminution) nette latente de la juste valeur	(16 994)	(11 657)
Amortissement des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie reclassé en résultat net (note 18)	574	534
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluations des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	12 934	(8 740)
Total des autres éléments du résultat global	(3 486)	(19 863)
<b>Résultat global</b>	<b>106 550 \$</b>	53 690 \$
<b>Résultat global attribuable aux :</b>		
Titulaires de polices avec participation	(156) \$	(5 379) \$
Actionnaires	106 706	59 069
<b>Total</b>	<b>106 550 \$</b>	53 690 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dollars canadiens)

	2013			2012		
Pour les exercices clos les 31 décembre	(retraité - note 2 d))					
	Actionnaires	Titulaires de polices	Total	Actionnaires	Titulaires de polices	Total
<b>Capital-actions (note 25)</b>	<b>985 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>985 \$</b>	<b>985 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>985 \$</b>
<b>Surplus d'apport</b>	<b>19 387</b>	<b>—</b>	<b>19 387</b>	<b>19 387</b>	<b>—</b>	<b>19 387</b>
<b>Résultats non distribués</b>						
Résultats non distribués - début de l'exercice	812 642	47 114	859 756	732 479	53 724	786 203
Résultat net	113 279	(3 243)	110 036	80 163	(6 610)	73 553
Dividendes - actionnaires ordinaires	(24 100)	—	(24 100)	—	—	—
Résultats non distribués - fin de l'exercice	901 821	43 871	945 692	812 642	47 114	859 756
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>						
Cumul des autres éléments du résultat global - début de l'exercice	(10 344)	3 864	(6 480)	10 750	2 633	13 383
Autres éléments du résultat global	(6 573)	3 087	(3 486)	(21 094)	1 231	(19 863)
Cumul des autres éléments du résultat global - fin de l'exercice	(16 917)	6 951	(9 966)	(10 344)	3 864	(6 480)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>905 276 \$</b>	<b>50 822 \$</b>	<b>956 098 \$</b>	<b>822 670 \$</b>	<b>50 978 \$</b>	<b>873 648 \$</b>
<b>Composition du cumul des autres éléments du résultat global - fin de l'exercice</b>						
Profit latent sur les actifs financiers disponibles à la vente	(5 214) \$	8 436 \$	3 222 \$	14 523 \$	5 693 \$	20 216 \$
Profit (perte) non amorti sur les couvertures de flux de trésorerie	(233)	—	(233)	(807)	—	(807)
Réévaluations des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(12 313)	(642)	(12 955)	(24 629)	(1 260)	(25 889)
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	843	(843)	—	569	(569)	—
Total du cumul des autres éléments du résultat global	(16 917) \$	6 951 \$	(9 966) \$	(10 344) \$	3 864 \$	(6 480) \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>		
		(retraité - note 2 d))
<b>Activités opérationnelles</b>		
Résultat net	110 036 \$	73 553 \$
Éléments hors trésorerie ayant une incidence sur le résultat net		
Variation des passifs des contrats	(199 258)	176 694
Variation des passifs de réassurance	39 819	88 689
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	349 037	(1 397)
Profit (perte) réalisé sur les actifs incluant les réductions de valeur des actifs disponibles à la vente	(42 957)	(82 754)
Amortissement lié aux actifs investis	(70 842)	(73 108)
Amortissement lié aux immobilisations	4 613	3 673
Impôt différé	(2 462)	(1 892)
Autres éléments	33 760	45 498
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>221 746</b>	<b>228 956</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Placements de portefeuille		
Acquisition et avances	(2 110 910)	(1 354 055)
Ventes et échéances	1 612 993	1 219 502
Avances sur polices		
Avances	(10 333)	(7 600)
Remboursements	14 575	8 293
Diminution (augmentation) des placements à court terme	(9 008)	17 427
Acquisition d'immobilisations, montant net	(6 485)	(6 240)
Autres activités	—	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(509 168)</b>	<b>(122 673)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Dividendes - actionnaires ordinaires (note 19)	(24 100)	—
Intérêt versé sur la dette subordonnée	(17 765)	(13 460)
Émission de dettes (note 23)	298 255	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>256 390</b>	<b>(13 460)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(31 032)</b>	<b>92 823</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie - début de l'exercice</b>	<b>248 382</b>	<b>155 559</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie - fin de l'exercice</b>	<b>217 350 \$</b>	<b>248 382 \$</b>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Impôts sur le résultat payés, déduction faite de (remboursements)	24 074 \$	(15 476) \$
Produit d'intérêts reçus	138 902	124 863
Dividendes reçus	32 897	43 994

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

## 1. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ ET SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la société ou l'Empire Vie) a été fondée en 1923. Elle a d'abord été constituée à Toronto en vertu d'une charte provinciale, puis, en 1987, elle a reçu l'autorisation de poursuivre ses activités à titre de société fédérale. La société souscrit des polices d'assurance vie et maladie et fournit des produits de fonds distincts, de fonds communs de placement et de contrats de rentes au bénéfice de titulaires individuels et collectifs dans tout le Canada. La société est une filiale d'E-L Financial Corporation Limited (la société mère ou E-L). Le siège social de la société est situé au 259, rue King Est, Kingston (Ontario) K7L 3A8, qui est également son adresse principale.

L'Empire Vie est une institution financière sous réglementation fédérale régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada. La société a mis en place une filiale de gestion de fonds communs de placement en 2011, Placements Empire Vie Inc, qui est devenue un gestionnaire de fonds d'investissement inscrit le 5 janvier 2012. Le siège social de Placements Empire Vie Inc. est situé au 165, avenue University, 9<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5H 3B8.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 25 février 2014.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### a) Base d'établissement

Les états financiers consolidés annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et applicables à compter du 31 décembre 2013.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base d'une évaluation à la juste valeur, à l'exception de certains actifs et passifs. Les passifs des contrats d'assurance et les actifs/passifs de réassurance sont évalués sur une base actualisée, conformément aux normes de pratique actuarielle. Les passifs des contrats de placement, les prêts hypothécaires ainsi que les prêts sur polices et les avances sur polices sont comptabilisés au coût amorti. Certains autres actifs et passifs sont évalués selon la base du coût historique, comme il est expliqué tout au long de cette note. Tous les montants inclus dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action ou des autres mentions. Les présents états financiers consolidés sont également conformes aux exigences de comptabilité du BSIF.

### b) Base de consolidation

Les états financiers consolidés de la société comprennent les actifs, les passifs, les résultats et les flux de trésorerie de la société et de sa filiale en propriété et en contrôle exclusifs, Placements Empire Vie Inc. La société détient 100 % des actions avec droit de vote et le contrôle de sa filiale. Le contrôle s'entend du pouvoir de gouverner les activités financières et d'exploitation d'une entité de façon à obtenir les bénéfices de ses activités. Les états financiers de la filiale sont inclus dans les résultats de la société à partir du jour où le contrôle a été établi, soit le début des activités de la filiale, et seront déconsolidés si le contrôle devait cesser. Les états financiers de la filiale ont été préparés pour la même période de présentation que celle de la société, au moyen des mêmes méthodes comptables. Les opérations,

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

les soldes, les produits et les charges d'importance entre les sociétés ont été éliminés entièrement dans la consolidation.

### c) Jugements et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction utilise son jugement et fasse des estimations, en plus de formuler des hypothèses, qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges présentés durant l'exercice. Sur une base continue, la direction évalue ses jugements, ses estimations et ses hypothèses critiques relativement à son actif, à son passif, à ses produits et à ses charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et les modifications des estimations sont comptabilisées dans la période comptable où elles sont déterminées.

La société considère les éléments suivants particulièrement susceptibles d'entraîner des modifications des estimations et des jugements :

#### (i) Passifs liés à l'assurance

Les passifs des contrats d'assurance sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), qui incorpore les hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la mortalité, de la morbidité, des déchéances, des rachats, des taux de rendement futurs des placements, des participations, des coûts d'administration et des marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont revues au moins sur une base annuelle et mises à jour afin de refléter les résultats réels et les conditions de marché. La modification des hypothèses et des marges pour écarts défavorables peut avoir une incidence significative sur l'évaluation des passifs liés à l'assurance.

Les notes 2 f), 2 l), 10 et 27 b) comportent des renseignements supplémentaires concernant les passifs liés à l'assurance.

#### (ii) Classement des instruments financiers

La direction utilise son jugement pour classer les instruments financiers en tant qu'instruments à la juste valeur par le biais du résultat net, instruments disponibles à la vente ou prêts et créances. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. La plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponibles à la vente. Les prêts et les créances soutiennent tant les passifs des contrats que le capital et l'excédent. Le classement d'un instrument financier en tant qu'instruments à la juste valeur par le biais du résultat net ou d'instrument disponible à la vente dicte si les variations latentes de la juste valeur sont constatées au résultat net ou aux autres éléments du résultat global.

Les notes 2 e), 3 a), 3 e) et 10 c) comportent des renseignements supplémentaires concernant le classement des instruments financiers.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### (iii) Prestations de retraite et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

La charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi est calculée par des actuaires indépendants selon des hypothèses déterminées par la direction. Les hypothèses formulées ont une incidence sur la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi inscrite dans le résultat net. Si les résultats techniques diffèrent des hypothèses, les gains ou pertes actuariels qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les notes 2 d), 2 k) et 12 comportent des renseignements supplémentaires concernant les prestations de retraite et les autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

### (iv) Dépréciation

Les titres disponibles à la vente et les prêts et créances sont revus à chaque clôture de trimestre pour identifier et évaluer les placements qui présentent des signes potentiels de dépréciation. Pour les titres disponibles à la vente et les prêts et créances, les pertes de valeur sont constatées s'il y a des indications objectives de dépréciation des suites d'un événement qui réduit les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument et que l'incidence peut être estimée de façon fiable. Les indications objectives de dépréciation comprennent, mais sans s'y limiter, une faillite ou un défaut, la défaillance d'un débiteur, et des conditions défavorables spécifiques affectant un secteur d'activité ou une région géographique. De plus, pour les titres de capitaux propres, un déclin important ou prolongé de la juste valeur d'un titre en-deçà de son coût est une indication objective de dépréciation. À ces fins, la direction considère comme déclin important une perte de 20 % ou plus et comme période prolongée une période de 12 mois ou plus. La décision de constater une perte de valeur, son montant et la période durant laquelle elle est constatée pourrait changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction était différente. Les réductions de valeur des titres de créance ne sont pas constatées lorsque la dépréciation découle de changements dans les taux d'intérêt des marchés si les flux de trésorerie contractuels à venir demeurent recouvrables aux yeux de la direction.

Les notes 2 e), 3 b), 10 c) et 27 a) comportent des renseignements supplémentaires concernant la dépréciation.

## d) Changements de méthodes comptables

### (i) *IAS 1 Présentation des états financiers*

La société a adopté les modifications à la norme IAS 1 le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Selon ces modifications, la société a l'obligation de regrouper les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global selon qu'ils seront ou non reclassés en résultat net dans le futur. Ces changements n'ont entraîné aucun ajustement aux autres éléments du résultat global ou au résultat global.

### (ii) *IFRS 10 États financiers consolidés*

La norme IFRS 10, États financiers consolidés, remplace les directives quant au contrôle et à la consolidation de la norme IAS 27, États financiers consolidés et individuels, et de la norme SIC-12, Consolidation -Entités ad hoc. La norme IFRS 10 exige la consolidation d'un entité détenue seulement si l'investisseur possède un contrôle sur l'entité détenue, est exposé à des rendements variables du fait de son intérêt dans l'entité détenue

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

et peut exercer son contrôle sur l'entité détenue pour influencer ses rendements. La norme fournit des directives détaillées sur l'application des définitions de contrôle. L'exigence comptable de consolidation demeure largement semblable à celle de la norme IAS 27.

La société a évalué ses conclusions quant à la consolidation le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et au 31 décembre 2013 et a déterminé que l'adoption de la norme IFRS 10 n'a pas entraîné de changement dans la situation de consolidation de sa filiale.

### (iii) *IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

La société a évalué les informations qu'elle fournit sur ses intérêts dans d'autres entités les 1<sup>er</sup> janvier 2013 et 31 décembre 2013. Elle a déterminé que l'adoption de la norme IFRS 12 n'a entraîné aucune modification aux informations qu'elle fournit sur ses intérêts dans ses filiales et ses entités détenues.

### (iv) *IFRS 13 Évaluation de la juste valeur*

La norme IFRS 13 intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur. La mesure de la juste valeur d'un actif ou d'un passif est basée sur des hypothèses dont se serviraient les intervenants du marché pour déterminer le prix de l'actif ou du passif en vertu des conditions de marché courantes, y compris des hypothèses quant au risque. La société a adopté la norme IFRS 13 le 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur une base prospective.

En vertu de la norme IFRS 13, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la société a commencé à évaluer la juste valeur de ses actifs financiers de niveau 1 aux cours de clôture du marché. L'écart de la juste valeur entre le cours acheteur et le cours de clôture n'a entraîné qu'un ajustement négligeable des mesures au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La norme IFRS 13 exige également une présentation plus détaillée lorsque la juste valeur sert de mesure. Cette présentation plus détaillée est comprise dans les présents états financiers.

### (v) *IAS 19R Avantages du personnel*

La norme IAS 19R exige que le passif (l'actif) net au titre des prestations définies soit constaté dans l'état de la situation financière, sans report des gains et des pertes actuariels et des coûts des services, qui était permis antérieurement. Le coût des services est constaté en résultat net lorsqu'il est engagé. Les rendements prévus sur les actifs du régime ne sont désormais plus inclus dans la charge pour les avantages postérieurs à l'emploi. Plutôt, la charge pour les avantages postérieurs à l'emploi inclut les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculés selon un taux d'actualisation basé sur les rendements de marchés des obligations de grande qualité. Les réévaluations sur la base des gains et des pertes actuarielles, le rendement réel des actifs du régime (excluant la composante en intérêts nets) et toute variation du plafond de l'actif sont constatés au poste Autres éléments du résultat global. La société constate immédiatement au poste Cumul des autres éléments du résultat global tous les facteurs d'équivalence constatés au poste Autres éléments du résultat global. Les montants du Cumul des autres éléments du résultat global liés à la norme IAS 19R demeureront au Cumul des autres éléments du résultat global et ne seront pas reclassés au Résultat net dans

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

le futur. La société constate la charge d'intérêts (revenu) au passif (à l'actif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi aux charges opérationnelles dans les Comptes consolidés de résultat.

La société a adopté les modifications de la norme IAS 19R rétrospectivement et a ajusté ses capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012 afin de constater les gains et les pertes actuariels non amortis antérieurs. Les charges opérationnelles pour la période comparable ont été ajustées pour refléter les modifications des méthodes comptables appliquées aux régimes à prestations définies. Les ajustements pour chaque poste des états financiers concerné sont présentés dans les tableaux ci-après. Les actifs postérieurs à l'emploi sont inclus dans les Autres actifs et les passifs postérieurs à l'emploi sont inclus au poste Crédoiteurs et autres passifs dans les états de la situation financière.

Incidence des modifications apportées aux méthodes comptables sur les postes de l'état de la situation financière

	31 décembre 2012			1er janvier 2012		
	Avant les modifications comptables	Ajustement pour la norme IAS 19R	Après les modifications comptables	Avant les modifications comptables	Ajustement pour la norme IAS 19R	Après les modifications comptables
<b>Actif</b>						
Actifs postérieurs à l'emploi	12 338 \$	(12 338) \$	— \$	13 137 \$	(13 137) \$	— \$
Autres actifs	9 130	(4)	9 126	21 327	3	21 330
Actifs d'impôt différés	—	4 596	4 596	—	—	—
Tous les autres actifs	10 902 076	—	10 902 076	9 984 658	—	9 984 658
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 923 544</b>	<b>(7 746)</b>	<b>10 915 798</b>	<b>10 019 122</b>	<b>(13 134)</b>	<b>10 005 988</b>
<b>Passif</b>						
Passifs postérieurs à l'emploi	11 744	23 209	34 953	11 318	10 166	21 484
Crédoiteurs et autres passifs	34 927	(5)	34 922	58 779	3	58 782
Passifs d'impôt différé	4 792	(4 792)	—	6 586	(6 154)	432
Tous les autres passifs	9 972 275	—	9 972 275	9 105 332	—	9 105 332
Total du passif	10 023 738	18 412	10 042 150	9 182 015	4 015	9 186 030
<b>Capitaux propres</b>						
Capital-actions	985	—	985	985	—	985
Surplus d'apport	19 387	—	19 387	19 387	—	19 387
Résultats non distribués						
Titulaires de police avec participation	47 127	(13)	47 114	53 724	—	53 724
Actionnaires	812 898	(256)	812 642	732 479	—	732 479
Cumul des autres éléments du résultat global						
Titulaires de police avec participation	5 124	(1 260)	3 864	3 487	(854)	2 633
Actionnaires	14 285	(24 629)	(10 344)	27 045	(16 295)	10 750
Total des capitaux propres	899 806	(26 158)	873 648	837 107	(17 149)	819 958
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>10 923 544 \$</b>	<b>(7 746) \$</b>	<b>10 915 798 \$</b>	<b>10 019 122 \$</b>	<b>(13 134) \$</b>	<b>10 005 988 \$</b>

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Incidence des modifications apportées aux méthodes comptables découlant de la norme IAS 19R sur les postes du compte de résultat

	31 décembre 2012		
	Avant les modifications comptables	Ajustement pour la norme IAS 19R	Après les modifications comptables
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	1 260 255 \$	— \$	1 260 255 \$
<b>Prestations et charges</b>			
Charges opérationnelles	139 788	367	140 155
Toutes les autres prestations et charges	1 015 643	—	1 015 643
Autres impôts	17 366	—	17 366
Résultat net avant impôts	87 458	(367)	87 091
Impôts	13 636	(98)	13 538
<b>Résultat net</b>	<b>73 822 \$</b>	<b>(269) \$</b>	<b>73 553 \$</b>
Résultat net attribuable aux :			
Titulaires de polices avec participation	(6 597) \$	(13) \$	(6 610) \$
Actionnaires	80 419	(256)	80 163
	<b>73 822 \$</b>	<b>(269) \$</b>	<b>73 553 \$</b>
Résultat par action	81,64 \$	(0,26) \$	81,38 \$

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Incidence des modifications apportées aux méthodes comptables découlant de la norme IAS 19R sur les postes de l'état du résultat global

	31 décembre 2012		
	Avant les modifications comptables	Ajustement pour la norme IAS 19R	Après les modifications comptables
<b>Résultat net</b>	73 822 \$	(269) \$	73 553 \$
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts</b>			
Réévaluation des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi	— \$	(8 740) \$	(8 740) \$
Tous les autres éléments du résultat global	(11 123)	—	(11 123)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>(11 123)</b>	<b>(8 740)</b>	<b>(19 863)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>62 699 \$</b>	<b>(9 009) \$</b>	<b>53 690 \$</b>
Résultat global attribuable aux :			
Titulaires de polices avec participation	(4 960) \$	(419) \$	(5 379) \$
Actionnaires	67 659	(8 590)	59 069
	<b>62 699 \$</b>	<b>(9 009) \$</b>	<b>53 690 \$</b>

## e) Instruments financiers

### (i) Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un instrument financier est initialement comptabilisé, sa juste valeur correspond généralement à la valeur de la contrepartie payée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier disposant d'un cours sur un marché actif correspond généralement au cours vendeur. Pour ce qui est des instruments financiers tels que les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont la durée est courte, leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

Les évaluations à la juste valeur utilisées dans ces états financiers consolidés ont été classées au moyen d'une hiérarchie des justes valeurs basée sur la transparence des données utilisées dans les évaluations. Voici les trois niveaux de la hiérarchie :

**Niveau 1** - La juste valeur est basée sur des cours du marché non ajustés d'actifs ou de passifs identiques dans un marché actif. Les types d'instruments financiers classés au niveau 1 comprennent généralement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les actions ordinaires et les actions privilégiées cotées en bourse.

**Niveau 2** - La juste valeur est basée sur des cours de marché d'actifs ou de passifs similaires dans un

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

marché actif, une évaluation basée sur des données d'entrée observables significatives ou des données d'entrée dérivées principalement de données de marché observables par l'entremise d'une corrélation ou d'une autre méthode ou corroborées par ces données. Les types d'instruments financiers classés au niveau 2 comprennent généralement les obligations d'État, certaines obligations de sociétés ou privées et des placements à court terme.

**Niveau 3 -** La juste valeur est basée sur des techniques d'évaluation qui exigent une ou plusieurs données d'entrée significatives qui ne reposent pas sur des données de marché observables. Ces données non observables reflètent nos attentes au sujet des hypothèses utilisées par les participants du marché pour la fixation du prix de l'actif ou du passif.

Tous les instruments financiers de la société qui requièrent une évaluation à la juste valeur respectent les critères du niveau 1 ou 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

### (ii) Trésorerie et placements

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements à court terme sont des placements à court terme très liquides assujettis à des variations négligeables dans leur valeur et facilement convertibles en montants connus de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance tout au plus trois mois après la date de leur acquisition et les placements à court terme comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance plus de trois mois, mais moins d'un an après la date de leur acquisition.

La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont désignés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs peuvent comprendre de la trésorerie, des placements à court terme, des obligations et des débetures, des actions ordinaires et des actions privilégiées, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des contrats d'options. Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans le compte consolidé de résultat durant la période à laquelle elles surviennent.

La plupart des actifs financiers soutenant le capital et l'excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponibles à la vente. Ces actifs peuvent comprendre des placements à court terme, des obligations et des débetures ou des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. À l'exception des profits et pertes de change sur les actifs monétaires disponibles à la vente et des réductions de valeur, toute variation de la juste valeur est comptabilisée, nette d'impôts, dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés à la cession ou à l'échéance des actifs disponibles à la vente sont reclassés des autres éléments du résultat global au poste profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente dans le compte consolidé de résultat.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Les prêts et les créances peuvent inclure les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de valeur, s'il y a lieu. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers. Les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis par les provisions mathématiques. Les prêts et les créances sont définis en tant qu'actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Toutes les opérations sont comptabilisées à la date de la transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges pour les instruments à la juste valeur par le biais du résultat net et inscrits à l'actif pour tous les autres instruments.

### (iii) Dépréciation

Tous les placements autres que des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. La dépréciation est constatée sous le résultat net, lorsque des indications objectives montrent qu'une perte a déprécié les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif.

#### 1) Titres de créance disponibles à la vente

La société constate une dépréciation pour un titre de créance disponible à la vente en présence d'indications objectives que le recouvrement opportun du principal ou de l'intérêt contractuel n'est plus raisonnablement assuré. Cette situation peut découler d'un manquement au contrat par l'émetteur, tel qu'un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal, ou d'une indication que l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes. La dépréciation est comptabilisée par le biais du résultat net. Les dépréciations comptabilisées antérieurement par le biais du résultat net sont contrepassées si la juste valeur augmente subséquemment et que les augmentations peuvent être objectivement liées à un événement qui a eu lieu après que la dépréciation a été constatée.

#### 2) Titres de capitaux propres disponibles à la vente

Il y a une indication objective de dépréciation en présence d'une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur du placement en-dessous de son coût ou d'un changement défavorable important du contexte technologique, boursier, économique ou juridique de l'émetteur ou de difficultés financières de l'émetteur.

La comptabilisation d'une dépréciation dans le résultat net est la même que celle décrite pour les titres de créance disponibles à la vente ci-dessus, sauf que les dépréciations antérieurement constatées dans le résultat net ne peuvent être contrepassées subséquemment. Toute augmentation subséquente de la valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

#### 3) Prêts et créances

Les prêts hypothécaires et les prêts font l'objet de tests de dépréciation individuels afin d'établir la provision pour perte de valeur.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'il n'existe plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement intégral du principal et des intérêts d'un prêt hypothécaire, d'une avance sur police ou d'un prêt sur police. Les conditions et les événements pris en compte pour déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation comprennent la valeur de la garantie sous-jacente au prêt, l'emplacement géographique, le secteur d'activité de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière et de la solvabilité de l'emprunteur, l'historique des remboursements et une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique. S'il y a une indication objective de dépréciation, des provisions pour pertes sur créances sont établies afin d'ajuster la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable nette et la dépréciation est constatée dans le résultat net. Si, dans une période subséquente, le montant de la dépréciation diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement qui a eu lieu après la constatation de la dépréciation, la dépréciation est contrepassée par un ajustement à la provision et la contrepassation est constatée dans le résultat net.

### (iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que la société a transféré ses droits économiques sur l'actif et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents. Dans les cas où la société n'a pas transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et avantages, les actifs sont décomptabilisés si l'actif n'est pas sous contrôle en vertu de droits de vente ou de don de l'actif.

### (v) Comptabilité de couverture

De temps à autre, la société conclut des ententes de couverture. Lorsque la société décide d'utiliser la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place. La société évalue l'efficacité de telles relations lors de leur mise en place et au moins sur une base trimestrielle en utilisant une variété de techniques dont la méthode de la compensation cumulative. Tant lors de la mise en place de la couverture que tout au long de sa durée, la société s'attend à ce que chaque instrument de couverture compense très efficacement le risque couvert. Lorsque la société détermine qu'une relation de couverture n'est plus efficace, ou qu'un élément couvert a été vendu ou a pris fin, la société met fin à la comptabilité de couverture prospectivement. Dans de tels cas, si les dérivés de couverture ne sont pas vendus ou ne prennent pas fin, toute variation subséquente de la juste valeur des dérivés est constatée dans le revenu de placement.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est constatée dans le revenu de placement dans le compte consolidé de résultat. Le profit et la perte comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés et constatés dans le revenu de placement dans le compte consolidé de résultat dans les périodes au cours desquelles les variations des flux de trésorerie couverts ou des opérations qui devraient être couvertes sont constatées dans le compte consolidé de résultat. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés aussitôt dans le revenu de placement dans le compte consolidé de résultat lorsque l'élément couvert est vendu ou lorsque l'on ne prévoit plus réaliser

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

l'opération prévue. Lorsqu'il est mis fin à la comptabilité de couverture et qu'il est probable que l'opération devant être couverte se concrétise, les montants déjà comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés et constatés dans le revenu de placement dans le compte consolidé de résultat dans les périodes au cours desquelles les variations dans les flux de trésorerie couverts ou les opérations devant être couvertes sont constatées dans le compte consolidé de résultat.

### (vi) Autres

Les montants d'assurance à recevoir et les créances clients ont été classés en tant que prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti. Les créances clients sont présentées sous Autres actifs. Les créditeurs et autres passifs et les montants d'assurance à payer ont été classés en tant qu'autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Pour ces instruments financiers, la valeur comptable correspond approximativement à la juste valeur.

### f) Réassurance

La société conclut des ententes de réassurance avec des réassureurs afin de limiter son exposition aux pertes significatives. La société a mis en place une politique de gestion du risque de réassurance qui exige que de telles ententes soient conclues avec des réassureurs bien établis dont la cote de crédit est élevée. Les traités de réassurance sont évalués selon les montants associés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux dispositions de chaque traité de réassurance. Les montants payables ou à recevoir des réassureurs relativement aux primes reçues ou règlements payés sont inclus dans les montants d'assurance à recevoir et les passifs d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. Les primes de réassurance cédées sont présentées comme primes cédées aux réassureurs dans le compte consolidé de résultat. Les montants de réassurance recouverts sur les règlements survenus sont constatés en tant que montants recouvrables des réassureurs dans le compte consolidé de résultat. La part du réassureur des passifs des contrats d'assurance est constatée en tant qu'actifs de réassurance ou passifs de réassurance, selon le cas, dans l'état consolidé de la situation financière au même moment que le passif lié à l'assurance sous-jacent auquel il se rapporte.

Les actifs de réassurance font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou plus fréquemment, lorsqu'une indication de dépréciation survient durant un exercice. Une dépréciation est constatée en présence d'une indication objective qu'une partie seulement des montants à recevoir en vertu des modalités du contrat sera reçue. Si un actif de réassurance est déprécié, il sera ramené à sa valeur recouvrable et la dépréciation sera constatée dans le compte consolidé de résultat.

Le profit ou la perte sur la souscription de réassurance est constaté dans le compte consolidé de résultat immédiatement à la date de la souscription et n'est pas amorti.

### g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les immeubles, les améliorations locatives, le mobilier et le matériel à l'usage de la société. Toutes les catégories d'actifs sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation, sauf pour les terrains, qui ne sont pas assujettis à

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

l'amortissement. Le coût comprend tous les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Des coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement est calculé afin de ramener le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée, de la façon suivante :

Terrains	Aucun amortissement
Immeubles	Cinq pour cent (solde dégressif)
Mobilier et équipement	Trois à cinq ans (linéaire)
Améliorations locatives	Durée jusqu'à l'échéance du bail (linéaire)

L'amortissement est inclus dans les charges opérationnelles dans le compte consolidé de résultat.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la clôture de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée sur une base prospective.

Des tests de dépréciation ont lieu en présence d'indices que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport au montant recouvrable attendu. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente et la valeur d'utilité. La dépréciation est constatée dans le compte consolidé de résultat.

### h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les licences connexes, ainsi que les coûts de développement des logiciels, et sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute réduction de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de répartir les coûts sur leur durée d'utilité estimée, qui varie généralement de trois à sept ans. L'amortissement est inclus dans les charges opérationnelles dans le compte consolidé de résultat. Pour les actifs incorporels en développement, l'amortissement commence lorsque les actifs peuvent être utilisés. La société ne dispose pas d'actifs incorporels assortis d'une durée d'utilité indéfinie.

Les changements dans la durée d'utilité attendue ou la tendance de consommation attendue des avantages économiques futurs associés à l'actif sont comptabilisés en modifiant la période ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements dans les estimations comptables.

Des tests de dépréciation ont lieu en présence d'indices que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport au montant recouvrable attendu. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente et la valeur d'utilité. Aux fins de la détermination des dépréciations, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il y a des flux de trésorerie identifiables séparément.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Les dépréciations sont constatées dans le compte consolidé de résultat.

### i) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent aux titulaires de polices d'investir dans les fonds distincts de placement gérés par la société au profit des titulaires de polices. Les titulaires de polices assument les risques et touchent les rendements associés à ces actifs de fonds distincts conformément aux ententes contractuelles, bien que les actifs sous-jacents soient enregistrés au nom de la société et que les titulaires de polices n'aient pas un accès direct aux actifs spécifiques. Les actifs de ces fonds sont comptabilisés à leur juste valeur de clôture. La société comptabilise des passifs de contrats de fonds distincts correspondant à la juste valeur des actifs, de même que toute garantie en tant que passifs de contrats d'assurance. Le compte consolidé de résultat de la société comprend les produits de frais perçus pour la gestion des fonds distincts, de même que les charges liées à l'acquisition, à la gestion de placements, à l'administration et aux garanties de ces fonds sur les prestations à l'échéance et au décès. La note 8 présente des détails sur les actifs de fonds distincts et les variations dans les actifs de fonds distincts.

La société offre des garanties minimales sur certains contrats de fonds distincts, notamment des garanties sur les prestations à l'échéance et au décès et une garantie de retrait minimum comptabilisées comme des contrats d'assurance. Les provisions mathématiques associées à ces garanties minimales sont constatées dans les passifs des contrats d'assurance. La sensibilité aux fluctuations de marché des passifs de la société liés aux garanties des fonds distincts est présentée à la note 27 a) (i) (1).

### j) Dette subordonnée

La dette subordonnée est constatée au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif. L'intérêt sur la dette subordonnée est comptabilisé à titre de charge d'intérêt dans le compte consolidé de résultat.

### k) Avantages du personnel

La société fournit des prestations de retraite aux membres de son personnel par l'entremise d'un régime à prestations définies ou d'un régime à cotisations définies. La société a cessé d'accepter de nouveaux adhérents au régime à prestations définies à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 et lancé un régime à cotisations définies le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ouvert aux nouveaux adhérents et à tous les membres du personnel existant qui ont choisi de transférer leurs fonds hors du régime à prestations définies. La société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

#### (i) Prestations de retraite

En vertu du régime à prestations définies, la société détermine un montant de prestation de retraite auquel aura droit un employé à sa retraite, selon des facteurs tels que son âge, le nombre d'années de service et la rémunération. Le passif constaté dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, moins la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode de la projection de l'unité de crédit. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

est calculée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées au moyen d'un taux d'actualisation fondé sur les taux d'intérêt courants d'obligations de sociétés de haute qualité.

La charge au titre des prestations définies inclut l'intérêt net sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculé à l'aide du taux d'actualisation basé sur les rendements du marché pour les obligations de haute qualité à la clôture de l'exercice précédent. Les gains et les pertes actuariels qui découlent de l'ajustement des résultats techniques et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont débités ou portés au crédit du poste Autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent et demeurent dans le Cumul des autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans le résultat.

En vertu de la composante à cotisations définies du régime, la société verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds). Elle n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Les cotisations sont constatées en tant que charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont payables.

### (ii) Autres avantages postérieurs à l'emploi

La société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés retraités. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal. Le coût projeté de ces avantages est cumulé sur la période d'emploi en utilisant la même méthode comptable que pour les régimes à prestations définies. Les gains et les pertes actuariels qui découlent de l'ajustement des résultats techniques et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont débités ou portés au crédit du poste Autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent et demeurent dans le Cumul des autres éléments du résultat global. Ces obligations sont évaluées annuellement par des actuaires indépendants qualifiés et ne sont pas financées.

### (iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de retraite ou lorsqu'un membre du personnel accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités de fin de contrat de travail. La société comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de membres du personnel selon un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réaliste de se rétracter, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

## I) Contrats d'assurance et de placements

### (i) Classement des produits

Les contrats d'assurance sont ceux qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'établissement du contrat. Le risque d'assurance est transféré lorsque la société accepte d'indemniser un titulaire de police si un événement futur incertain spécifique (autre qu'un changement dans une variable financière) avait une

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

incidence défavorable pour le titulaire de la police et le contrat d'assurance a une teneur commerciale. Tout contrat qui ne correspond pas à la définition d'un contrat d'assurance en vertu des IFRS sera classé comme un contrat de placement ou de services, selon le cas. Les produits émis par la société qui transfèrent un risque d'assurance significatif ont été classés en tant que contrats d'assurance conformément à la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Autrement, les produits émis par la société sont classés en tant que contrats de placement conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* ou en tant que contrats de service conformément à la norme IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. La société définit un risque d'assurance significatif comme la possibilité de verser au moins 2 % de plus que les prestations payables à la personne assurée si l'évènement ne survenait pas. Lorsqu'elle fait référence à différents types de contrats, la société utilise le terme « passifs des polices ».

Une fois qu'un contrat est classé en tant que contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée, même si le risque d'assurance diminue considérablement durant cette période, à moins que tous les droits et toutes les obligations viennent à échéance ou à s'éteindre. Toutefois, des contrats de placement peuvent être reclassés en tant que contrats d'assurance après leur création si le risque d'assurance devient significatif.

La société classe ses contrats d'assurance et de placement dans trois catégories principales : contrats d'assurance à court terme, contrats d'assurance à long terme et contrats de placement.

### 1) Contrats d'assurance

Les passifs des contrats d'assurance sont calculés selon les pratiques actuarielles reconnues, en fonction des normes établies par l'Institut canadien des actuaires (ICA) et des exigences du BSIF. La société applique la Méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) d'évaluation des contrats d'assurance qui répond aux exigences de la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

#### a. Contrats d'assurance à court terme

Ces contrats comprennent des produits de rente et d'assurance collective.

Les produits de rente classés en tant que contrats d'assurance à court terme sont des options de placement garanties qui offrent un taux de rendement fixe sur une période donnée. Les contrats comprennent certaines garanties qui prennent effet au décès du rentier. Les obligations sont calculées grâce à la MCAB.

Les produits d'assurance collective classés en tant que contrats d'assurance à court terme comprennent l'assurance invalidité de courte durée, l'assurance maladie et l'assurance dentaire. Les prestations sont habituellement versées moins d'un an après que les frais ont été engagés. Les passifs pour les règlements impayés sont estimés au moyen d'une analyse statistique et des résultats de la société en matière de sinistres survenus mais non déclarés.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### b. Contrats d'assurance à long terme

Ces contrats comprennent des produits d'assurance, des produits de rente et des produits d'assurance collective. Dans tous les cas, les passifs représentent une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et au revenu de placement futurs estimatifs, sera suffisant pour couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts à venir découlant des polices en vigueur.

Les produits d'assurance classés dans cette catégorie sont l'assurance vie et l'assurance maladies graves qui prévoient le versement de prestations liées au décès, à la survie ou à la survenance d'une maladie grave. Les durées sont longues. Les produits de rente classés en tant que contrats d'assurance à long terme comprennent les rentes qui prévoient le versement d'un revenu viager au rentier et les garanties associées aux produits de fonds distincts de la société. Les produits d'assurance collective classés en tant que contrats d'assurance à long terme sont l'assurance vie payable au décès de la personne assurée et l'assurance invalidité qui prévoit le remplacement du revenu en cas d'invalidité.

La détermination des passifs des contrats d'assurance à long terme exige la formulation d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations concernant la durée résiduelle des polices qui couvrent la mortalité, la morbidité, les rendements des placements, le maintien en vigueur, les charges, l'inflation et les impôts. En raison des risques à long terme et des incertitudes quant à la mesure inhérentes aux activités liées à l'assurance vie, chaque hypothèse comprend une marge pour écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges tiennent compte d'une possible détérioration des résultats techniques futurs et renforcent la confiance dans la capacité des passifs des contrats d'assurance à payer les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables qui en découlent ont pour effet d'augmenter les passifs des contrats d'assurance et de réduire le bénéfice qui, autrement, aurait été constaté au moment de la mise en vigueur de la police. Les hypothèses sont révisées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des changements dans les hypothèses est constatée en tant que variation des passifs des contrats d'assurance dans le compte consolidé de résultat de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement.

Sur une base annuelle, l'actuaire désigné détermine si les passifs des contrats d'assurance (tant pour la catégorie à court terme que pour celle à long terme) sont suffisants pour couvrir les obligations et les coûts d'acquisition différés relativement aux polices en vigueur à la date de clôture. Pour ce faire, il utilisera un certain nombre de méthodes d'évaluation, dont la MCAB, les flux monétaires actualisés et les modèles stochastiques. Les niveaux de regroupement et le niveau de prudence appliqués dans l'évaluation de la suffisance des passifs correspondent aux exigences de l'ICA. Tout ajustement est constaté en tant que variation des passifs des contrats d'assurance dans le compte consolidé de résultat.

### 2) Contrats de placement

Ces contrats comprennent les produits de rente qui ne requièrent pas le transfert d'un risque significatif à

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

la création ou pendant la durée du contrat. Pour la société, les produits dans cette catégorie se limitent aux rentes certaines avec période garantie qui prévoient le versement d'un revenu pour une période de temps spécifique.

Les passifs des contrats de placement sont constatés lorsque les contrats sont conclus et que les dépôts sont reçus. Ces passifs sont initialement constatés à la juste valeur, puis sont constatés au coût amorti selon les flux de trésorerie futurs attendus grâce à la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs attendus sont réestimés à chaque date de clôture et la valeur comptable du passif financier est recalculée en tant que valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du passif financier. Tout ajustement est constaté immédiatement dans le compte consolidé de résultat. Les dépôts et les retraits sont constatés dans les passifs des contrats de placement dans l'état consolidé de la situation financière.

### (ii) Primes

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance sont constatées en tant que produit des activités ordinaires lorsqu'elles sont payables et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont constatées, les provisions mathématiques sont calculées, avec pour résultat que les prestations et les charges sont appariées à ce produit des activités ordinaires. Les primes de rente comprennent uniquement les nouveaux dépôts liés aux produits du fonds général comportant un taux de rendement garanti et excluent les dépôts liés aux contrats de fonds distincts et de placement.

### (iii) Prestations et règlements payés

Les prestations sont passées en charges lorsqu'elles surviennent. Les prestations de rente sont passées en charges lorsqu'elles deviennent payables. Les règlements d'assurance maladie sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve suffisante de leur existence et qu'il est possible de faire une évaluation raisonnable du montant concerné. Les prestations et règlements payés comprennent les coûts directs d'un règlement. Les montants recouvrables des réassureurs sont comptabilisés dans la même période que les règlements y afférents.

### (iv) Coûts d'acquisition différés

Les frais de distribution des fonds distincts ayant des frais de vente différés sont reportés et amortis sur la durée des dépôts connexes ou sur la période visée par ces frais de vente, selon le cas. Ces coûts différés sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. Les coûts différés dans la période et l'amortissement des coûts différés font partie intégrante de la variation des passifs des contrats d'assurance dans le compte consolidé de résultat.

### m) Polices avec participation

La société maintient un compte pour les polices avec participation (compte avec participation), séparément des comptes maintenus pour les autres polices, de la façon prescrite par le BSIF et ce, en vertu des articles 456 à 464 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leur titulaire de participer aux profits qui découlent du compte avec participation.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Le moment et le montant du versement des participations sont à la discrétion de la société et tiennent compte du maintien de la solvabilité du compte avec participation. La plupart des polices se font créditer des participations sur une base annuelle, alors que d'autres régimes plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale et ce, conformément aux dispositions contractuelles. Les participations des titulaires de polices avec participation sont passées en charges dans le compte consolidé de résultat.

À la fin de la période de clôture, tous les passifs des contrats d'assurance avec participation, tant garantis que discrétionnaires, sont constatés dans les passifs des contrats d'assurance, les sommes en dépôt des titulaires de polices et la provision pour participations à verser aux titulaires de polices. Tous les contrats de réassurance avec participation cédés à la fin de la période de clôture sont inscrits dans les actifs de réassurance ou dans les passifs de réassurance. Le résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation est présenté dans le compte consolidé de résultat. Le résultat global attribuable aux titulaires de polices avec participation est présenté dans les états consolidés du résultat global. La partie des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices avec participation est constatée séparément dans l'avoir des titulaires de polices à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

### (i) Politique de placement

Les placements dans le compte avec participation sont assujettis aux limites prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices de placement établies par le comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, des seuils de concentration et des critères de qualité pour les placements admissibles. Le risque de taux d'intérêt est géré selon les paramètres établis par le comité des placements et fait l'objet de rapports fréquents par la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Le comité de gestion des actifs et des passifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. Le but est de maximiser le rendement des placements tout en gérant le risque de défaut, ainsi que les risques liés aux liquidités et aux réinvestissements à des niveaux acceptables et mesurables faibles.

### (ii) Affectation du revenu de placement

Le revenu de placement est constaté directement à chaque segment d'actifs. Lorsqu'il y a un déficit des fonds par rapports aux actifs, une part du revenu de placement est affectée au segment du capital et de l'excédent des actionnaires du segment des actifs du compte avec participation proportionnellement au déficit des fonds par rapport aux actifs de chaque segment. Lorsqu'il y a un excédent des fonds par rapport aux actifs, une part du revenu de placement est affecté du segment du capital et de l'excédent des actionnaires au segment des actifs du compte avec participation proportionnellement à l'excédent des fonds par rapport aux actifs de chaque segment.

### (iii) Affectation des frais

Aux fins de l'affectation des profits au compte avec participation, les frais associés directement au compte avec participation sont imputés au compte avec participation. Les frais qui découlent ou qui varient directement

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

selon les différentes activités de fonctionnement sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux statistiques propres à chaque centre de coûts. Les frais engagés par les centres de coûts généraux sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux frais directement imputés. Les frais de placement sont affectés mensuellement au compte avec participation, proportionnellement au total des fonds de la société au début de chaque mois. Les taxes sur les primes sont affectées en proportion des primes taxables. Les autres taxes, permis et honoraires sont affectés aux différents secteurs d'activité selon la méthode des centres de coûts.

### (iv) Affectation de l'impôt sur le résultat

Aux fins de l'affectation des profits au compte avec participation, l'impôt est affecté au compte avec participation en proportion du bénéfice imposable total de la société.

### n) Produit de frais

Les produits de frais comprennent les frais de gestion des fonds, les frais d'administration de polices et les frais de rachat et sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits de frais obtenus pour la gestion des placements et l'administration des fonds distincts et des fonds communs de placement sont généralement calculés et comptabilisés dans les produits des activités ordinaires sur une base quotidienne selon la valeur liquidative des fonds à la clôture.

### o) Revenus de placement

Les revenus de placement sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais qui font partie intégrante du rendement effectif de l'actif financier sont constatés en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif de l'instrument.

Le revenu de dividendes est constaté lorsque le droit de recevoir un versement est établi, généralement à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont inclus dans le revenu de placement dans le compte consolidé de résultat pour tous les actifs financiers.

### p) Impôts

La charge d'impôts pour la période comprend les impôts exigibles et différés. Les impôts sont comptabilisés dans le compte consolidé de résultat sauf s'ils sont liés à un élément constaté dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ces cas, les impôts sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles pour la période actuelle et les périodes antérieures sont comptabilisés au montant que la société s'attend à recevoir des autorités fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales qui servent au calcul du montant sont ceux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de chaque période de clôture.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont constatés au titre de l'incidence fiscale prévue sur des exercices futurs d'événements qui ont été inclus dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Selon cette méthode, la société comptabilise des impôts différés au titre de toutes les différences temporaires importantes entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur aux fins des états financiers et au titre de certains éléments reportés prospectivement.

Les actifs d'impôt différé sont constatés seulement dans la mesure où, de l'avis de la direction, il est probable que ces actifs d'impôt différé seront réalisés. Les actifs et passifs d'impôt différé sont ajustés en fonction de l'incidence des modifications des lois fiscales et des taux d'imposition, à la date où ils sont pratiquement en vigueur.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et qu'ils sont liés à des impôts exigés par la même autorité fiscale de la même entité imposable.

### q) Conversion des devises

La société utilise le dollar canadien à titre de monnaie fonctionnelle et à titre de monnaie de présentation.

Les opérations en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les profits et les pertes découlant du règlement de ces opérations et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en devises sont constatés dans le compte consolidé de résultat.

En ce qui concerne les actifs financiers monétaires désignés à titre d'actifs disponibles à la vente, les écarts de conversion sont constatés dans le compte consolidé de résultat. Les écarts de conversion sur les éléments non monétaires, comme les actions ordinaires disponibles à la vente libellées en devises, sont constatés dans les autres éléments du résultat global et inclus dans les actifs disponibles à la vente du cumul des autres éléments du résultat global. À la décomptabilisation d'un actif financier non monétaire disponible à la vente, le profit ou la perte de change cumulé antérieurement constaté dans les capitaux propres est comptabilisé dans le compte consolidé de résultat.

### r) Résultat global

Le résultat global correspond au résultat net et aux autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global incluent des éléments qui peuvent être reclassés plus tard au résultat net : la variation latente de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, déduction faite des montants reclassés dans le résultat net, et l'amortissement des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les autres éléments du résultat global comprennent également des éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net : les réévaluations des obligations au titres des avantages postérieurs à l'emploi. Tous les montants des autres éléments du résultat global étant nets des impôts.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### s) Provisions

Les provisions sont constatées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être évalué de façon fiable. Si la sortie de ressources représentative d'avantages économiques est improbable, l'existence d'un passif éventuel est indiquée, à moins que la possibilité de sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit très faible. Toute variation dans l'estimation d'une provision est constatée dans le résultat net. Les provisions ne sont pas constatées dans les pertes opérationnelles futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des charges prévues pour le règlement de l'obligation selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

### t) Contrats de location

La société loue certaines immobilisations corporelles. Comme la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents ne revient pas à la société, ces contrats de location sont donc considérés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués en vertu des contrats de location simple sont imputés au résultat net de façon linéaire sur la durée du contrat.

### u) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La société ne dispose pas d'instruments ayant potentiellement un effet dilutif. Par conséquent, le résultat dilué par action est le même que le résultat de base par action.

### v) Futures modifications comptables

#### *IFRS 9 Instruments financiers*

Le 20 février 2014, l'IASB a annoncé que la norme IFRS 9 prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'effet quantitatif de cette nouvelle norme sur les états financiers de la société n'a pas encore été déterminé.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

## 3. INSTRUMENTS FINANCIERS

### a) Sommaire de la trésorerie et des placements

La valeur comptable et la juste valeur de la trésorerie et des placements sont les suivantes :

<b>Au 31 décembre 2013</b>					
<b>Catégorie d'actifs</b>	<b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>Disponibles à à la vente</b>	<b>Prêts et créances</b>	<b>Valeur comptable totale</b>	<b>Juste valeur totale</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	217 350 \$	— \$	— \$	217 350 \$	217 350 \$
Placements à court terme					
Gouvernement fédéral canadien	7 325	—	—	7 325	7 325
Sociétés	18 123	—	—	18 123	18 123
Total des placements à court terme	25 448	—	—	25 448	25 448
Obligations					
Obligations émises ou garanties par :					
Gouvernement fédéral canadien	59 870	197 160	—	257 030	257 030
Gouvernements provinciaux et administrations municipales canadiens	2 034 681	252 445	—	2 287 126	2 287 126
Total des obligations émises ou garanties par les gouvernements	2 094 551	449 605	—	2 544 156	2 544 156
Obligations de sociétés canadiennes par secteur d'activité :					
Services financiers	495 906	472 359	—	968 265	968 265
Infrastructures	219 882	24 241	—	244 123	244 123
Services publics	224 452	34 962	—	259 414	259 414
Communications	2 194	37 014	—	39 208	39 208
Énergie	49 294	35 535	—	84 829	84 829
Biens de consommation de base	67 223	9 903	—	77 126	77 126
Industriel	40 343	6 469	—	46 812	46 812
Soins de santé	54 621	5 246	—	59 867	59 867
Matières premières	9 712	—	—	9 712	9 712
Total des obligations de sociétés canadiennes	1 163 627	625 729	—	1 789 356	1 789 356
Total des obligations	3 258 178	1 075 334	—	4 333 512	4 333 512
Actions privilégiées					
canadiennes	224 313	69 905	—	294 218	294 218
Total des actions privilégiées	224 313	69 905	—	294 218	294 218
Actions ordinaires					
canadiennes					
Actions ordinaires	476 742	65 778	—	542 520	542 520
Parts de sociétés immobilières en commandite	41 081	—	—	41 081	41 081
américaines	116 699	—	—	116 699	116 699
autres	15 090	—	—	15 090	15 090
Total des actions ordinaires	649 612	65 778	—	715 390	715 390
Prêts hypothécaires	—	—	299 353	299 353	304 134
Avances sur polices	—	—	44 855	44 855	44 855
Prêts sur polices	—	—	90 275	90 275	90 275
<b>Total</b>	<b>4 374 901 \$</b>	<b>1 211 017 \$</b>	<b>434 483 \$</b>	<b>6 020 401 \$</b>	<b>6 025 182 \$</b>

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Au 31 décembre 2012

Catégorie d'actifs	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur comptable totale	Juste valeur totale
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248 382 \$	— \$	— \$	248 382 \$	248 382 \$
Placements à court terme					
Gouvernement fédéral canadien	3 991	—	—	3 991	3 991
Sociétés	12 449	—	—	12 449	12 449
Total des placements à court terme	16 440	—	—	16 440	16 440
Obligations					
Obligations émises ou garanties par :					
Gouvernement fédéral canadien	66 391	186 822	—	253 213	253 213
Gouvernements provinciaux et administrations municipales canadiens	2 249 585	188 453	—	2 438 038	2 438 038
Total des obligations émises ou garanties par les gouvernements	2 315 976	375 275	—	2 691 251	2 691 251
Obligations de sociétés canadiennes par secteur d'activité :					
Services financiers	544 631	229 081	—	773 712	773 712
Infrastructures	239 394	36 418	—	275 812	275 812
Services publics	204 291	7 348	—	211 639	211 639
Communications	—	9 986	—	9 986	9 986
Énergie	37 559	31 898	—	69 457	69 457
Biens de consommation de base	55 124	7 163	—	62 287	62 287
Industriel	44 935	6 404	—	51 339	51 339
Soins de santé	75 944	5 881	—	81 825	81 825
Matières premières	21	—	—	21	21
Total des obligations de sociétés canadiennes	1 201 899	334 179	—	1 536 078	1 536 078
Total des obligations	3 517 875	709 454	—	4 227 329	4 227 329
Actions privilégiées canadiennes	213 879	107 442	—	321 321	321 321
Total des actions privilégiées	213 879	107 442	—	321 321	321 321
Actions ordinaires canadiennes					
Actions ordinaires	471 080	53 877	—	524 957	524 957
Parts de sociétés immobilières en commandite américaines	8 853	—	—	8 853	8 853
autres	13 755	523	—	14 278	14 278
autres	8 676	—	—	8 676	8 676
Total des actions ordinaires	502 364	54 400	—	556 764	556 764
Prêts hypothécaires	—	—	302 531	302 531	314 349
Avances sur polices	—	—	43 071	43 071	43 071
Prêts sur polices	—	—	95 461	95 461	95 461
<b>Total</b>	<b>4 498 940 \$</b>	<b>871 296 \$</b>	<b>441 063 \$</b>	<b>5 811 299 \$</b>	<b>5 823 117 \$</b>

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

La juste valeur de chaque prêt hypothécaire a été recalculée en actualisant ses flux de trésorerie selon un taux d'actualisation approprié à la durée de vie résiduelle du prêt. Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de sondages réguliers sur les taux concurrentiels. Les prêts hypothécaires sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les justes valeurs des avances sur polices et des prêts sur polices correspondent approximativement à leurs valeurs comptables, en raison des contrats d'assurance vie qui les garantissent.

### b) Dépréciation

#### (i) Prêts et créances

Les placements dans des actifs individuels ont été diminués de la provision pour perte de valeur spécifique suivante :

	Au 31 décembre 2013		
	Placement comptabilisé	Provision pour perte de valeur	Valeur comptable
Prêts dépréciés			
Prêts hypothécaires	7 076 \$	2 374 \$	4 702 \$
Prêts sur polices	813	556	257
<b>Total</b>	<b>7 889 \$</b>	<b>2 930 \$</b>	<b>4 959 \$</b>

	Au 31 décembre 2012		
	Placement comptabilisé	Provision pour perte de valeur	Valeur comptable
Prêts dépréciés			
Prêts hypothécaires	8 186 \$	2 878 \$	5 308 \$
Prêts sur polices	813	533	280
<b>Total</b>	<b>8 999 \$</b>	<b>3 411 \$</b>	<b>5 588 \$</b>

La société détient des garanties de 4 725 \$ (5 343 \$ en 2012) relativement aux prêts hypothécaires et de 257 \$ (280 \$ en 2012) relativement aux prêts sur polices au 31 décembre 2013. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers et les prêts sur polices sont garantis par des contrats d'assurance vie.

<b>Continuité de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Provision - au début de l'exercice	3 411 \$	3 120 \$
Dotation à la provision (recouvrement) pour pertes sur créances	488	1 193
Radiation de prêts	(969)	(902)
<b>Provision - à la fin de l'exercice</b>	<b>2 930 \$</b>	<b>3 411 \$</b>

La société a comptabilisé un produit d'intérêts de 810 \$ (864 \$ en 2012) sur ces actifs.

Au 31 décembre 2013, les prêts et les créances en souffrance mais non dépréciés sont de néant \$ (6 248 \$ en 2012).

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### (ii) Actifs disponibles à la vente

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société a sorti une perte avant impôts de 409 \$ des autres éléments du résultat global pour la reclasser en résultat net en raison de la baisse de valeur d'actions ordinaires et d'actions privilégiées dépréciées disponibles à la vente (2 138 \$ en 2012). La direction considère ces actifs comme dépréciés en raison de la durée pendant laquelle la valeur a été inférieure au coût et/ou de l'ampleur et de la nature de la perte.

Pour plus d'information sur la juste valeur des placements disponibles à la vente de la société, veuillez vous reporter à la note 3 e) Juste valeur des instruments financiers. Pour obtenir l'analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, nous vous prions de vous reporter à la note 27 Gestion du risque.

### c) Comptabilité de couverture

Dans le cadre du placement de débetures subordonnées non garanties en 2009 (note 23), la société a conclu un contrat de gré à gré sur obligations, soit un dérivé d'une valeur nominale de 75 000 \$, venu à échéance le 13 mai 2009. Ce dérivé avait été comptabilisé à titre d'élément de couverture dans le cadre d'une relation de couverture des flux de trésorerie.

La société prévoit sortir une perte avant impôt de 344 \$ (849 \$ en 2012) du cumul des autres éléments du résultat global pour la reclasser au revenu de placement dans le compte consolidé de résultat au cours des douze prochains mois.

### d) Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des éléments suivants :

<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Produits d'intérêts	<b>206 741 \$</b>	194 294 \$
Dividendes	<b>32 797</b>	43 703
Autres éléments	<b>1 109</b>	550
Reprise de perte de valeur (perte de valeur) d'actifs	<b>(488)</b>	(1 193)
<b>Revenu de placement</b>	<b>240 159 \$</b>	237 354 \$

Les produits d'intérêts comprennent un montant de 63 220 \$ (53 130 \$ en 2012) lié aux actifs non classés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### e) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente les placements évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

#### Au 31 décembre 2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53 394 \$	163 956 \$	— \$	217 350 \$
Juste valeur par le biais du résultat net :				
Obligations	—	3 258 178	—	3 258 178
Actions ordinaires	608 531	41 081	—	649 612
Actions privilégiées	224 313	—	—	224 313
Placements à court terme	—	25 448	—	25 448
Disponible à la vente :				
Obligations	—	1 075 334	—	1 075 334
Actions ordinaires	65 778	—	—	65 778
Actions privilégiées	69 905	—	—	69 905
<b>Total</b>	<b>1 021 921 \$</b>	<b>4 563 997 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>5 585 918 \$</b>

#### Au 31 décembre 2012

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 570 \$	217 812 \$	— \$	248 382 \$
Juste valeur par le biais du résultat net :				
Obligations	—	3 517 875	—	3 517 875
Actions ordinaires	493 511	8 853	—	502 364
Actions privilégiées	213 879	—	—	213 879
Placements à court terme	—	16 440	—	16 440
Disponible à la vente :				
Obligations	—	709 454	—	709 454
Actions ordinaires	54 400	—	—	54 400
Actions privilégiées	107 442	—	—	107 442
<b>Total</b>	<b>899 802 \$</b>	<b>4 470 434 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>5 370 236 \$</b>

Le classement d'un instrument financier dans un niveau repose sur le plus faible niveau de données d'entrée significatives pour la détermination de la juste valeur. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 ni celui clos le 31 décembre 2013.

Pour plus d'information sur la composition des actifs investis de la société et pour une analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez vous reporter aux notes 3 a) et 27.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### f) Instruments financiers dérivés

Le tableau suivant présente les valeurs des dérivés. Le recours aux dérivés est mesuré en termes de montants nominaux, qui servent de base au calcul des paiements et ne sont généralement pas les montants réels échangés.

Au 31 décembre 2013						
	Montant nominal	Valeur de remplacement actuelle	Juste valeur		Montant d'équivalent-crédit	Solde pondéré en fonction du risque
			Positive	Négative		
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés sur indice	28 261 \$	1 145 \$	1 145 \$	— \$	— \$	— \$
Hors cote						
Contrats de change à terme	123 469	471	471	130	1 705	20
<b>Total</b>	<b>151 730 \$</b>	<b>1 616 \$</b>	<b>1 616 \$</b>	<b>130 \$</b>	<b>1 705 \$</b>	<b>20 \$</b>

Au 31 décembre 2012						
	Montant nominal	Valeur de remplacement actuelle	Juste valeur		Montant d'équivalent-crédit	Solde pondéré en fonction du risque
			Positive	Négative		
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés sur indice	22 203 \$	182 \$	182 \$	— \$	— \$	— \$
Hors cote						
Contrats de change à terme	15 802	61	61	44	219	4
<b>Total</b>	<b>38 005 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>219 \$</b>	<b>4 \$</b>

Tous les contrats viennent à échéance dans moins de un an. Les justes valeurs positives et négatives sont comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière sous Autres actifs et Créiteurs et autres passifs respectivement.

La valeur de remplacement actuelle représente le coût de remplacement courant de tous les contrats dont la juste valeur est positive, advenant le défaut de la contrepartie.

En tant qu'autorité réglementaire du secteur canadien de l'assurance, le BSIF fournit les lignes directrices à suivre pour quantifier l'usage des dérivés. Le montant en équivalent-crédit, une mesure qui sert à l'approximation du risque de crédit éventuel, est déterminé en tant que coût de remplacement des contrats dérivés ayant une juste valeur positive plus un montant représentant le risque de crédit éventuel futur. Les contrats à terme sur indices boursiers présentent un risque de crédit négligeable puisqu'ils sont réglés sur une base quotidienne.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Le solde d'équivalent-crédit pondéré en fonction du risque est une mesure qui sert à déterminer le montant de principal requis pour soutenir des opérations sur des dérivés aux fins de la réglementation canadienne. Ce solde est calculé en pondérant le montant d'équivalent-crédit selon la nature du dérivé et la solvabilité des contreparties.

Veillez vous référer à la note 27 Gestion du risque pour une analyse du risque de la société découlant des instruments financiers.

### 4. MONTANTS D'ASSURANCE À RECEVOIR

Aux 31 décembre	2013	2012
À recevoir des titulaires de polices	4 057 \$	3 653 \$
À recevoir et courus auprès des réassureurs	20 165	11 080
Frais à recevoir	13 414	8 923
Autres	3 378	6 379
Montants d'assurance à recevoir	41 014 \$	30 035 \$

La société prévoit recouvrer tous les montants dans l'année qui suit la date de clôture. Ces instruments financiers sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

### 5. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs se composent des éléments suivants :

Aux 31 décembre	2013	2012
Créances clients	8 397 \$	5 753 \$
Frais payés d'avance	3 272	3 373
Autres actifs	11 669 \$	9 126 \$

La société prévoit recouvrer tous les montants dans l'année qui suit la date de clôture. Ces instruments financiers sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Immeubles	Mobilier et équipement	Améliorations locatives	Total
<b>Coût</b>					
Au 31 décembre 2011	2 728 \$	12 873 \$	15 092 \$	5 194 \$	35 887 \$
Entrées	—	—	3 948	684	4 632
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2012	2 728	12 873	19 040	5 878	40 519
Entrées	—	—	2 822	751	3 573
Sorties	(410)	—	—	—	(410)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>2 318 \$</b>	<b>12 873 \$</b>	<b>21 862 \$</b>	<b>6 629 \$</b>	<b>43 682 \$</b>
<b>Amortissement</b>					
Au 31 décembre 2011	— \$	(1 255) \$	(10 624) \$	(2 767) \$	(14 646) \$
Dotations pour l'exercice	—	(581)	(1 761)	(704)	(3 046)
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2012	—	(1 836)	(12 385)	(3 471)	(17 692)
Dotations pour l'exercice	—	(552)	(2 550)	(845)	(3 947)
Sorties	—	—	—	—	—
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>— \$</b>	<b>(2 388) \$</b>	<b>(14 935) \$</b>	<b>(4 316) \$</b>	<b>(21 639) \$</b>
<b>Valeur comptable</b>					
31 décembre 2012	2 728 \$	11 037 \$	6 655 \$	2 407 \$	22 827 \$
<b>31 décembre 2013</b>	<b>2 318 \$</b>	<b>10 485 \$</b>	<b>6 927 \$</b>	<b>2 313 \$</b>	<b>22 043 \$</b>

La société n'a comptabilisé aucune réduction de valeur d'actifs en 2013 ou en 2012.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

## 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### Coûts

Au 31 décembre 2011	38 331 \$
Entrées	1 608
Sorties	—
Au 31 décembre 2012	39 939
Entrées	2 912
Sorties	—
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>42 851 \$</b>

### Amortissement

Au 31 décembre 2011	(37 241) \$
Dotation pour l'exercice	(627)
Sorties	—
Au 31 décembre 2012	(37 868)
Dotation pour l'exercice	(666)
Sorties	—
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>(38 534) \$</b>

### Valeur comptable

31 décembre 2012	2 071 \$
<b>31 décembre 2013</b>	<b>4 317 \$</b>

Le total des dépenses de recherche et de développement passées en charges pour l'exercice 2013 est de 3 848 \$ (4 461 \$ en 2012).

La société n'a comptabilisé aucune réduction de valeur d'actifs en 2013 ou en 2012.

## 8. FONDS DISTINCTS

a) Le tableau ci-dessous présente les actifs des fonds distincts regroupés par catégorie d'actifs :

<b>Aux 31 décembre</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>81 079 \$</b>	192 581 \$
Placements à court terme	<b>171 903</b>	150 376
Obligations	<b>1 347 287</b>	1 204 163
Actions ordinaires et actions privilégiées	<b>4 414 766</b>	3 510 274
Autres actifs (passifs) nets	<b>27 885</b>	28 127
	<b>6 042 920</b>	5 085 521
Moins les fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	<b>(88 412)</b>	(71 129)
<b>Total</b>	<b>5 954 508 \$</b>	5 014 392 \$

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

- b) Le tableau ci-dessous présente les placements des fonds distincts évalués sur une base récurrente à la juste valeur classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Au 31 décembre 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 504 \$	19 575 \$	— \$	81 079 \$
Actions ordinaires et actions privilégiées	4 414 766	—	—	4 414 766
Obligations	—	1 347 287	—	1 347 287
Placements à court terme	—	171 903	—	171 903
<b>Total</b>	<b>4 476 270 \$</b>	<b>1 538 765 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>6 015 035 \$</b>

	Au 31 décembre 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 329 \$	152 252 \$	— \$	192 581 \$
Actions ordinaires et actions privilégiées	3 510 274	—	—	3 510 274
Obligations	—	1 204 163	—	1 204 163
Placements à court terme	—	150 376	—	150 376
<b>Total</b>	<b>3 550 603 \$</b>	<b>1 506 791 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>5 057 394 \$</b>

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

c) Le tableau ci-dessous présente la variation des actifs des fonds distincts :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013	2012
Fonds distincts – au début de l'exercice	5 014 392 \$	4 415 318 \$
Ajouts aux fonds distincts :		
Montants reçus des titulaires de polices	1 410 240	1 421 084
Intérêts	52 730	45 478
Dividendes	111 164	101 066
Autres produits	23 971	18 221
Profits nets réalisés à la cession de placements	273 734	—
Augmentation nette latente de la juste valeur des placements	438 167	180 651
	2 310 006	1 766 500
Déductions des fonds distincts :		
Montants retirés ou transférés par les titulaires de polices	1 184 549	1 016 535
Pertes nettes réalisées à la cession de placements	—	2 819
Diminution nette latente de la juste valeur des placements	—	—
Frais de gestion et autres charges opérationnelles	168 058	138 346
	1 352 607	1 157 700
Variation nette des fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	(17 283)	(9 726)
Fonds distincts – à la fin de l'exercice	5 954 508 \$	5 014 392 \$

d) Exposition de l'Empire Vie au risque lié à ses garanties sur les fonds distincts

Les produits de fonds distincts établis par l'Empire Vie comportent des garanties à l'échéance et au décès. La fluctuation des cours a une incidence sur les passifs estimés de l'Empire Vie pour satisfaire ces garanties.

L'incidence de la fluctuation des cours parmi les fonds distincts sur le résultat net attribuable aux actionnaires est présentée sous Gestion du risque, à la note 27 a) (i).

## 9. MONTANTS D'ASSURANCE À PAYER

Aux 31 décembre	2013	2012
Règlements à payer et courus	39 034 \$	23 876 \$
À payer aux agents	9 939	10 173
Primes payées à l'avance	2 579	2 446
À payer aux réassureurs	8 630	7 674
Autres	18 758	18 983
Montants d'assurance à payer	78 940 \$	63 152 \$

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Sur le montant total ci-dessus, la société prévoit régler 1 836 \$ (1 523 \$ en 2012) un an ou plus après la date de clôture. La plupart de ces instruments financiers sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable. En l'absence d'un marché actif pour le montant devant être réglé plus d'un an après la date de clôture, la valeur comptable offre une estimation raisonnable de la juste valeur.

### 10. PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET ACTIFS/PASSIFS DE RÉASSURANCE

#### a) Nature et composition des passifs des contrats d'assurance et de la réassurance connexe

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance vie, d'assurance maladie et de rente avec ou sans participation.

Les modifications dans les hypothèses actuarielles sont basées sur les résultats techniques nouveaux et sur leur évolution, eu égard aux principaux facteurs touchant les estimations des flux de trésorerie futurs et compte tenu des prévisions économiques de rendement des placements, des études du secteur et des exigences de l'ICA et du BSIF.

Les passifs des contrats d'assurance correspondent aux montants qui, une fois ajoutés aux primes et aux revenus de placement estimatifs futurs, suffiront à couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts estimatifs à venir découlant des polices en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont calculés selon les pratiques actuarielles reconnues, en fonction des normes établies par l'ICA et des exigences du BSIF.

La société réassure les risques excédentaires auprès de réassureurs canadiens réglementés. Les actifs et passifs de réassurance sont calculés à la fois en fonction des primes que la société prévoit verser en vertu des ententes de réassurance pour toute la durée des contrats d'assurance qu'elle doit honorer et des règlements d'assurance que la société prévoit recevoir lorsqu'un événement assuré en vertu de ces contrats d'assurance se produit. La situation de passif d'une partie de la réassurance est attribuable à l'excédent des primes futures payables sur le bénéfice prévu de la réassurance. Cette variation des passifs de réassurance est principalement attribuable à la révision des hypothèses de la société en matière de mortalité, ce qui diminue la valeur actuelle des règlements d'assurance que la société prévoit recevoir des réassureurs. La société conclut des traités de réassurance seulement avec des réassureurs qui ont obtenu une cote de crédit indépendante de « A- » ou mieux d'A.M. Best.

Les opérations de réassurance ne libèrent aucunement l'assureur initial de son obligation première envers les titulaires de polices.

La société exerce ses activités au Canada dans la plupart des secteurs de l'assurance vie et des rentes; elle n'exerce aucune activité sur les marchés étrangers. Le tableau ci-dessous présente la concentration des passifs des contrats d'assurance et des actifs (passifs) de réassurance connexes regroupés par type de contrat.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

## Concentration des passifs des contrats d'assurance

Au 31 décembre 2013

	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Assurance individuelle avec participation			
- assurance vie	456 433 \$	(2 552) \$	458 985 \$
- autres	430	—	430
Assurance individuelle sans participation			
- assurance vie	2 375 625	(372 024)	2 747 649
- rentes	1 048 353	15 239	1 033 114
- assurance maladie	96 392	9 099	87 293
Assurance collective sans participation			
- assurance vie	28 746	927	27 819
- rentes	64 300	—	64 300
- assurance maladie	182 448	64 684	117 764
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts	(77 489)	—	(77 489)
<b>Total</b>	<b>4 175 238 \$</b>	<b>(284 627) \$</b>	<b>4 459 865 \$</b>

Au 31 décembre 2012

	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Assurance individuelle avec participation			
- assurance vie	480 011 \$	(3 482) \$	483 493 \$
- autres	425	—	425
Assurance individuelle sans participation			
- assurance vie	2 505 369	(332 870)	2 838 239
- rentes	1 088 572	16 727	1 071 845
- assurance maladie	97 206	9 323	87 883
Assurance collective sans participation			
- assurance vie	26 297	807	25 490
- rentes	67 617	—	67 617
- assurance maladie	181 783	64 687	117 096
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts	(71 839)	—	(71 839)
<b>Total</b>	<b>4 375 441 \$</b>	<b>(244 808) \$</b>	<b>4 620 249 \$</b>

La société prévoit payer 4 018 709 \$ (4 264 345 \$ en 2012) en passifs de contrats d'assurance et 288 153 \$ (245 543 \$ en 2012) en passifs de réassurance un an ou plus après la date de clôture.

Les coûts d'acquisition différés des fonds distincts suivants sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance :

	2013	2012
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts – au début de l'exercice	71 839 \$	55 175 \$
Différés au cours de l'exercice	32 012	39 097
Amortis au cours de l'exercice	(26 362)	(22 433)
<b>Coûts d'acquisition différés des fonds distincts – à la fin de l'exercice</b>	<b>77 489 \$</b>	<b>71 839 \$</b>

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit amortir 31 535 \$ au cours de l'exercice à venir.

### b) Variation des passifs des contrats d'assurance et des actifs/passifs de réassurance

		2013		
		Passifs bruts	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Contrats d'assurance	- au début de l'exercice	4 375 441 \$	(244 808) \$	4 620 249 \$
Modifications des hypothèses et des méthodes	- amélioration des résultats techniques en matière de mortalité/morbidité	(74 377)	(59 800)	(14 577)
	- mises à jour de l'hypothèse de déchéance	42 242	(1 450)	43 692
	- mise à jour de l'hypothèse de rendement des placements	(1 433)	3 402	(4 835)
	- améliorations apportées au modèle	(13 912)	2 184	(16 096)
	- autres changements	(7 600)	(140)	(7 460)
Changements normaux	- nouvelles affaires	112 569	2 491	110 078
	- affaires en vigueur	(257 692)	13 494	(271 186)
<b>Contrats d'assurance - fin de l'exercice</b>		<b>4 175 238 \$</b>	<b>(284 627) \$</b>	<b>4 459 865 \$</b>

		2012		
		Passifs bruts	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Contrats d'assurance	- au début de l'exercice	4 199 501 \$	(156 119) \$	4 355 620 \$
Modifications des hypothèses et des méthodes	- amélioration des résultats techniques en matière de mortalité/morbidité	(97 053)	(81 111)	(15 942)
	- mise à jour de l'hypothèse de rendement des placements	28 489	(579)	29 068
	- améliorations apportées au modèle	(49 478)	(10 238)	(39 240)
	- autres changements	22 799	(2 910)	25 709
Changements normaux	- nouvelles affaires	151 083	3 520	147 563
	- affaires en vigueur	120 100	2 629	117 471
<b>Contrats d'assurance - fin de l'exercice</b>		<b>4 375 441 \$</b>	<b>(244 808) \$</b>	<b>4 620 249 \$</b>

Les changements liés aux méthodes ou aux hypothèses indiqués dans les tableaux ci-dessus sont décrits plus en détail ci-après :

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Les améliorations des résultats techniques au chapitre de la mortalité/morbidité pour les exercices 2013 et 2012 sont principalement attribuables aux résultats techniques favorables en matière de mortalité dans le secteur de l'assurance vie individuelle.

Les améliorations apportées aux hypothèses de déchéance en 2013 sont principalement attribuables aux hypothèses de déchéance des produits d'assurance temporaire renouvelable, qui prennent en compte l'étude de l'ICA sur les taux de déchéance au renouvellement de l'assurance temporaire 10 ans (publiée en janvier 2014) ainsi que les résultats plus récents de l'Empire Vie au chapitre des taux de déchéance.

La mise à jour de l'hypothèse de rendement des placements en 2013 est principalement attribuable à l'incidence de l'environnement de taux d'intérêt plus élevés sur l'hypothèse relative au taux de réinvestissement initial, laquelle a été compensée par des taux de réinvestissement ultime moins élevés en lien avec les diminutions continues de la moyenne mobile des taux des obligations à long terme du gouvernement du Canada ces 10 dernières années.

La mise à jour de l'hypothèse de rendement des placements en 2012 est principalement composée de deux éléments :

1. Pour les hypothèses concernant les actifs à revenu fixe, une hausse de 158 100 \$ des passifs des contrats principalement liée à l'incidence défavorable du contexte de faibles taux d'intérêt sur les hypothèses de taux de réinvestissement futur des actifs à revenu fixe; et
2. Pour les hypothèses concernant les autres types d'actifs, une diminution de 129 800 \$ des passifs des contrats principalement causée par la plus grande utilisation des titres de capitaux propres, qui sont appariés aux passifs à long terme des produits d'assurance vie sans participation et d'assurance vie universelle. Cette situation découle principalement d'une décision de gestion des actifs-passifs et de gestion des capitaux prise au quatrième trimestre, celle d'acheter pour 174 millions de dollars d'actions ordinaires correspondant aux passifs à plus long terme.

Les améliorations apportées au modèle en 2013 sont liées à l'amélioration des modèles de la MCAB pour l'évaluation des affaires d'assurance vie universelle afin de refléter avec plus de précision la synchronisation des taux de défaut des actifs et des charges de placement sur les flux de trésorerie liés au réinvestissement et de réviser le calcul des taux d'intérêt des évaluations projetées. Par ailleurs, des améliorations ont été apportées aux modèles d'évaluation des affaires avec participation.

Les améliorations apportées au modèle en 2012 sont liées à l'amélioration des modèles de la MCAB pour l'évaluation des affaires d'assurance vie individuelle sans participation. De plus, les modèles d'évaluation des demandes de règlement d'assurance collective d'invalidité de longue durée ont également été améliorés.

Les autres variations pour 2013 découlent principalement des valeurs unitaires plus faibles pour les affaires d'assurance vie individuelle qui se sont développées dans les récentes études des charges. Plusieurs autres modifications mineures ont été apportées aux hypothèses et aux méthodologies.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Les autres variations pour 2012 découlent principalement de résultats défavorables relatifs aux résiliations de polices (déchéances) pour les produits T100 et d'assurance vie universelle au coût de l'assurance nivelé et aux valeurs unitaires plus élevées pour les affaires d'assurance vie individuelle qui se sont développés dans les récentes études des charges.

- c) Composition des actifs appariés aux passifs des contrats d'assurance, de rente et de placement et aux capitaux propres

### Au 31 décembre 2013

	Passifs d'assurance	Passifs de rente	Passifs de placement	Capitaux propres et autres passifs	Total
Trésorerie et placements à court terme	86 443 \$	24 074 \$	280 \$	132 001 \$	242 798 \$
Obligations	2 630 849	565 870	6 573	1 130 220	4 333 512
Prêts hypothécaires	41 433	254 958	2 962	—	299 353
Actions privilégiées	45 831	203 144	2 360	42 883	294 218
Actions ordinaires	649 612	—	—	65 778	715 390
Avances sur polices	44 855	—	—	—	44 855
Prêts sur polices	1 140	38 527	448	50 160	90 275
Autres	13 567	5 616	64	86 254	105 501
<b>Total</b>	<b>3 513 730 \$</b>	<b>1 092 189 \$</b>	<b>12 687 \$</b>	<b>1 507 296 \$</b>	<b>6 125 902 \$</b>

### Au 31 décembre 2012 (retraité)

	Passifs d'assurance	Passifs de rente	Passifs de placement	Capitaux propres et autres passifs	Total
Trésorerie et placements à court terme	80 147 \$	20 622 \$	266 \$	163 787 \$	264 822 \$
Obligations	2 883 431	607 537	7 827	728 534	4 227 329
Prêts hypothécaires	36 777	262 374	3 380	—	302 531
Actions privilégiées	69 425	195 230	2 515	54 151	321 321
Actions ordinaires	502 364	—	—	54 400	556 764
Avances sur polices	43 071	—	—	—	43 071
Prêts sur polices	4 513	40 927	527	49 494	95 461
Autres	12 755	5 817	76	71 459	90 107
<b>Total</b>	<b>3 632 483 \$</b>	<b>1 132 507 \$</b>	<b>14 591 \$</b>	<b>1 121 825 \$</b>	<b>5 901 406 \$</b>

Les provisions constituées pour les pertes futures prévues de principal et d'intérêts sur les placements et inscrites à titre de composante des passifs d'assurance s'élèvent à 114 000 \$ (124 900 \$ en 2012).

- d) Juste valeur des passifs des contrats d'assurance et de placement et actifs/passifs de réassurance  
En l'absence d'un marché actif pour la vente des passifs des contrats d'assurance et de placement et des actifs/passifs de réassurance, les valeurs déterminées par les calculs actuariels offrent une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les passifs des contrats de placement sont des rentes certaines à durée relativement courte.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### e) Actifs liquides

La société définit les actifs liquides comme des placements de grande qualité négociables qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin, ce qui signifie qu'il existe un marché actif et des cours observables pour ces placements. La valeur des actifs liquides est calculée en fonction de leur juste valeur au 31 décembre.

La société définit les demandes de liquidités ou les obligations payables à vue comme ses obligations envers les titulaires de polices qu'elle pourrait devoir remplir dans l'immédiat à la discrétion du titulaire de police. Plus particulièrement, les demandes de liquidités comprennent les valeurs de rachat des produits d'assurance vie entière ainsi que les valeurs courantes cumulées des produits de rente. Ces montants sont bruts de tous frais de rachat ou de tout rajustement selon la valeur de marché permis en vertu des modalités des contrats. Les obligations payables à vue sont déterminées selon le montant qui serait nécessaire si la société devait remplir simultanément ses obligations envers tous ses titulaires de polices et ne peuvent être comparées facilement aux passifs des contrats d'assurance, qui sont calculés selon les hypothèses actuarielles liées aux déchéances ainsi qu'à d'autres facteurs ayant une incidence à la baisse.

La société maintient un niveau élevé d'actifs liquides afin de s'assurer de pouvoir remplir rapidement ses demandes de liquidités. Les actifs liquides de la société sont les suivants :

Aux 31 décembre	2013	2012
<b>Actifs :</b>		
Trésorerie et placements à court terme	242 798 \$	264 822 \$
Obligations fédérales et provinciales canadiennes	2 425 017	2 609 190
Autres obligations et actions facilement négociables	2 369 078	2 067 815
<b>Total des actifs liquides</b>	<b>5 036 893 \$</b>	<b>4 941 827 \$</b>
<b>Passifs :</b>		
Obligations payables à vue avec valeur fixe	511 709 \$	480 943 \$
Obligations payables à vue avec rajustements selon la valeur de marché	1 120 376	1 056 768
<b>Total des besoins de liquidités</b>	<b>1 632 085 \$</b>	<b>1 537 711 \$</b>

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### 11. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

Les crédeurs et les autres passifs se composent des éléments suivants :

Aux 31 décembre	2013	2012 (retraité)
Créditeurs	23 904 \$	25 859 \$
Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	18 317	34 953
Intérêts courus sur la dette subordonnée	2 371	1 604
Autres	11 241	7 459
<b>Créditeurs et autres passifs</b>	<b>55 833 \$</b>	<b>69 875 \$</b>

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit régler 18 317 \$ (34 953 \$ en 2012) un an ou plus après la date de clôture. Tous les autres montants sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable. En l'absence d'un marché actif pour les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi, les valeurs déterminées par calculs actuariels offrent une estimation raisonnable de la juste valeur.

### 12. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

La société fournit des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés qui y sont admissibles. Le régime de retraite du personnel de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (le régime) combine une composante à prestations définies et une composante à cotisations définies. La composante à cotisations définies a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les participants au régime au 30 septembre 2011 ont eu le choix de continuer leur adhésion à la composante à prestations définies ou de passer à la composante à cotisations définies le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La société n'accepte plus de nouvelle adhésion à la composante à prestations définies depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011. La société a des ententes complémentaires qui fournissent des prestations de retraite définies au-delà des limites réglementaires. En plus des prestations de retraite, la société fournit également des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés et aux retraités admissibles.

La composante à prestations définies du régime est un régime de retraite derniers salaires, qui fournit des prestations aux participants sous forme de rente garantie payable la vie durant. Le niveau des prestations fournies dépend de l'âge du membre du personnel, de la durée de son service et de son salaire des dernières années qui précèdent sa retraite. La société n'accorde généralement pas d'augmentations pour tenir compte de l'inflation une fois qu'elle a commencé à servir les rentes. Par le passé, la société a toutefois accordé des augmentations ponctuelles à ses rentes dans la composante à prestations définies. Les augmentations sont accordées à la discrétion du conseil d'administration de la société. Les prestations de retraite proviennent de fonds administrés par un fiduciaire.

Le régime de retraite du personnel de la société est régi par la *Loi sur les régimes de retraite de la province de l'Ontario*, telle que modifiée, qui exige que le promoteur du régime finance les prestations définies déterminées en vertu du régime. Le régime de retraite complémentaire du personnel de la société est régi par les dispositions du régime, qui

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

exige que le promoteur du régime finance les prestations définies déterminées en vertu du régime. Le montant des cotisations de la société à ces régimes de retraite à prestations définies est déterminé par une évaluation actuarielle des régimes.

Au titre de la composante à cotisations définies, les cotisations sont versées conformément aux dispositions du régime.

Un comité de retraite, composé de membres spécifiques de la direction de la société et de sa société mère, E-L Financial Corporation, supervise le régime de retraite de la société. Le comité de retraite fait rapport au comité des ressources humaines du conseil d'administration chaque trimestre. Le comité d'audit du conseil d'administration approuve les états financiers annuels audités du régime de retraite.

L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi fournit des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire et d'autres prestations définies postérieures à l'emploi aux employés et aux retraités admissibles. Il est non capitalisé et la société remplit ses obligations de paiement des prestations à mesure qu'elles viennent à échéance.

En l'absence d'un marché actif pour les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les valeurs déterminées par calculs actuariels offrent une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les actifs des régimes sont comptabilisés à la juste valeur.

Les tableaux suivants présentent l'information financière relative aux régimes à prestations définies de la société.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012 (retraité)	2013	2012 (retraité)
Valeur actuelle de l'obligation	177 592 \$	172 925 \$	10 017 \$	9 815 \$
Juste valeur des actifs des régimes	169 292	147 787	—	—
Actifs (passifs) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(8 300) \$	(25 138) \$	(10 017) \$	(9 815) \$

Les actifs (passifs) au titre des prestations définies, déduction faite de l'incidence cumulative du plafond des actifs, sont compris dans l'état consolidé de la situation financière au poste Autres actifs ou Crédoeurs et autres passifs.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

La variation annuelle de la valeur actuelle des obligations au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012 (retraité)	2013	2012 (retraité)
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies d'ouverture	172 925 \$	148 207 \$	9 815 \$	12 473 \$
Coût des services rendus	6 603	5 017	54	103
Charges d'intérêts	7 117	7 462	397	610
Diminution (augmentation) du résultat net avant impôts	13 720	12 479	451	713
Réévaluations				
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses démographiques	5 986	—	1 135	(3 404)
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses financières	(10 385)	17 081	(905)	1 242
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant des résultats techniques	3 052	—	(228)	(921)
Diminution (augmentation) des autres éléments du résultat global avant impôts	(1 347)	17 081	2	(3 083)
Cotisations des membres du personnel	2 053	2 212	—	—
Prestations versées	(9 759)	(7 054)	(251)	(288)
Obligation au titre des prestations définies de clôture	177 592 \$	172 925 \$	10 017 \$	9 815 \$

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

La variation annuelle de la juste valeur des actifs des régimes est la suivante :

	Régimes de retraite	
	2013	2012 (retraité)
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies		
Juste valeur au début de l'exercice	147 787 \$	139 196 \$
Revenu d'intérêts	6 189	7 098
Frais d'administration	(635)	(636)
Augmentation (diminution) du résultat net avant impôts	5 554	6 462
Réévaluations		
Rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans le revenu d'intérêts	16 247	2 122
Augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global avant impôts	16 247	2 122
Cotisations de l'employeur	7 410	4 849
Cotisations des employés	2 053	2 212
Prestations versées	(9 759)	(7 054)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	169 292 \$	147 787 \$

Le rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des frais d'administration, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 correspond à un profit de 21 801 \$ (profit de 8 584 \$ en 2012).

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Le tableau suivant résume les activités liées au revenu, aux charges et aux réévaluations des régimes à prestations définies de la société :

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012 (retraité)	2013	2012 (retraité)
<b>Charges opérationnelles</b>				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6 603 \$	5 017 \$	54 \$	103 \$
Charges d'intérêts	7 117	7 462	397	610
Revenu d'intérêts sur les actifs des régimes	(6 189)	(7 098)	—	—
Frais d'administration	635	636	—	—
<b>Diminution (augmentation) du revenu net avant impôts</b>	<b>8 166 \$</b>	<b>6 017 \$</b>	<b>451 \$</b>	<b>713 \$</b>
<b>Réévaluations</b>				
Rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans le revenu d'intérêts	(16 247) \$	(2 122) \$	— \$	— \$
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses démographiques	5 986	—	1 135	(3 404)
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses financières	(10 385)	17 081	(905)	1 242
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant des résultats techniques	3 052	—	(228)	(921)
<b>Diminution (augmentation) des autres éléments du résultat global avant impôts</b>	<b>(17 594) \$</b>	<b>14 959 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>(3 083) \$</b>

La charge relative aux régimes à prestations définies est comptabilisée au poste des charges opérationnelles. Les réévaluations des régimes à prestations définies sont constatées dans les autres éléments du résultat global. Les charges opérationnelles comprennent également 544 \$ (333 \$ en 2012) de la charge de retraite liée à la composante à cotisations définies du régime de retraite.

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies de la société (y compris celles de l'employeur et des employés) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 est d'environ 7 443 \$.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Les actifs du régime sont principalement investis dans les fonds distincts et les fonds communs de placement de la société. Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs sous-jacents des fonds et autres placements :

Aux 31 décembre	2013		2012	
<b>Actions</b>				
Actions canadiennes				
Biens de consommation cyclique	6 633 \$	4 %	3 881 \$	3 %
Biens de consommation de base	3 483	2 %	1 457	1 %
Énergie	10 839	6 %	14 969	9 %
Services financiers	21 702	13 %	15 511	10 %
Secteur industriel	4 437	3 %	3 090	2 %
Technologies de l'information	4 072	2 %	1 838	1 %
Matières premières	4 053	2 %	5 564	4 %
Services de télécommunications	1 401	1 %	3 725	2 %
Services publics	1 975	1 %	1 393	1 %
<b>Total des actions canadiennes</b>	<b>58 595</b>	<b>34 %</b>	<b>51 428</b>	<b>33 %</b>
Actions étrangères	43 974	26 %	27 412	19 %
<b>Total des actions</b>	<b>102 569</b>	<b>60 %</b>	<b>78 840</b>	<b>52 %</b>
<b>Titres de créance</b>				
Gouvernement du Canada	10 244	6 %	6 979	5 %
Gouvernements provinciaux	12 216	8 %	14 096	9 %
Administrations municipales	1 140	1 %	1 114	1 %
Sociétés canadiennes	25 793	15 %	28 837	20 %
<b>Total des titres de créance</b>	<b>49 393</b>	<b>30 %</b>	<b>51 026</b>	<b>35 %</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie, produits à recevoir	4 046	2 %	5 307	4 %
Fonds communs de placement	6 254	4 %	5 407	4 %
Autres	7 030	4 %	7 207	5 %
<b>Total de la juste valeur des actifs</b>	<b>169 292 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>147 787 \$</b>	<b>100 %</b>

Toutes les actions sont classées au niveau 1 et tous les titres de créance sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

La société a utilisé les hypothèses moyennes pondérées suivantes dans ses calculs actuariels :

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012 (retraité)	2013	2012 (retraité)
Obligation au titre des prestations définies aux 31 décembre :				
Taux d'actualisation - obligation au titre des prestations définies	4,8 %	4,2 %	4,8 %	4,1 %
Taux d'actualisation - intérêt net	4,2 %	5,1 %	4,1 %	5,0 %
Hypothèse d'inflation	2,0 %	2,0 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %	s.o.	s.o.
Augmentations futures des prestations	3,0 %	3,0 %	s.o.	s.o.
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 décembre :				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	s.o.	s.o.	8,1 %	8,4 %
Seuil de diminution des taux tendanciels	s.o.	s.o.	4,5 %	4,5 %
Année au cours de laquelle le taux atteindra le niveau auquel il devrait demeurer	s.o.	s.o.	2026	2026

Les hypothèses de mortalité utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et le coût net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations définies sont les suivantes :

(en nombre d'années)	2013	2012
Hommes âgés de 65 ans à la date d'évaluation	22,49	19,76
Femmes âgées de 65 ans à la date d'évaluation	24,52	22,13
Hommes âgés de 40 ans à la date d'évaluation	23,58	21,63
Femmes âgées de 40 ans à la date d'évaluation	25,37	23,14

Le tableau suivant présente la sensibilité des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles. Pour chaque test de sensibilité, le tableau présente l'incidence de la variation raisonnablement possible d'un seul facteur, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées. En pratique, il est peu probable que ceci se produise, et les variations de certaines hypothèses peuvent être corrélées. La société utilise la même méthode pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux principales hypothèses actuarielles que celle qu'elle utilise pour calculer l'obligation au titre des prestations postérieures à l'emploi comptabilisée dans l'état de la situation financière.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

	Variation de l'hypothèse	Effet sur les régimes de retraite		Effet sur les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	1 %	(21 927)	30 011	(982)	1 181
Taux de croissance de la rémunération	1 %	8 556	(7 414)	s.o.	s.o.
Augmentation du coût des soins de santé	1 %	s.o.	s.o.	1 397	(1 083)
Taux de réclamation	10 %	s.o.	s.o.	924	(926)
Espérance de vie	1 an	4 267	(4 558)	495	(514)

Les durées moyennes pondérées des obligations au titre des prestations définies sont les suivantes :

	2013
Régime de retraite du personnel	14
Régime de retraite complémentaire du personnel	11
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	13

### Risques

La société est exposée à un certain nombre de risques par l'entremise de son régime de retraite à prestations définies et de ses autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les principaux risques auxquels elle est exposée sont présentés ci-dessous :

### Volatilité des actifs

Les obligations des régimes sont calculées au moyen d'un taux d'actualisation déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés; si les actifs des régimes obtiennent un rendement inférieur à ce rendement, les actifs accusent un déficit. Le régime de retraite comprend une proportion considérable d'actions, qui devraient obtenir à long terme un rendement supérieur à celui des obligations de sociétés, tout en exposant la société à de la volatilité et à des risques à court terme.

Les tableaux suivants présentent l'incidence potentielle sur les autres éléments du résultat global d'une variation des marchés boursiers mondiaux sur les actifs du régime de retraite de la société. La société considère une hausse ou une baisse de 10 % des marchés boursiers comme une variation raisonnablement possible des marchés boursiers. Elle mentionne également l'incidence d'une hausse ou d'une baisse de 20 % sur sa sensibilité aux marchés boursiers.

	Au 31 décembre 2013			
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Autres éléments du résultat global des actionnaires	7 760 \$	(7 760) \$	15 520 \$	(15 520) \$
Autres éléments du résultat global des titulaires de polices	369 \$	(369) \$	738 \$	(738) \$

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### Au 31 décembre 2012

	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Autres éléments du résultat global des actionnaires	6 022 \$	(6 022) \$	12 044 \$	(12 044) \$
Autres éléments du résultat global des titulaires de polices	274 \$	(274) \$	548 \$	(548) \$

Les tableaux suivants présentent l'incidence potentielle sur les autres éléments du résultat global d'une variation des taux d'intérêt sur les actifs du régime de retraite de la société.

### Au 31 décembre 2013

	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base	Hausse de 200 points de base	Baisse de 200 points de base
Autres éléments du résultat global des actionnaires	(2 152) \$	2 607 \$	(3 847) \$	5 671 \$
Autres éléments du résultat global des titulaires de polices	(104) \$	126 \$	(185) \$	273 \$

### Au 31 décembre 2012

	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base	Hausse de 200 points de base	Baisse de 200 points de base
Autres éléments du résultat global des actionnaires	(2 488) \$	2 691 \$	(4 794) \$	5 597 \$
Autres éléments du résultat global des titulaires de polices	(114) \$	123 \$	(220) \$	257 \$

### Variation du rendement des obligations

Une baisse du rendement des obligations de sociétés augmentera les obligations au titre des régimes, bien que cette baisse sera partiellement compensée par une hausse de la valeur du portefeuille d'obligations des régimes.

### Espérance de vie

La majorité des obligations au titre des régimes ont pour objet de fournir des prestations du vivant des participants; ainsi, une hausse de l'espérance de vie entraînera une hausse des obligations au titre des régimes.

Le comité de retraite s'assure que les positions de placement des régimes capitalisés sont gérées à l'intérieur du cadre d'appariement actifs-passifs élaboré pour réaliser des placements à long terme alignés sur les obligations de retraite. À l'intérieur de ce cadre, l'objectif d'appariement actifs-passifs de la société est de faire correspondre les actifs aux obligations de retraite en investissant dans des actions et des titres à revenu fixe à long terme dont les échéances correspondent aux prestations à mesure qu'elles sont payables. La société surveille activement l'adéquation de la durée et du rendement prévu des placements aux sorties de trésorerie prévues découlant des obligations de retraite. La société utilise le même processus de gestion des risques pour le régime que celui des périodes précédentes. Les placements sont bien diversifiés, de sorte que le défaut d'un placement en particulier n'aurait pas d'effet significatif sur le niveau global des actifs. Le régime investit principalement dans des actions et des obligations canadiennes en acquérant des parts dans les fonds distincts et les fonds communs de placement de l'Empire Vie. La société est d'avis que les actions offrent les meilleurs rendements à long terme moyennant un niveau de risque acceptable.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

La dernière évaluation triennale a eu lieu en août 2013 pour la période close le 31 décembre 2012.

La prochaine évaluation triennale sera effectuée pour la période close le 31 décembre 2015 pour la composante à prestations définies du régime de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

### 13. PRIMES D'ASSURANCE

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013			2012		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Primes d'assurance vie	439 465 \$	(73 683) \$	365 782 \$	427 623 \$	(68 094) \$	359 529 \$
Primes d'assurance maladie	319 334	(22 856)	296 478	299 338	(21 107)	278 231
Total des primes d'assurance vie et maladie	758 799	(96 539)	662 260	726 961	(89 201)	637 760
Primes de rentes	159 722	(438)	159 284	175 772	—	175 772
Primes d'assurance	918 521 \$	(96 977) \$	821 544 \$	902 733 \$	(89 201) \$	813 532 \$

### 14. PRODUITS DE FRAIS

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013	2012
Frais de gestion de placements, frais d'administration relatifs aux titulaires de polices et frais liés aux garanties	143 442 \$	117 802 \$
Frais de rachat et autres frais divers	7 147	7 416
Produits de frais	150 589 \$	125 218 \$

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### 15. PRESTATIONS ET CHARGES

a) Prestations et règlements payés en vertu des contrats d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013			2012		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Règlements d'assurance vie	169 046 \$	(41 789) \$	127 257 \$	164 415 \$	(34 453) \$	129 962 \$
Règlements d'assurance maladie	221 903	(11 491)	210 412	209 078	(10 626)	198 452
Total des règlements d'assurance vie et maladie	390 949	(53 280)	337 669	373 493	(45 079)	328 414
Prestations de rentes	225 060	(3 192)	221 868	216 548	(3 716)	212 832
Prestations et règlements payés	616 009 \$	(56 472) \$	559 537 \$	590 041 \$	(48 795) \$	541 246 \$

b) Variation des passifs des contrats d'assurance et de la réassurance cédée

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013			2012		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Assurance vie	(150 411) \$	37 845 \$	(112 566) \$	175 781 \$	80 525 \$	256 306 \$
Assurance maladie	(610)	486	(124)	(2 520)	7 959	5 439
Total de l'assurance vie et maladie	(151 021)	38 331	(112 690)	173 261	88 484	261 745
Rentes	(49 182)	1 488	(47 694)	2 679	205	2 884
Variation des passifs des contrats d'assurance	(200 203) \$	39 819 \$	(160 384) \$	175 940 \$	88 689 \$	264 629 \$

### 16. INFORMATION SECTORIELLE

La société exerce ses activités dans le secteur canadien de l'assurance vie. Elle a adopté une approche de gestion par secteur d'activité pour l'information de gestion et la prise de décisions. La description des secteurs d'activité est la suivante :

La gestion de patrimoine comprend les fonds distincts, fonds communs de placement, les rentes à taux d'intérêt garanti et les rentes qui procurent un revenu la vie durant.

L'assurance collective offre aux employeurs des régimes d'assurance collective qui comprennent les protections d'assurance vie, maladie, dentaire et invalidité à l'intention de leurs employés.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

L'assurance individuelle comprend des produits d'assurance vie et maladie individuelle sans participation et avec participation.

Le secteur capital et excédent se compose d'actifs détenus dans les comptes d'avoir des actionnaires et d'avoir des titulaires de polices.

Les résultats opérationnels sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du secteur du capital et de l'excédent, comme suit :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013				
	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Primes nettes de clients externes	159 284 \$	306 585 \$	355 675 \$	— \$	821 544 \$
Produits d'intérêts	41 489	5 633	122 508	37 111	206 741
Revenu de placement total	53 213	4 256	140 199	42 491	240 159
Variation de la juste valeur à la juste valeur par le biais du résultat net	(36 256)	(6 561)	(306 220)	—	(349 037)
Profit (perte) réalisé sur la juste valeur par le biais du résultat net	7 173	299	37 973	—	45 445
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente y compris les réductions de valeur	162	195	150	(2 995)	(2 488 000)
Produits de frais de clients externes	140 211	7 605	1 009	1 764	150 589
Prestations et règlements, montant net	221 868	219 151	118 518	—	559 537
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	(47 694)	2 996	(115 686)	—	(160 384)
Variation de la provision des contrats de placement	945	—	—	—	945
Participations sur polices	—	—	22 098	—	22 098
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 729	1 306	1 578	—	4 613
Charges opérationnelles totales	55 249	41 926	40 798	1 477	139 450
Charge de commissions nette	71 838	30 172	66 247	—	168 257
Charges d'intérêts	—	—	—	18 977	18 977
Impôt sur les primes	—	6 697	7 314	—	14 011
Impôt sur les placements et le principal	—	—	3 900	—	3 900
Charge (produit) d'impôts	2 938	2 790	19 182	4 475	29 385
Résultat net après impôts	18 651	8 647	66 407	16 331	110 036

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (retraité)

	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Primes nettes de clients externes	175 772 \$	289 510 \$	348 250 \$	— \$	813 532 \$
Produits d'intérêts	42 075	5 324	120 491	26 404	194 294
Revenu de placement total	53 037	6 273	143 385	34 659	237 354
Variation de la juste valeur à la juste valeur par le biais du résultat net	1 388	(2 963)	2 972	—	1 397
Profit (perte) réalisé sur la juste valeur par le biais du résultat net	2 944	1 625	49 780	—	54 349
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente y compris les réductions de valeur	182	199	57	27 967	28 405
Produits de frais de clients externes	115 355	7 217	1 009	1 637	125 218
Prestations et règlements, montant net	212 831	206 059	122 356	—	541 246
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	2 883	(1 774)	263 520	—	264 629
Variation de la provision des contrats de placement	754	—	—	—	754
Participations sur polices	—	—	20 478	—	20 478
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 316	1 007	1 350	—	3 673
Charges opérationnelles totales	52 654	40 870	45 548	1 083	140 155
Charge de commissions nette	72 639	27 645	74 555	—	174 839
Charges d'intérêts	—	—	—	13 697	13 697
Impôt sur les primes	—	6 312	7 154	—	13 466
Impôt sur les placements et le principal	—	—	3 900	—	3 900
Charge (produit) d'impôts	(370)	5 522	(4 321)	12 707	13 538
Résultat net après impôts	7 287	17 227	12 263	36 776	73 553

Les actifs sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du secteur du capital et de l'excédent, comme suit :

Au 31 décembre 2013

	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	1 104 876 \$	154 470 \$	3 359 260 \$	1 507 296 \$	6 125 902 \$
Fonds distincts	5 932 724	—	21 784	—	5 954 508
<b>Total des actifs</b>	<b>7 037 600 \$</b>	<b>154 470 \$</b>	<b>3 381 044 \$</b>	<b>1 507 296 \$</b>	<b>12 080 410 \$</b>

Au 31 décembre 2012 (retraité)

	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	1 147 098 \$	150 149 \$	3 482 334 \$	1 121 825 \$	5 901 406 \$
Fonds distincts	4 993 338	—	21 054	—	5 014 392
<b>Total des actifs</b>	<b>6 140 436 \$</b>	<b>150 149 \$</b>	<b>3 503 388 \$</b>	<b>1 121 825 \$</b>	<b>10 915 798 \$</b>

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Bien que des actifs spécifiques du fonds général soient théoriquement appariés à des types spécifiques de passifs du fonds général ou détenus dans les comptes d'avoir des actionnaires et d'avoir des titulaires de polices, tous les actifs du fonds général sont disponibles pour payer tous les passifs du fonds général, au besoin. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général.

### 17. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles comprennent les éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013	2012 (retraité)
Charges liées aux salaires et aux avantages du personnel	83 713 \$	85 024 \$
Services professionnels	14 273	18 488
Location et entretien	10 826	9 471
Amortissement et cession d'immobilisations	4 613	3 673
Autres	26 025	23 499
<b>Total</b>	<b>139 450 \$</b>	<b>140 155 \$</b>

Les principaux éléments des autres charges comprennent les coûts de déplacement, de publicité, de fournitures de bureau et de services.

### 18. IMPÔTS

#### a) Charge d'impôts

La charge d'impôts comprend des composantes d'impôts exigibles et différés, comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013	2012 (retraité)
Charge d'impôts exigibles	31 847 \$	15 430 \$
Charge (produit) d'impôts différés		
- liée à la création et à la reprise des différences temporaires	(2 462)	(2 466)
- découlant des changements des taux d'imposition pratiquement en vigueur	—	574
<b>Charge d'impôts</b>	<b>29 385 \$</b>	<b>13 538 \$</b>

Durant l'exercice 2013, la société a versé des acomptes provisionnels totalisant 24 074 \$ (3 920 \$ en 2012) et recouvré des impôts pour les exercices précédents totalisant 0 \$ ((19 396) \$ en 2012).

La société dispose d'un report prospectif d'impôt minimum de l'Ontario de 7 822 \$. De ce montant, 479 \$ viennent à échéance dans 15 ans, 2 432 \$ dans 16 ans et 2 432 \$ dans 17 ans et 2 479 \$ dans 18 ans. La direction estime plus probable qu'improbable que ces reports prospectifs se réalisent avant leur expiration.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### b) Écart par rapport à la charge d'impôts prévue par la loi

La charge d'impôts diffère de la charge d'impôts prévue par la loi en raison des écarts suivants :

<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2013</b>	<b>2012 (retraité)</b>
Résultat net avant impôts	139 421 \$	87 091 \$
Charge d'impôts aux taux prévus par la loi	36 919	23 000
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		
Changements des taux d'imposition pratiquement en vigueur	—	74
Dividendes sur actions libérés d'impôt	(7 515)	(11 371)
Divers	(19)	1 835
<b>Charge d'impôts</b>	<b>29 385 \$</b>	<b>13 538 \$</b>

Le taux d'imposition des sociétés en vigueur en 2013, tel qu'il s'applique à la société, se chiffre à 26,48 % (26,41 % en 2012). Ce taux devrait demeurer à 26,51 % jusqu'à 2016 inclusivement. L'incidence future des taux d'imposition des sociétés est prise en compte dans le calcul de l'impôt différé.

### c) Impôt différé

Dans certains cas, la valeur fiscale des actifs et des passifs diffère de la valeur comptable. Ces écarts donnent lieu à l'impôt différé, qui se reflète dans l'état consolidé de la situation financière. Ces écarts surviennent dans les éléments suivants :

<b>Aux 31 décembre</b>	<b>2013</b>	<b>2012 (retraité)</b>
Contrats d'assurance	(11 298) \$	(14 281) \$
Placements de portefeuille	(7 707)	(9 417)
Impôt recouvrable sur les exercices futurs	16 942	19 342
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	4 772	9 318
Autres éléments, valeur nette	(309)	(366)
<b>Actifs (passifs) d'impôt différé</b>	<b>2 400 \$</b>	<b>4 596 \$</b>

Sur le montant total ci-dessus, un montant de 6 833 \$ (9 490 \$ en 2012) devrait être reçu (payé) plus d'un an après la date de clôture.

Les variations nettes du compte d'impôt différé s'établissent comme suit :

<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2013</b>	<b>2012 (retraité)</b>
Actifs (passifs) d'impôt différé - au début de l'exercice	4 596 \$	(432) \$
Produit (charge) d'impôts différés		
État des résultats	2 462	1 892
Autres éléments du résultat global	(4 658)	3 136
<b>Actifs (passifs) d'impôt différé - à la fin de l'exercice</b>	<b>2 400 \$</b>	<b>4 596 \$</b>

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### d) Impôts compris dans le cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté net d'impôts.

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante du cumul des autres éléments du résultat global.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013			2012 (retraité)		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	(25 682) \$	(6 801) \$	(18 881) \$	10 192 \$	2 688 \$	7 504 \$
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	2 488	601	1 887	(28 405)	(9 244)	(19 161)
Amortissement de la perte sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie reclassée en résultat net	849	275	574	791	257	534
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	17 592	4 658	12 934	(11 876)	(3 136)	(8 740)
<b>Autres éléments du résultat global, valeur nette</b>	<b>(4 753) \$</b>	<b>(1 267) \$</b>	<b>(3 486) \$</b>	<b>(29 298) \$</b>	<b>(9 435) \$</b>	<b>(19 863) \$</b>

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante des autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013			2012 (retraité)		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	(31 046) \$	(8 222) \$	(22 824) \$	8 454 \$	2 229 \$	6 225 \$
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	4 173	1 086	3 087	(29 256)	(9 555)	(19 701)
Amortissement de la perte sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie reclassé en résultat net	849	275	574	791	257	534
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	16 752	4 436	12 316	(11 324)	(2 990)	(8 334)
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	368	94	274	259	77	182
<b>Autres éléments du résultat global, valeur nette</b>	<b>(8 904) \$</b>	<b>(2 331) \$</b>	<b>(6 573) \$</b>	<b>(31 076) \$</b>	<b>(9 982) \$</b>	<b>(21 094) \$</b>

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013			2012 (retraité)		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	5 364 \$	1 421 \$	3 943 \$	1 738 \$	459 \$	1 279 \$
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	(1 685)	(485)	(1 200)	851	311	540
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	840	222	618	(552)	(146)	(406)
Quote-part des actionnaires des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(368)	(94)	(274)	(259)	(77)	(182)
<b>Autres éléments du résultat global, montant net</b>	<b>4 151 \$</b>	<b>1 064 \$</b>	<b>3 087 \$</b>	<b>1 778 \$</b>	<b>547 \$</b>	<b>1 231 \$</b>

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### 19. DIVIDENDES

Les dividendes versés aux actionnaires en 2013 et en 2012 se chiffrent à 24 100 \$ et à 0 \$ respectivement, ce qui représente un taux de distribution de 24,4652 \$ par action en 2013 et de 0 \$ par action en 2012.

Le 25 février 2014, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 33 984 \$ (34,4985 \$ par action) payable au cours du premier trimestre de 2014.

### 20. GESTION DU CAPITAL

La société a pour objectif de gérer son capital de façon à se conformer aux exigences de suffisance du capital de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) telles qu'établies et contrôlées par le BSIF. En vertu des lignes directrices du BSIF, le capital de la société est divisé en deux catégories. Le capital de première catégorie de la société comprend les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et l'avoir des titulaires de polices avec participation. Le capital de deuxième catégorie se compose du cumul des profits latents sur les actions disponibles à la vente, déduction faite des impôts, des provisions négatives sur les passifs des contrats d'assurance et de la dette subordonnée. Les ratios cibles du BSIF pour le capital de première catégorie et le capital total des assureurs vie canadiens sont de 105 % et de 150 %, respectivement. Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, le capital de la société était conforme à ces ratios.

Aux 31 décembre	2013	2012
Capital de première catégorie	830 538 \$	755 641 \$
Capital de deuxième catégorie	532 961	327 187
Capital total	1 363 499 \$	1 082 828 \$

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### 21. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

#### Engagements de location

La société a conclu différents contrats de location simple pour la location de locaux à bureaux et de certains équipements informatiques et autres. Les paiements au titre de ces contrats se chiffrent à 3 250 \$ en 2013 (2 987 \$ en 2012). Le montant global des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables est comme suit :

	2013	2012
2013	— \$	2 722 \$
2014	3 011	2 568
2015	1 859	1 513
2016	1 521	1 202
2017	1 274	955
2018 (et par la suite, à des fins de comparaison)	1 016	1 937
2019 (et par la suite)	1 577	—
	<b>10 258 \$</b>	<b>10 897 \$</b>

#### Engagements de placement

Dans le cadre normal de ses activités, la société a des engagements de placement en suspens qui n'apparaissent pas dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2013, il y avait 11 430 \$ (41 281 \$ en 2012) d'engagements en suspens pour l'achat de parts dans une société immobilière. Ces engagements sont payables à la demande et viennent à échéance dans 5 mois.

#### Autres éventualités

La société exerce ses activités dans le secteur de l'assurance et peut faire l'objet d'actions en justice durant le cours normal de ses activités. Bien qu'elle ne puisse prévoir ou déterminer le résultat final de toute menace d'action en justice ou action en justice en cours, la direction ne considère pas que ces actions (y compris les litiges) auront un effet important sur les résultats ou la situation financière de la société.

Les règlements administratifs de la société prévoient une indemnisation de ses administrateurs, des membres de la direction et de ses employés, anciens ou actuels, à l'égard de toute responsabilité découlant de leur service à la société dans la mesure des dispositions de la loi. La nature générale des règlements administratifs de la société relativement à ces indemnisations ne permet pas une estimation raisonnable du montant potentiel maximum de tout passif.

Dans certains cas, la société possède des recours contre des tiers concernant les éléments précités. La société dispose en outre de polices d'assurance qui peuvent fournir une protection contre certains de ces éléments.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### 22. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société est une filiale appartenant à 98,3 % à E-L Financial Services Limited, elle-même une filiale appartenant à 81 % à E-L Financial Corporation Limited. La société est ultimement contrôlée par l'honorable Henry N. R. Jackman et une fiducie créée en 1969 par son père, Henry R. Jackman. Dans le cours normal de ses activités, la société effectue des opérations avec ses actionnaires ainsi que d'autres sociétés sous contrôle commun ou influence commune concernant la location d'immeubles à bureaux, des services de gestion des placements et divers services administratifs. En 2013, la société a gagné un montant de 1 631 \$ (1 634 \$ en 2012) en frais de services de gestion des placements auprès de parties liées sous contrôle commun. Pour tout autre service, les montants gagnés et passés en charges étaient négligeables. Certains administrateurs et dirigeants de la société sont titulaires de polices d'assurance vie émises par la société.

#### Rémunération des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction de la société.

La rémunération des membres clés de la direction est comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013	2012 (retraité)
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	6 369 \$	6 367 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	565	434
<b>Total</b>	<b>6 934 \$</b>	<b>6 801 \$</b>

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus au cours de la période pour l'employeur, associés aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

La société n'a passé en charges aucune indemnité pour fin de contrat de travail pour les exercices 2013 et 2012.

La direction a mis en place des procédures d'évaluation et d'approbation des opérations avec les parties liées et produit un rapport annuel sur les procédures suivies et les résultats de l'évaluation à l'intention du comité d'étude sur les règles de conduite du conseil d'administration.

### 23. DETTE SUBORDONNÉE

Le 31 mai 2013, la société a émis une débenture subordonnée non garantie d'un montant en principal de 300 000 \$, dont la date d'échéance est le 31 mai 2023. Le taux d'intérêt du 31 mai 2013 au 31 mai 2018 est de 2,870 %, et le taux d'intérêt pour la période allant du 31 mai 2018 au 31 mai 2023 correspondra au taux CDOR (Canadian Deposit Offered Rate) sur trois mois majoré de 1,05 %. L'intérêt est payable sur une base semestrielle, aux 31 mai et aux 30 novembre, jusqu'au 31 mai 2018, puis sur une base trimestrielle par la suite, avec un premier versement le 31 août 2018. La société peut exiger le rachat de l'émission en tout temps sous réserve de l'approbation du BSIF. Le détenteur n'a aucun droit de rachat.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Le 20 mai 2009, la société a émis une débenture subordonnée non garantie d'un montant en principal de 200 000 \$, dont la date d'échéance est le 20 mai 2019. Le taux d'intérêt du 20 mai 2009 au 20 mai 2014 est de 6,73 %, et le taux d'intérêt pour la période allant du 20 mai 2014 au 20 mai 2019 correspondra au taux CDOR (Canadian Deposit Offered Rate) sur trois mois majoré de 5,75 %. L'intérêt est payable sur une base semestrielle, aux 20 mai et aux 20 novembre, jusqu'au 20 mai 2014, puis sur une base trimestrielle par la suite, avec un premier versement le 20 août 2014. La société peut exiger le rachat de l'émission en tout temps sous réserve de l'approbation du BSIF. Le détenteur n'a aucun droit de rachat.

La dette est subordonnée en droit de remboursement à la totalité des passifs des contrats d'assurance et à toute dette de premier rang de la société.

La juste valeur de ces débentures se chiffre à 500 609 \$ au 31 décembre 2013 (211 432 \$ en 2012) et se situe au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur est fournie par un service de notation externe.

### 24. DROIT À L'AVOIR DES ACTIONNAIRES

Le droit des actionnaires à un montant de 5 718 \$ (5 804 \$ en 2012) de l'avoir des actionnaires est subordonné au paiement futur des participations aux titulaires de polices avec participation.

### 25. CAPITAL-ACTIONS

#### a) Autorisées

Actions ordinaires : 2 000 000 d'actions sans valeur nominale

#### b) Émis et entièrement libéré

Aux 31 décembre	2013	2012
Nombre d'actions ordinaires : 985 076	985 \$	985 \$

### 26. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES SUR LES TITULAIRES DE POLICES AVEC PARTICIPATION

Actifs du compte avec participation

Aux 31 décembre	2013	2012 (retraité)
Actifs appariés à l'avoir du compte avec participation	50 822 \$	50 978 \$
Actifs appariés aux passifs du compte avec participation	510 765 \$	533 215 \$

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

## Transferts vers le compte des actionnaires

Pour l'exercice 2013, la société a transféré 2 292 \$ (2 267 \$ en 2012), soit l'équivalent de 1/9<sup>e</sup> des participations créditées aux titulaires de polices avec participation, du compte avec participation au compte des actionnaires.

## 27. GESTION DU RISQUE

L'objectif du processus de gestion du risque de la société est de s'assurer que les activités qui l'exposent à un risque sont cohérentes avec ses objectifs et sa philosophie en matière de risque, tout en maintenant un équilibre risque/rendement approprié. Pour ce faire, la société a mis en place une politique de gestion du risque. Le comité de gestion du risque, un comité de gestion multidisciplinaire composé de représentants de tous les secteurs fonctionnels de la société, présidé par l'actuaire en chef et relevant directement du conseil d'administration, est responsable de la supervision et de la gestion de cette politique. Toutes les politiques et les procédures de gestion du risque font l'objet d'une révision régulière en fonction de leur pertinence et des changements survenant dans l'environnement de risque et sont ensuite présentées au conseil d'administration sur une base annuelle.

La société est exposée à des risques financiers qui découlent de ses activités d'investissement et d'assurance ainsi qu'aux risques liés à sa réputation associés à ses activités et à sa capacité à gérer certains risques particuliers. Les risques particuliers que la direction considère les plus importants en termes de probabilité et d'effets défavorables potentiels sur la société sont mentionnés ci-dessous, par ordre d'importance.

- a) Risque de placement
  - (i) Risque de marché, y compris :
    - 1) Fluctuation des cours
    - 2) Risque de taux d'intérêt
    - 3) Risque de change
  - (ii) Risque de liquidité
  - (iii) Risque de crédit
  
- b) Risque d'assurance
  - (i) Risque lié aux résultats techniques
    - 1) Mortalité
    - 2) Rendement des placements
    - 3) Résiliation des polices (déchéances)
    - 4) Charges
    - 5) Morbidité
  - (ii) Risque de conception des produits et d'établissement des prix
  - (iii) Risque en matière de règlements et d'appréciation des risques
  - (iv) Risque de réassurance

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### a) Risque de placement

#### (i) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de pertes découlant de changements défavorables des taux et des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, le cours des actions et des autres valeurs mobilières, les écarts de crédit et les taux de change. Le risque de marché est directement influencé par la volatilité et le niveau de liquidité des marchés sur lesquels les instruments financiers concernés sont négociés, par les attentes à l'égard des cours et des tendances de rendement futurs ainsi que par la composition du portefeuille de placements de la société. Pour la société, les risques de marché les plus importants sont la fluctuation des cours, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

La société achète des obligations de qualité afin de soutenir, dans une très forte proportion, ses passifs des contrats d'assurance et de rente de la société. La stratégie de placement de la société inclut entre autres l'utilisation d'actions ordinaires de sociétés à forte capitalisation cotées en bourse afin de soutenir ses passifs en vertu des polices d'assurance. Les flux de trésorerie qui découlent de ces placements visent à répondre aux exigences en matière de liquidité liées aux passifs des polices de la société, selon les limites établies par celle-ci. Toutefois, si la société n'atteint pas les rendements prévus sous-jacents à la tarification de ses produits, ses résultats opérationnels peuvent s'en ressentir. Une baisse de la juste valeur du portefeuille d'actions ordinaires de la société entraîne une réduction de l'avoir des actionnaires, de l'excédent attribuable aux titulaires de polices et du ratio du MPRCE. À mesure que le ratio du MPRCE approche du ratio minimal prescrit par le BSIF, la pression des autorités de réglementation à l'égard de la hausse du capital s'accroît. Le résultat net diminuerait également si des baisses de valeur survenaient à la suite de cessions ou donnaient lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

#### 1) Fluctuation des cours

Le portefeuille de placements de la société comprend principalement des obligations et des actions, et la juste valeur de ces placements varie selon les changements des conditions économiques générales et boursières, incluant les baisses et la volatilité des marchés boursiers. La volatilité des marchés boursiers peut résulter de la volatilité des marchés en général ou d'événements sociaux, politiques ou économiques particuliers. Une baisse des marchés boursiers peut avoir un effet défavorable sur le rendement des actifs appariés au capital, la suffisance du capital, les frais de gestion perçus sur les contrats de fonds distincts, de fonds communs de placement et de fonds indiciaires compris dans les polices d'assurance vie universelle, de même que les passifs des polices d'assurance et les exigences en matière de capital, particulièrement en ce qui concerne les garanties de fonds distincts.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Les titulaires de polices assument généralement le risque de fluctuation de la valeur de marché des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société. Les variations de la valeur de marché de tels actifs entraîneront des variations du bénéfice de la société dans la mesure où les frais sont déterminés en fonction de la valeur de ces fonds. Des baisses considérables et constantes des marchés boursiers peuvent entraîner des pertes nettes sur de tels produits, qui peuvent avoir un effet défavorable pour la société. De plus, certains des produits de fonds distincts de la société sont assortis de garanties au décès, à l'échéance ou au rachat qui peuvent prendre effet selon le rendement de marché des fonds sous-jacents. En cas de baisse de marché significative, la hausse résultante du coût de ces garanties pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière, les exigences relatives au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) et les résultats opérationnels de la société.

La société gère cette exposition au risque lié aux actions principalement grâce à des limites de placement et à la supervision par le comité des placements des gestionnaires de placements. Le comité des placements surveille activement la taille et la composition du portefeuille. La société est entièrement exposée aux variations de la juste valeur du portefeuille et n'utilise pas de couverture en ce qui concerne cette exposition.

Les placements du fonds général de la société sont assujettis aux limites établies par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices en matière de placements établies par le comité de placements du conseil d'administration. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, de seuils de concentration et de critères de qualité pour les placements admissibles par secteur. Le comité des placements reçoit des rapports mensuels sur la composition et le rendement du fonds général par secteur, l'appariement des dérivés, la composition et le rendement des fonds distincts ainsi que les opérations de placement pour tous les fonds. De plus, au moins une fois par trimestre, la direction, par l'entremise du comité de l'appariement de l'actif et du passif (CAAP) et les gestionnaires de placements de la société présentent des rapports au comité des placements, et, par l'entremise du comité des placements, au conseil d'administration, sur le contenu des portefeuilles, la composition de l'actif, le rapprochement des positions de la société, le rendement du fonds général, du compte du capital et de l'excédent et des fonds distincts ainsi que la conformité aux lignes directrices relatives aux placements.

La société utilise des modèles stochastiques pour surveiller et gérer le risque lié aux garanties des fonds distincts et établit des réserves pour les passifs des titulaires de polices conformément aux normes mises de l'avant par l'ICA. Le développement de produits et les politiques d'établissement des prix exigent également de tenir compte du risque de portefeuille et des exigences en matière de capital à l'égard de la conception, du développement et de l'établissement des prix des produits. Le CAAP produit un rapport trimestriel à l'intention du comité des placements du conseil d'administration sur la nature et la valeur des passifs liés aux garanties des fonds distincts de la société, y compris l'exposition aux compléments potentiels et les exigences en matière de capital.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

La société a mis en place une politique de gestion du capital, des niveaux de gestion de capital qui surpassent les minimums des autorités de réglementation et un examen dynamique des critères en matière de suffisance du capital qui tiennent compte de l'incidence potentielle des scénarios de risque de placement défavorables (y compris des conditions de marché et des taux d'intérêt défavorables) sur sa situation de capital. La direction surveille le ratio du MPRCE de façon régulière et fait un rapport sur son ratio du MPRCE, au moins une fois par trimestre, au conseil d'administration.

Le tableau ci-après résume l'incidence potentielle pour la société des fluctuations des marchés boursiers mondiaux. La société utilise une hausse ou une baisse de 10 % des marchés boursiers en tant que variation raisonnablement possible des marchés boursiers. La société a également mentionné l'incidence d'une variation à la hausse ou à la baisse de 20 % sur sa sensibilité aux marchés boursiers. Pour les passifs liés aux garanties sur les polices de fonds distincts, le niveau de sensibilité dépend fortement du niveau du marché boursier au moment de produire l'estimation. En fin de période, si le marché boursier affiche une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si le marché boursier affiche une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité augmente. Les montants indiqués ci-après pour les passifs liés aux garanties sur les polices de fonds distincts illustrent l'incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires. L'incidence d'une variation dans les hypothèses de rendement futur des actions est détaillée à la note 27 b) (i) (2), sous Gestion du risque lié au rendement des placements.

### Au 31 décembre 2013

	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Résultat net attribuable aux actionnaires	20 125 \$	(20 125) \$	40 272 \$	(40 272) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	1 800 \$	(1 800) \$	3 600 \$	(3 600) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	3 036 \$	(3 036) \$	6 072 \$	(6 072) \$
Passifs liés aux garanties sur les polices de fonds distincts	néant	néant	néant	néant

### Au 31 décembre 2012

	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Résultat net attribuable aux actionnaires	18 083 \$	(18 083) \$	36 184 \$	(36 184) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	1 525 \$	(1 525) \$	3 050 \$	(3 050) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	2 478 \$	(2 478) \$	4 956 \$	(4 956) \$
Passifs liés aux garanties sur les polices de fonds distincts	néant	néant	néant	néant

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Le tableau ci-dessous indique la concentration des portefeuilles d'actions ordinaires de la société dans les portefeuilles de placement de l'Empire Vie.

Aux 31 décembre	2013	2012
Placements en actions ordinaires des 10 émetteurs auxquels la société présentait la plus grande exposition	260 775 \$	249 655 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	4,3 %	4,3 %
Exposition au principal émetteur d'actions ordinaires	41 081 \$	39 328 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	0,7 %	0,7 %

## 2) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de pertes économiques découlant du besoin de réinvestissement ou de désinvestissement en période de fluctuations des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt, qui résultent de la volatilité des marchés en général ou d'événements sociaux, politiques ou économiques particuliers, pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la rentabilité de la société et ce, de plusieurs façons. Certains des produits de la société comportent des garanties et, si les taux d'intérêt à long terme chutent en deçà de ces taux garantis, la société peut devoir augmenter ses provisions pour pertes, ce qui aurait par conséquent une incidence négative sur les résultats opérationnels. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent également entraîner le resserrement des écarts nets entre les intérêts gagnés sur les placements et les intérêts crédités, ce qui aurait par conséquent une incidence négative sur les résultats opérationnels.

Les chutes précipitées des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des demandes de rachat de titres et des remboursements anticipés des hypothèques, ce qui exige des réinvestissements à des niveaux de rendement largement inférieurs, ce qui peut avoir une incidence négative sur les résultats. Par ailleurs, durant les périodes de chute des taux d'intérêt, les rachats d'obligations augmentent généralement, ce qui entraîne le réinvestissement de ces fonds à des taux d'intérêt courants plus bas. Les hausses rapides des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des rachats de polices. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent entraîner des pertes pour la société en raison du besoin de réinvestir ou de désinvestir durant les périodes de fluctuation des taux d'intérêt, qui peuvent l'obliger à vendre des actifs de placement à perte. De plus, un manque de concordance entre la sensibilité aux taux d'intérêt des actifs et des passifs qu'ils sont sensés soutenir pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats opérationnels.

Le tableau qui suit résume l'incidence financière immédiate sur le résultat net et les autres éléments du résultat global qui découle d'une variation des taux d'intérêt. L'incidence d'une variation dans les hypothèses relatives aux taux d'intérêt futurs sur les passifs des contrats d'assurance se trouve à la note 27 b) (i) (2), sous Gestion du risque lié au rendement des placements.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

## Au 31 décembre 2013

	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base	Hausse de 200 points de base	Baisse de 200 points de base
Résultat net attribuable aux actionnaires	néant	néant	néant	néant
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	(36 712) \$	45 492 \$	(64 681) \$	99 801 \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(2 187) \$	2 460 \$	(4 101) \$	5 193 \$

## Au 31 décembre 2012

	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base	Hausse de 200 points de base	Baisse de 200 points de base
Résultat net attribuable aux actionnaires	néant	néant	néant	néant
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	(20 421) \$	21 525 \$	(39 827) \$	43 713 \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(2 435) \$	2 575 \$	(4 740) \$	5 295 \$

La société gère le risque de taux d'intérêt lié à son portefeuille de placements en appliquant les limites établies par le comité des placements et par l'entremise de rapports réguliers de la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Les lignes directrices de la société relatives aux placements déterminent les objectifs de placement et les placements sensibles aux variations des taux d'intérêt admissibles, en plus d'établir les critères de diversification, l'exposition, la concentration et les limites de qualité des actifs pour ces placements. Le comité de l'appariement des actifs et des passifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. L'objectif est de maximiser les rendements des placements tout en maintenant les risques de défaut, de liquidité et de réinvestissement à des niveaux acceptables, en tenant compte de la tolérance au risque. Les politiques et les pratiques de développement et de tarification des produits exigent également de prendre en compte le risque de taux d'intérêt dans la conception, le développement et la tarification des produits.

### 3) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change et que cela entraîne un effet négatif sur le résultat et les capitaux propres lorsque ceux-ci sont évalués dans la monnaie fonctionnelle de la société.

L'exposition principale de la société à une devise découle des placements du portefeuille libellés en dollars américains. Une fluctuation de 10 % du dollar américain aurait des répercussions approximatives de 1 430 \$ (1 278 \$ en 2012) sur le résultat net, de 0 \$ (0 \$ en 2012) sur les autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires et de 0 \$ (38 \$ en 2012) sur les autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices. La société n'a pas d'exposition notable à des devises dans ses passifs financiers.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

La société utilise des dérivés, notamment des contrats à terme standardisés et des contrats de change à terme, afin de gérer les risques de change. L'utilisation inappropriée de ces dérivés pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats. La société gère ce risque en appliquant des limites prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. En particulier, les dérivés ne peuvent pas faire l'objet d'un financement et les contraintes de crédit liées à la contrepartie sont strictes. L'exposition totale au crédit est limitée à 25 millions de dollars.

La société dispose d'une politique de gestion du risque de change qui définit les objectifs, les limites de risque et les autorisations se rapportant à toute exposition au change. Le comité de gestion des actifs et des passifs supervise et gère cette politique, en plus de présenter des rapports au comité de placements du conseil d'administration sur l'exposition aux risques ainsi que les manquements.

### (ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité puisse avoir de la difficulté à honorer ses obligations associées à ses passifs financiers au moyen de trésorerie ou d'un autre actif financier. La plupart des obligations de la société sont liées aux passifs des contrats dont la durée varie selon le secteur d'activité et les attentes relatives aux événements clés concernant les titulaires de polices (c. à-d. retraits, mortalité et morbidité). Les autres obligations de la société concernent sa dette subordonnée (voir la note 23, Dette subordonnée) et les charges opérationnelles régulières à mesure qu'elles deviennent payables et qui doivent être réglées dans un laps de temps très restreint.

La stratégie de gestion du risque de liquidité de la société est de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de trésorerie pour répondre à tous ses engagements et à toutes ses obligations d'ordre financier à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Le programme de gestion du risque de liquidité de la société est surveillé par la direction et le conseil d'administration, par l'entremise de rapports réguliers au comité des placements et au conseil d'administration. La société surveille ses obligations en matière de flux de trésorerie et répond à ses besoins de trésorerie en détenant des placements de grande qualité négociables qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin, et en maintenant une portion de ses placements sous forme de trésorerie et de placements à court terme.

La société a en place une politique en matière de liquidité qui requiert une évaluation du risque de liquidité ainsi que des procédures précises lui permettant de répondre à ses besoins en liquidités. Le comité de gestion des actifs et des passifs est responsable de surveiller la conformité à cette politique et de signaler l'exposition aux risques ainsi que les manquements au comité des placements du conseil d'administration. Les actifs liquides de la société au 31 décembre sont indiqués dans un tableau à la note 10 e).

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

En se basant sur l'historique des flux de trésorerie et la performance financière actuelle de la société, la direction considère que les flux de trésorerie qui découlent des activités opérationnelles continueront de fournir suffisamment de trésorerie pour que la société puisse respecter ses obligations de remboursement de la dette et payer ses autres charges.

Le tableau ci-après illustre en détail le profil par échéance prévue des obligations non actualisées de la société relativement à ses passifs financiers et à ses flux de trésorerie estimés liés aux passifs des contrats. Les flux de trésorerie liés aux passifs des contrats comprennent les estimations liées à l'échéancier et au versement des règlements décès et invalidité, aux échéances des polices, aux rentes, aux participations des titulaires de polices, aux montants en dépôt, aux commissions et à l'impôt sur les primes, tous ces facteurs étant compensés par les primes des contrats futurs et les frais prélevés sur les affaires en vigueur. Les montants recouvrés à l'égard d'ententes de réassurance sont également reflétés. Les passifs des fonds distincts sont exclus de cette analyse. Ces flux de trésorerie estimés sont basés sur les hypothèses fondées sur les meilleures estimations, avec des marges pour les écarts négatifs, utilisées dans le calcul des passifs des contrats. Les montants actuariels, de même que les autres passifs des contrats, inclus dans les états financiers consolidés 2013 de la société sont basés sur la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés. En raison de l'utilisation de ces hypothèses, les flux de trésorerie réels différeront de ces estimations.

### Au 31 décembre 2013

	1 an ou moins	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance	155 439 \$	231 802 \$	441 101 \$	14 533 202 \$	15 361 544 \$
Passifs des contrats de placement	2 729	6 294	5 085	3 068	17 176
Dette subordonnée	214 218	32 883	326 235	—	573 336
Autres passifs	164 239	—	18 317	—	182 556
Total des passifs	536 625	270 979	790 738	14 536 270	16 134 612
Engagements de location simple	3 011	5 670	1 577	—	10 258
<b>Total</b>	<b>539 636 \$</b>	<b>276 649 \$</b>	<b>792 315 \$</b>	<b>14 536 270 \$</b>	<b>16 144 870 \$</b>

### Au 31 décembre 2012 (retraité)

	1 an ou moins	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance	107 176 \$	297 823 \$	386 770 \$	14 021 133 \$	14 812 902 \$
Passifs des contrats de placement	2 919	7 866	5 745	3 373	19 903
Dette subordonnée	13 460	53 482	218 927	—	285 869
Autres passifs	141 206	—	34 953	—	176 159
Total des passifs	264 761	359 171	646 395	14 024 506	15 294 833
Engagements de location simple	2 722	6 238	1 937	—	10 897
<b>Total</b>	<b>267 483 \$</b>	<b>365 409 \$</b>	<b>648 332 \$</b>	<b>14 024 506 \$</b>	<b>15 305 730 \$</b>

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

La société est en mesure de financer ses sorties de trésorerie à court terme en générant des entrées de trésorerie positives provenant des activités opérationnelles et du revenu de placement gagné dans le portefeuille de placement. Le comité de gestion des actifs et des passifs, qui se réunit régulièrement, surveille l'appariement des placements de la société par rapport à ses passifs dans les divers segments de ses activités. Le processus d'appariement est conçu pour exiger que l'échéancier et le montant des actifs soutenant les passifs des contrats correspondent de très près à ceux des obligations liées aux polices, et pour prévoir le montant approprié de liquidités à maintenir afin de répondre aux obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société maintient une portion de ses placements en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements à court terme afin de répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2013, 4,0 % (4,6 % en 2012) de la trésorerie et des placements étaient détenus sous forme de placements à plus court terme.

### (iii) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière pour l'autre partie en n'étant pas en mesure de s'acquitter d'une obligation. La société est sujette à un risque de crédit qui découle des débiteurs ou de contreparties qui ne sont pas en mesure de respecter leurs obligations en vertu d'un emprunt ou d'un dérivé. Le risque de crédit découle principalement de placements dans des obligations, des débetures, des actions privilégiées, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des prêts hypothécaires.

La société gère ce risque en appliquant ses lignes directrices relatives aux placements et sa politique de gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix établis par le comité des placements du conseil d'administration. Les lignes directrices relatives aux placements déterminent les cotes de crédit minimales pour les émetteurs d'obligations, de débetures et d'actions privilégiées, de même que les limites de concentration par émetteur de tels titres de créance. La direction et les comités du conseil d'administration examinent la qualité du crédit relativement aux acquisitions de placements et surveillent en outre la qualité du crédit des actifs investis au fil du temps. La direction fait régulièrement rapport au comité des placements du conseil d'administration à l'égard du risque de crédit auquel le portefeuille est exposé. La politique de gestion du risque de réassurance (de même que les documents justificatifs de la politique de gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix) établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. La société conclut des ententes de réassurance seulement avec des réassureurs dont la cote de crédit est de « A- » ou mieux.

L'analyse du risque de crédit tient compte des écarts de crédit. Du point de vue des placements, la société agit selon deux principes lorsqu'elle a recours au crédit. Elle recherche d'abord des placements pour lesquels il y a une probabilité élevée d'obtenir un rendement sur le principal et vise ensuite les placements offrant un taux de rendement acceptable. La société cherche à atteindre un équilibre entre le risque et le rendement qui correspond à ses objectifs et à sa philosophie en matière de risque. Dans le calcul des passifs des contrats d'assurance, les écarts de crédit et la variation des écarts de crédit se reflètent implicitement dans l'hypothèse en matière de taux d'intérêt.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Les actifs suivants de la société sont exposés au risque de crédit :

Aux 31 décembre	2013	2012
Trésorerie et équivalent de trésorerie	217 350 \$	248 382 \$
Placements à court terme	25 448	16 440
Obligations	4 333 512	4 227 329
Actions privilégiées	294 218	321 321
Prêts hypothécaires	299 353	302 531
Avances sur polices	44 855	43 071
Prêts sur polices	90 275	95 461
Revenu de placement couru	24 058	21 452
Primes d'assurance à recevoir	41 014	30 035
Créances clients	8 397	5 753
<b>Total</b>	<b>5 378 480 \$</b>	<b>5 311 775 \$</b>

Les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis en totalité ou en partie.

La société a constitué une provision à son état de la situation financière pour les pertes de crédit. Cette provision est constituée en partie d'une réduction de valeur des actifs (voir la note 3 b)) et en partie d'une provision liée aux passifs des contrats (voir la note 10 c)).

## Concentration du risque de crédit

### 1) Obligations et débentures

La concentration du portefeuille d'obligations de la société par cote de solvabilité est la suivante :

Aux 31 décembre	2013		2012	
	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur
AAA	290 418 \$	7 %	266 832 \$	6 %
AA	1 190 826	27 %	1 274 244	30 %
A	2 257 568	52 %	2 253 538	54 %
BBB	594 134	14 %	432 535	10 %
BB	566	— %	180	— %
<b>Total</b>	<b>4 333 512 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>4 227 329 \$</b>	<b>100 %</b>

Les cotes de crédit sont généralement obtenues de Standard & Poor's (S&P) et de Dominion Bond Rating Service (DBRS). Advenant une cote fractionnée, la cote la plus basse est utilisée. Les émissions qui ne sont pas cotées par une agence de notation reconnue (c.-à-d. S&P, DBRS, Moody's) sont cotées à l'interne par la division des placements. L'évaluation de la cote interne est documentée, avec des références à des comparables appropriés cotés par des agences de notation reconnues et/ou selon une méthodologie utilisée par les agences de notation reconnues.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Les obligations provinciales représentent la concentration la plus importante dans les portefeuilles d'obligations :

Aux 31 décembre	2013	2012
Obligations provinciales	2 167 988 \$	2 355 977 \$
Pourcentage du total des obligations en portefeuille	50 %	56 %

Le tableau ci-dessous dresse le profil du portefeuille d'obligations par échéance contractuelle, selon la date d'échéance contractuelle la plus rapprochée :

Aux 31 décembre	2013		2012	
	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur
1 an ou moins	61 367 \$	1 %	53 360 \$	1 %
1 à 5 ans	658 374	15 %	434 762	10 %
5 à 10 ans	492 778	11 %	510 229	12 %
Plus de 10 ans	3 120 993	73 %	3 228 978	77 %
Total	4 333 512 \$	100 %	4 227 329 \$	100 %

Le tableau ci-dessous indique les placements en titres à revenu fixe des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition, ainsi que la principale exposition à un seul émetteur d'obligations de sociétés.

Aux 31 décembre	2013	2012
Titres à revenu fixe* des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition	2 803 115 \$	2 935 033 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	47 %	51 %
Exposition au principal émetteur d'obligations de sociétés	130 849 \$	139 727 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	2,2 %	2,4 %

\* Les titres à revenu fixe comprennent les obligations, les débetures, les actions privilégiées et les placements à court terme.

### 2) Actions privilégiées

Tous les placements en actions privilégiées de la société sont émis par des sociétés canadiennes. Parmi ces placements, 33 % (86 % en 2012) sont cotés P1 et 67 % (14 % en 2012) sont cotés P2.

### 3) Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires dans la province de l'Ontario représentent la concentration la plus importante avec 296 025 \$ ou 99 % (298 432 \$ en 2012 ou 99 %) du portefeuille total des prêts hypothécaires.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### b) Risque d'assurance

La société offre un large éventail de produits d'assurance vie et maladie, de gestion de patrimoine, de régimes d'assurance collective et de services financiers regroupés par secteur d'activité comme suit :

(en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Produit net des primes	159 \$	176 \$	307 \$	290 \$	356 \$	348 \$	— \$	— \$	822 \$	814 \$
Produit des frais et autres	140	115	8	7	1	1	2	2	151	125
<b>Total</b>	<b>299 \$</b>	<b>291 \$</b>	<b>315 \$</b>	<b>297 \$</b>	<b>357 \$</b>	<b>349 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>973 \$</b>	<b>939 \$</b>

La société exerce ses activités dans le domaine de la mesure et de la gestion du risque, comme le reflète l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. La société est exposée à divers risques d'assurance, dont les plus importants sont :

- (i) Risque lié aux résultats techniques, y compris :
  - 1) Mortalité
  - 2) Rendement des placements
  - 3) Résiliation des polices (déchéances)
  - 4) Charges
  - 5) Morbidité
- (ii) Risque de conception des produits et d'établissement des prix
- (iii) Risque en matière de règlements et d'appréciation des risques
- (iv) Risque de réassurance

La société évalue régulièrement son exposition aux risques prévisibles en procédant à un examen dynamique des critères en matière de suffisance du capital.

#### (i) Risque lié aux résultats techniques

Le risque principal auquel la société est exposée en vertu des contrats d'assurance est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les déchéances, les règlements et les charges opérationnelles ne correspondent pas aux estimations. Dans la mesure où les résultats techniques sont plus favorables que ceux présumés dans l'évaluation, la société dégage un produit financier. Si les résultats techniques sont moins favorables, la société enregistre une perte. Par conséquent, l'objectif de la société est d'établir des passifs d'assurance adéquats pour couvrir ces obligations, avec une certitude raisonnable.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Pour calculer les passifs d'assurance et les montants recouvrables de la réassurance qui y sont liés, la société établit, pour la durée restante des contrats, les hypothèses les plus probables. Les hypothèses utilisées sont basées sur les résultats techniques antérieurs, les données internes courantes, les indices boursiers externes et les indices de référence qui reflètent les tendances de marché courantes observables ainsi que d'autres données publiées. Ces hypothèses concernent la mortalité et la morbidité, le rendement des placements, les déchéances, les charges, l'inflation et les impôts. En raison des risques à long terme et de l'incertitude liée à la mesure inhérents à l'assurance vie, le calcul des passifs des contrats comprend, séparément pour chaque variable, une marge pour tenir compte des écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges visent à tenir compte de toute détérioration possible des résultats techniques et à fournir une certitude supplémentaire selon laquelle les passifs des contrats sont suffisants pour couvrir les prestations à venir. L'incidence de ces marges est d'accroître les passifs des contrats par rapport aux hypothèses basées sur les meilleures estimations.

Les marges en cas d'écarts défavorables utilisées par la société sont à l'intérieur de la fourchette cible établie par l'ICA. Une marge supérieure correspondante est incluse dans les passifs d'assurance, si une hypothèse est susceptible de changer ou s'il y a davantage d'incertitude au sujet de l'hypothèse basée sur la meilleure estimation. La société revoit chaque marge sur une base annuelle pour s'assurer qu'elle demeure appropriée.

Les hypothèses relatives aux passifs des contrats sont examinées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des changements dans les hypothèses se reflète dans les résultats de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement. Les méthodes utilisées pour déterminer les principales hypothèses sont décrites ci-dessous. Des mesures sont également incluses afin de déterminer la sensibilité du résultat net de la société à la variation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations pour les passifs des contrats d'assurance sans participation, selon le point de départ et la composition des affaires au 31 décembre 2013. Pour les contrats avec participation, il est présumé que des variations se produiront dans les barèmes de participation des titulaires de polices en fonction de la variation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations, et que, par conséquent, la variation nette des passifs d'assurance avec participation sera négligeable.

### 1) Mortalité

La société mène chaque année une étude de ses propres résultats techniques au chapitre de la mortalité. Les hypothèses d'évaluation de la mortalité proviennent d'une combinaison de ces résultats techniques et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA. Une hausse du taux de mortalité entraînera un plus grand nombre de demandes de règlement (et les demandes pourraient avoir lieu plus rapidement que prévu), ce qui, pour l'assurance vie, augmentera les dépenses et réduira le bénéfice attribuable aux actionnaires.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Pour les contrats d'assurance sans participation, une augmentation de 2 % par rapport aux hypothèses de mortalité fondées sur les meilleures estimations entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 11 100 \$ (12 400 \$ en 2012). Pour les rentes, une baisse de la mortalité est défavorable financièrement. Par conséquent, une baisse de 2 % par rapport aux hypothèses de mortalité fondées sur les meilleures estimations entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 3 600 \$ (4 100 \$ en 2012).

### 2) Rendement des placements

Le calcul des passifs des contrats tient compte du revenu de placement prévu, déduction faite des frais de placement provenant des actifs appariés aux passifs des contrats, et du revenu de placement que la société prévoit réaliser sur les réinvestissements. Les actifs appariés aux passifs des contrats sont distincts des actifs appariés à l'avoir des actionnaires et à l'avoir des titulaires de polices. Pour l'assurance vie et l'assurance maladie, les flux monétaires prévus pour les actifs soutenant les passifs des contrats sont combinés aux taux futurs estimés de réinvestissement, qui sont fonction des perspectives économiques courantes et de la composition future prévue des actifs de la société. Les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles et les passifs des contrats sont alors ajustés pour parer à tout scénario défavorable crédible futur.

Afin d'apparier la composante d'épargne des passifs des contrats qui varie en fonction de divers indices et monnaies, la société conserve certains instruments financiers sous forme d'actions, d'obligations et de monnaies dans l'actif de son fonds général. Le risque de non-concordance de ces passifs avec les actifs est suivi au jour le jour.

Pour l'assurance vie, pour laquelle les passifs des contrats d'assurance comportent une échéance plus longue que la plupart des obligations et des prêts hypothécaires disponibles, la politique de la société est de couvrir rigoureusement les flux de trésorerie estimatifs des passifs d'assurance uniquement pendant une période de 20 années consécutives. Pour les revenus de placement qu'elle prévoit tirer des réinvestissements durant la période de 20 années consécutives, la société utilise une hypothèse relative au taux de réinvestissement initial (TRI). En vertu des normes actuarielles canadiennes, le TRI est établi à 90 % des taux d'intérêt selon les perspectives économiques courantes et la répartition de l'actif future projetée de la société qui est établie en fonction de l'hypothèse de taux de réinvestissement ultime (TRU) (décrite ci-après) sur la période de 20 années consécutives. Afin de fournir une marge qui tient compte de la non-concordance pour la période de 20 années consécutives, les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles, et les passifs des contrats d'assurance sont ajustés pour parer à tout scénario défavorable crédible futur.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Les répercussions d'une variation soudaine des taux d'intérêt sont expliquées à la note 27 a) (i) (2) dans la section Risque de placement. Si les taux d'intérêt augmentent ou diminuent durant l'année suivante, il serait nécessaire de modifier l'hypothèse relative au TRI pour tenir compte des perspectives économiques du moment. Pour les affaires d'assurance sans participation, une baisse de 1 % par rapport à l'hypothèse de TRI entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 34 100 \$ (47 300 \$ en 2012), en présumant qu'il n'y a aucune modification du TRU.

Pour les revenus de placement qu'elle prévoit tirer des réinvestissements au-delà de la période de 20 années consécutives, la société utilise une hypothèse relative au TRU. En vertu des normes actuarielles canadiennes, le TRU ne doit pas excéder le moindre entre 5 % et 90 % d'un taux d'intérêt basé sur une moyenne mobile de taux d'obligations du gouvernement canadien à plus long terme sur les dix dernières années. Le TRU maximal prescrit a baissé de 3,4 % en 2012 à 3,2 % en 2013. Si les taux d'intérêt à long terme demeurent aux niveaux actuels pour la prochaine année, le TRU est alors estimé diminuer à 3,1 % en 2014. Afin de fournir une marge qui tient compte de la non-concordance à plus long terme, les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles, et les passifs des contrats d'assurance sont ajustés pour parer à tout scénario défavorable crédible futur. La société utilise un TRU de 3,0 % (3,1 % en 2012) afin de refléter la tendance à la baisse des taux d'intérêt à long terme. Pour les affaires d'assurance sans participation, une diminution de 0,10 % dans les TRU présumés résulterait en une augmentation des passifs des contrats, réduisant ainsi le résultat net d'environ 12 200 \$ (16 600 \$ en 2012).

Les estimations ci-dessus ne tiennent compte d'aucune mesure compensatoire que la société pourrait utiliser pour atténuer les incidences de baisses prolongées des taux d'intérêt. La société revoit le TRU sur une base annuelle afin de s'assurer qu'il demeure approprié.

Pour les affaires d'assurance vie, la politique de la société est d'utiliser également des placements dans des titres de capitaux propres pour couvrir les flux de trésorerie estimés des passifs d'assurance de produits d'assurance vie universelle et vie sans participation au-delà de la période de 20 années consécutives. La valeur des passifs soutenus par ces titres de capitaux propres dépend des hypothèses relatives aux niveaux futurs des marchés boursiers. Les hypothèses de rendement selon les meilleures estimations pour les titres de capitaux propres sont principalement basées sur les moyennes historiques à long terme des rendements globaux (incluant les dividendes) du marché boursier canadien, qui est de 9,2 % (9,2 % en 2012). La société utilise une hypothèse de 7,7 % (8,1 % en 2012) afin d'inclure des réserves en cas de changements modérés des taux de rendement des titres de capitaux propres déterminés selon les normes actuarielles canadiennes. Les rendements sont ensuite réduits des marges afin de déterminer les rendements nets utilisés dans l'évaluation. Des changements dans le marché actuel entraîneraient la modification de ces hypothèses.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Les répercussions d'une variation soudaine des marchés boursiers sont expliquées à la note 27 a) (i) (1), dans la section Risque de placement. Si la variation des marchés boursiers persistait durant un an, l'hypothèse actuarielle de rendement futur des marchés boursiers serait ajustée. Pour les affaires d'assurance sans participation, une baisse de 1 % des rendements futurs des marchés boursiers entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 85 800 \$ (86 300 \$ en 2012).

En ce qui a trait aux rentes, pour lesquelles les échéances et les montants des obligations au titre des prestations peuvent être plus facilement déterminés, l'appariement des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs est étroitement contrôlé. Une augmentation ou une diminution soudaine des taux d'intérêt aurait des répercussions négligeables sur les profits futurs tirés des rentes actuellement en vigueur. Pour les rentes, l'incidence d'une baisse de 1 % par rapport au TRI présumé ou une baisse de 0,10 % du TRU présumé serait négligeable en raison de l'appariement décrit ci-dessus. La société n'utilise pas de placements dans des titres de capitaux propres pour appairer les flux de trésorerie des passifs de rente.

### 3) Résiliation de polices (déchéances)

Les hypothèses liées aux résiliations de police (déchéances) et aux rachats sont fondées sur la combinaison d'une étude interne sur les résiliations (effectuée sur une base annuelle) et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA. Des hypothèses distinctes de résiliation sont utilisées pour les affaires qui comportent une valeur en espèces permanente, l'assurance temporaire renouvelable, l'assurance temporaire à 100 ans et l'assurance vie universelle. Dans l'établissement des taux de résiliation pour l'assurance temporaire renouvelable, il est présumé que des déchéances supplémentaires auront lieu à chaque point de renouvellement et que les titulaires de polices qui sont en bonne santé auront alors davantage tendance à laisser leurs polices tomber en déchéance que ceux qui ne sont plus assurables.

Il se peut que les frais d'acquisition ne soient pas recouverts en totalité si le taux de déchéance, tôt dans la durée de vie d'une police, excède le taux de déchéance des hypothèses actuarielles. Une hausse du taux de résiliation tôt durant la vie d'une police a tendance à réduire le résultat attribuable aux actionnaires. Une hausse du taux de résiliation plus tard durant la vie d'une police tend à accroître le résultat attribuable aux actionnaires si le produit tient compte des déchéances, comme l'assurance temporaire à 100 ans, mais à réduire le résultat attribuable aux actionnaires pour les autres types de polices.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes, une variation défavorable de 10 % par rapport aux hypothèses liées aux résiliations augmenterait les passifs des contrats, et, par conséquent, réduirait le résultat net d'environ 100 600 \$ (104 200 \$ in 2012). En ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation inférieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la baisse de l'hypothèse liée aux résiliations. D'autre part, en ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation supérieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la hausse de l'hypothèse liée aux résiliations.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

### 4) Charges

Les passifs des polices tiennent compte des charges futures liées à l'administration des polices en vigueur, aux commissions de renouvellement, aux frais généraux et aux impôts. Les charges liées à l'acquisition et à l'émission de polices sont expressément exclues. L'hypothèse des charges futures comprend une hypothèse relative à l'inflation et est fondée sur des études internes de coût.

Une hausse du niveau des charges pourrait entraîner une hausse des dépenses, ce qui réduirait le résultat attribuable aux actionnaires.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes combinées, une hausse de 5 % des charges de maintenance entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 5 700 \$ (6 300 \$ en 2012).

### 5) Morbidité

La société mène chaque année une étude de ses propres résultats techniques au chapitre de la morbidité calculés en fonction des taux d'accidents ou de maladies et des taux de rétablissement à la suite d'un accident ou d'une maladie. Les hypothèses d'évaluation proviennent d'une combinaison de résultats techniques internes et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA.

Pour les affaires individuelles d'assurance maladies graves, les taux d'incidence (ou taux d'accidents ou de maladies) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. L'augmentation des taux d'incidence entraîne une hausse du nombre de demandes de règlement, ce qui augmente les dépenses et diminue le résultat attribuable aux actionnaires. Pour les affaires d'assurance invalidité de longue durée des régimes d'assurance collective, les taux de cessation (ou taux de rétablissement) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. Une baisse des taux de cessation signifie que les demandes de règlement se poursuivent sur une plus longue période, ce qui augmente les dépenses.

Pour les affaires d'assurance sans participation pour lesquelles la morbidité représente une hypothèse importante, une variation défavorable de 5 % par rapport aux hypothèses entraînerait une hausse des passifs des polices, ce qui réduirait le résultat net d'environ 5 100 \$ (5 200 \$ en 2012).

#### (ii) Risque de conception des produits et d'établissement des prix

La société est exposée au risque de pertes financières qui découle de la pratique en matière d'assurances selon laquelle les coûts et les passifs pris en charge relativement à un produit excèdent les attentes reflétées dans l'établissement du prix de ce produit. Ce risque peut être causé par une évaluation inadéquate des besoins du marché, une mauvaise estimation des résultats techniques futurs de plusieurs facteurs, tels que la mortalité, la morbidité, les déchéances, les rendements futurs sur les placements, les charges et l'impôt, de même que la mise en marché de nouveaux produits qui pourraient influencer de façon négative le comportement futur des titulaires de polices.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

Pour certains types de polices, la totalité ou une partie de ce risque peut être partagée avec le titulaire de police ou transférée à celui-ci par l'entremise de participations et de rabais dans la tarification selon les résultats, ou par le fait que la société peut ajuster les primes ou les prestations futures si les résultats techniques s'avèrent différents des prévisions. Pour les autres types de polices, la société assume la totalité du risque, et doit par conséquent effectuer une évaluation complète des engagements à cet égard.

La société gère le risque de conception des produits et d'établissement des prix grâce à une gamme de programmes et de contrôles mis en place à l'échelle de la société décrits ci-dessous. La société a établi les passifs des contrats conformément aux normes de l'ICA. Des études portant sur les résultats techniques (tant au niveau de la société que du secteur) sont prises en considération dans les processus continus d'évaluation, de renouvellement et des nouvelles affaires afin que les passifs des contrats, de même que la conception des produits et l'établissement des prix tiennent compte des nouveaux résultats. La société a créé un processus de gestion active du capital qui comprend une politique de gestion du capital et des niveaux de gestion du capital qui excèdent les critères minimaux des autorités de réglementation. Tel qu'il est prescrit par les autorités de réglementation, l'actuaire désigné procède à un examen dynamique des critères en matière de suffisance du capital et produit un rapport annuel sur la situation financière de la société à l'intention du comité d'audit, rapport qui souligne l'incidence de résultats techniques futurs négatifs sur les niveaux de capital. La société a également élaboré une politique de conception des produits et d'établissement des prix pour chacun de ses principaux secteurs d'activité. Cette politique, établie par la direction et approuvée par le conseil d'administration, définit la philosophie de la société à l'égard de la gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix. La politique définit les autorités responsables d'approuver la conception des produits et l'établissement des prix, les limites de concentration d'un produit, de même que les processus de surveillance et les contrôles du développement des produits nécessaires.

### (iii) Risque en matière de règlements et d'appréciation des risques

La société est exposée au risque de pertes financières résultant de la sélection et de l'appréciation des risques à assurer et des décisions et des règlements en matière de demandes de règlement. Plusieurs des produits d'assurance individuelle et d'assurance invalidité collective de la société offrent des prestations durant toute la vie du titulaire de police. Les antécédents de règlements réels peuvent différer des hypothèses de mortalité et de morbidité qui ont servi au calcul des primes d'un produit. Des événements catastrophiques comme des tremblements de terre, des actes terroristes ou une pandémie de grippe au Canada pourraient avoir des effets défavorables sur les résultats en matière de règlements.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

En plus des contrôles de gestion du risque mentionnés ci-dessus sous Risque de conception des produits et d'établissement des prix, la société gère également le risque en matière de règlements et d'appréciation des risques au moyen de sa politique de tarification et de gestion des passifs pour chacun de ses grands secteurs d'activité. Cette politique est établie par la direction et approuvée par le conseil d'administration. Ensemble, ces politiques définissent la philosophie de gestion du risque et de tarification de la société. Ces politiques établissent également, par secteur d'activité, les tolérances au risque d'assurance, les critères de tarification, les limites de concentration de la tarification et des passifs, les exigences relatives à l'approbation des demandes de règlement, les processus et les contrôles de tarification et de règlement, les autorités responsables des approbations et les limites à cet égard, ainsi que les exigences de surveillance continue du risque. La société a recours à la réassurance pour atténuer une exposition excessive à des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité. La direction étudie et établit les pleins de conservation pour les divers produits de ses secteurs d'activité et les modifications éventuelles sont soumises pour approbation au conseil d'administration.

### (iv) Risque de réassurance

La société est exposée au risque de pertes financières causées par une protection de réassurance inappropriée ou par le manquement d'un réassureur. Les montants de réassurance par vie varient selon le type de protection et le produit. La société maintient également un programme de réassurance en cas de catastrophe, qui lui fournit une protection advenant que de nombreux assurés décèdent dans un même accident ou évènement catastrophique. Bien que la société ait recours à la réassurance pour atténuer un risque excessif créé par des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité, la réassurance ne la libère pas de ses obligations premières envers les titulaires de polices et elle est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés aux réassureurs. L'offre et le coût de la réassurance sont assujettis aux conditions courantes du marché, tant en termes de prix que d'offre, ce qui peut également modifier les résultats.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

La politique de gestion du risque de réassurance établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. Comme la réassurance ne libère pas un assureur de son obligation première envers les titulaires de polices, l'utilisation d'un processus de surveillance continue est essentielle. La majeure partie de la réassurance en ce qui concerne l'assurance vie individuelle (sauf pour les produits temporaire 10 ans et temporaire 20 ans) se fait sur la base de l'excédent (avec un plein de conservation de 500 \$), ce qui signifie que la société conserve 100 % du risque jusqu'à concurrence d'un capital assuré de 500 \$. Toutefois, pour ses produits temporaire 10 ans et temporaire 20 ans, tous les montants qui excèdent 100 \$ sont réassurés à 80 %, ce qui signifie que la société ne conserve que 20 % du risque pour les protections de plus de 100 \$, jusqu'à une conservation maximale de 500 \$. De plus, la société conserve également un maximum de 100 \$ pour les polices individuelles d'assurance décès accidentel. Les pleins de conservation sont moins élevés pour les affaires collectives, mais s'ajoutent à ceux notés pour les affaires individuelles. Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'Empire Vie a conclu un traité de réassurance afin de céder une partie de son exposition aux prestations garanties au décès sur ses fonds distincts. Toutes les polices de fonds distincts de l'Empire Vie dont les prestations garanties au décès correspondent à 2 millions de dollars ou plus sont couvertes par ce traité. En raison de cette stratégie de réassurance, la société se sert de niveaux de réassurance inférieurs à la moyenne par rapport à ses concurrents canadiens, ce qui a un effet défavorable sur les résultats à court terme compte tenu du poids supplémentaire des nouvelles affaires. La société ne dispose pas d'affaires de réassurance présumée.

## GLOSSAIRE DES TERMES (non audité)

### Actifs financiers disponibles à la vente

Actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. La plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent sont classés comme étant disponibles à la vente.

### Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)

L'ACCAP est un organisme représentant les fournisseurs d'assurance vie et maladie au Canada. L'industrie canadienne des assurances de personnes fournit à environ 26 millions de Canadiens et leurs personnes à charge une large gamme de produits assurant leur sécurité financière. Elle élabore des lignes directrices, volontairement et proactivement, afin de répondre aux situations émergentes et de protéger les intérêts des consommateurs pour l'avenir.

### Autres éléments du résultat global

Les profits et pertes latents, principalement sur les actifs financiers qui soutiennent le compte capital et excédent, sont présentés en tant qu'autres éléments du résultat global. Lorsque ces actifs sont vendus ou réduits, le profit qui en résulte est reclassé des autres éléments du résultat global au résultat net. Les réévaluations des obligations à l'égard des avantages postérieurs à l'emploi sont également présentées en tant qu'autres éléments du résultat global. Ces réévaluations ne seront pas reclassées au au résultat net et demeureront dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

### Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF)

Le principal organisme de réglementation qui régit les institutions financières et les régimes de retraite sous réglementation fédérale au Canada. La mission du BSIF est de protéger les titulaires de polices, les déposants et les participants de régimes de retraite de pertes indues.

### Cumul des autres éléments du résultat étendu

Une composante distincte de l'avoir des actionnaires et des titulaires de polices qui inclut les profits et les pertes nets latents sur les titres disponibles à la vente, les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie non amortis et les profits et pertes de change latents sur conversion. Ces éléments sont constatés dans le résultat global, mais exclus du résultat net.

### Institut canadien des actuaires (ICA)

Organisme national des professionnels canadiens en actuariat, l'ICA entend servir le public en s'assurant que ses membres offrent des services et des conseils d'actuariat de la plus haute qualité. L'ICA s'assure que les services actuariels offerts par ses membres répondent aux normes professionnelles reconnues et aide les actuaires canadiens à s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles.

### Institut canadien des comptables agréés (CPA Canada)

L'association canadienne sans but lucratif de CPA Canada offre de l'information et des conseils à ses membres, aux étudiants et aux marchés financiers. Travaillant en collaboration avec ses organismes provinciaux membres, CPA Canada appuie l'établissement de normes de comptabilité, d'audit et de contrôle de la qualité pour les entreprises, les organismes sans but lucratif et le gouvernement, en plus de concevoir et de présenter des programmes de formation.

### Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs investis sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de négociation ou s'ils sont désignés par la direction sous l'option de la juste valeur. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

### Méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB)

La méthode prescrite pour l'évaluation des passifs des contrats au Canada. La MCAB est une évaluation prospective qui utilise la prime brute complète d'une police, l'estimation des charges et des obligations au titre de la police, les hypothèses courantes relatives aux résultats attendus, plus une marge pour les écarts défavorables, ainsi que des vérifications de scénarios pour évaluer le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

## GLOSSAIRE DES TERMES (non audité)

Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)

Le ratio du capital disponible d'un assureur vie par rapport à son capital requis, chacun étant calculé en vertu des lignes directrices publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Normes comptables adoptées au Canada le 1<sup>er</sup> janvier 2011 en remplacement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Police avec participation

Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux bénéfices qui découlent de la comptabilité des participations. Le montant et le moment du versement des participations est à la discrétion de la société et tient compte du maintien de la solvabilité du compte avec participation.

# POLITIQUE DE GESTION DU COMPTE AVEC PARTICIPATION

Le conseil d'administration de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie a approuvé la politique suivante :

## Politique de gestion du compte avec participation

### Description du compte avec participation et de ses polices

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) maintient un compte pour les polices avec participation (« compte avec participation »), séparément des comptes maintenus pour les autres polices, de la façon prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et ce, en vertu de l'article 456 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par l'Empire Vie qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux bénéfices qui découlent des polices avec participation. La plupart des polices se font créditer des participations sur une base annuelle, alors que d'autres régimes plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale et ce, conformément aux dispositions contractuelles. L'Empire Vie ne maintient pas de comptes auxiliaires, à même le compte avec participation, pour les polices d'assurance vie, d'assurance invalidité et de rentes ni pour d'autres fonds ou pour des blocs d'affaires acquis d'autres sociétés. L'Empire Vie n'a aucun bloc d'affaires de participation fermé établi par suite de la démutualisation d'une société mutuelle et de sa transformation en société par actions.

### Politique de placement

Les placements du fonds général dans le compte avec participation sont assujettis aux limites prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices de placement établies par le comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, de la concentration et des critères de qualité pour les placements admissibles. Le risque de taux d'intérêt est géré selon les paramètres établis par le comité des placements et fait l'objet de rapports fréquents de la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Le comité de gestion des actifs et des passifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. Le but est de maximiser le rendement des placements tout en gérant le risque de défaut, ainsi que les risques liés aux liquidités et aux réinvestissements à des niveaux acceptables et mesurables faibles. Dans le compte avec participation, l'Empire Vie a créé trois segments d'actifs afin d'apparier en principe les placements à des types de passifs ou d'excédents spécifiques, qui sont les suivants : protection avec participation, diverses assurances avec participation et excédent des titulaires de polices. L'Empire Vie attribue à chaque segment des actifs spécifiques d'un montant approximatif qui est à peu près équivalent au montant total de ses passifs ou des excédents. Chaque segment est également assujetti aux lignes directrices de segmentation des actifs établies par le comité de gestion des actifs et des passifs et approuvées par le comité des placements.

Le comité des placements reçoit un rapport mensuel sur le rendement et la composition de l'actif du fonds général et sur les opérations de placement par segment d'actifs pour tous les fonds. De plus, au moins une fois par trimestre, la direction et les gestionnaires de placement de la société font rapport au comité des placements et, par son entremise, au conseil d'administration sur le contenu des portefeuilles, la composition de l'actif, l'appariement des positions de la société, le rendement du fonds général et des fonds distincts, ainsi que la conformité avec les lignes directrices de placement. Le conseil d'administration revoit les lignes directrices de placement au moins une fois par année.

### Affectation du revenu de placement

Le revenu de placement est enregistré directement sous chaque segment d'actifs. Une part du revenu de placements est affectée au/du segment de l'avoir et de l'excédent des actionnaires du/au segment des actifs du compte avec participation proportionnellement au déficit ou à l'excédent des fonds par rapport aux actifs de chaque segment.

### Affectation des frais

Les frais généraux sont affectés au compte avec participation selon la méthode des centres de coûts. Les frais associés directement au compte avec participation sont imputés comme tels. Les frais qui découlent ou qui varient en fonction des différentes activités de fonctionnement sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux statistiques propres à chaque centre de coûts. Les frais engagés par les centres de coûts généraux sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux frais directement imputés. Les frais de placement sont affectés mensuellement au compte avec participation, proportionnellement au total des fonds de la société au début de chaque mois. Les taxes sur les primes sont affectées en proportion des primes imposables. Les autres taxes, permis et honoraires sont affectés aux différents secteurs d'activité selon la méthode des centres de coûts.

# POLITIQUE DE GESTION DU COMPTE AVEC PARTICIPATION

## Affectation de l'impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat est affecté au compte avec participation en proportion du bénéfice imposable total de la société. Les actifs et passifs d'impôt différé sont traités de la même façon pour les comptes de participation et sans participation.

## Gestion de l'excédent

La direction de la société gère le niveau de l'excédent du compte avec participation en prenant en considération le maintien de la solvabilité du compte avec participation, de la capacité du compte avec participation à respecter toutes ses obligations contractuelles et la mesure dans laquelle les affaires avec participation existantes financent les nouvelles affaires avec participation.

## Virements au compte des actionnaires

L'Empire Vie a l'intention de virer la totalité du pourcentage permis de bénéfices pouvant être distribués du compte avec participation au compte des actionnaires tel que permis par l'article 461 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). La pratique courante de la société, tant que la valeur totale du compte avec participation demeure inférieure à 250 millions de dollars, est de virer un montant correspondant à 1/9<sup>e</sup> des participations attribuées aux titulaires de polices avec participation du compte avec participation au compte des actionnaires.

## Modifications

Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, modifier la politique de gestion du compte avec participation de temps à autre. Les principaux facteurs qui pourraient l'inciter à modifier la politique sont notamment des changements apportés à la législation, à la réglementation relative aux comptes avec participation, aux normes de pratique actuarielle, aux exigences en matière de capital, à l'imposition et aux pratiques comptables, ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de la société. La société réexaminera également la politique si elle décide de ne plus accepter de nouvelles affaires dans le compte avec participation. Sur une base annuelle, le conseil d'administration prendra en considération l'opinion de l'actuaire désigné sur le maintien de l'équité de cette politique pour les titulaires de polices avec participation.

# POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES PARTICIPATIONS DU COMPTE AVEC PARTICIPATION

Le conseil d'administration de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie a approuvé la politique suivante :

## Politique d'attribution des participations et des bonis pour les polices avec participation

La présente politique d'attribution des participations s'applique à toutes les polices émises dans le compte avec participation de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (« Empire Vie » ou « société ») qui autorisent leurs titulaires à participer aux bénéfices du compte avec participation. Des participations sont créditées à la plupart des polices sur une base annuelle, alors que d'autres contrats plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale conformément aux dispositions contractuelles.

La déclaration des participations est à la discrétion du conseil d'administration. Le montant global des participations et leur attribution aux différentes catégories de polices avec participation sont déclarés sur une base annuelle à la discrétion du conseil d'administration de l'Empire Vie en vertu de l'article 464(1) de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Avant de déclarer le montant global des participations, le conseil d'administration prend en considération les recommandations de l'équipe de direction en ce qui concerne les participations à verser aux titulaires de polices, ainsi que l'opinion de l'actuaire désigné sur la conformité des participations proposées à la présente politique et leur équité pour les titulaires de polices avec participation. L'équipe de direction et l'actuaire désigné doivent respectivement préparer leurs recommandations et leur opinion en respectant les exigences législatives et réglementaires applicables, ainsi que les pratiques actuarielles généralement acceptées, y compris tout changement apporté par le Bureau du surintendant des institutions financières.

## Principaux facteurs qui influent sur le montant global des participations

Le montant global des participations tient compte des résultats de toutes les polices, rentes et protections en cas d'invalidité avec participation, des participations en dépôt, des bonifications d'assurance libérée et d'assurance temporaire avec participation, ainsi que des résultats attribuables à l'excédent du compte avec participation. Le montant global des participations est également déterminé en fonction de différents facteurs comme la solvabilité du compte avec participation, sa capacité à respecter toutes ses obligations contractuelles, la mesure dans laquelle l'excédent du compte avec participation finance les nouvelles affaires, les changements apportés à la législation, la réglementation relative au compte avec participation, l'imposition et la taxation, les pratiques comptables ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de l'Empire Vie.

## Principales sources de bénéfices

Les principales sources de bénéfices prises en considération pour déterminer le montant global des participations sont le revenu de placements, les actifs en défaut, la mortalité, les déchéances, les charges et les impôts. L'équipe de direction de l'Empire Vie passe en revue chaque année les résultats techniques réels du compte avec participation. L'Empire Vie peut ajuster les sources de bénéfices afin d'atténuer les fluctuations des résultats techniques et de prévoir des mesures de transition au cours de périodes de changements majeurs s'étalant tout au plus sur cinq ans. L'Empire Vie utilise une approche temporaire pour les versements au compte de l'excédent attribuable aux titulaires de polices afin que ces versements provenant du produit du compte avec participation soient remis aux titulaires de polices sur l'ensemble de la durée de leurs polices.

Comme elle ne peut connaître ses résultats techniques à l'avance, l'Empire Vie ne peut garantir le montant global et la répartition des participations. Par conséquent, le montant des participations augmentera ou diminuera en fonction des résultats techniques réels.

## Attribution des participations

Les titulaires de polices participent à l'attribution par le biais des barèmes de participation, qui répartissent le montant global des participations parmi les différentes catégories d'actifs. L'Empire Vie établit les catégories de participation des titulaires de polices avec participation selon les hypothèses de tarification utilisées à l'origine pour déterminer les valeurs garanties par les polices. L'Empire Vie utilise différentes approches de tarification et méthodes axées sur des facteurs afin d'établir des barèmes de participation permettant de répartir le montant global des participations parmi les différentes catégories de participation. Le concept de base de cette méthode consiste à attribuer le montant global des participations aux différentes catégories de participation selon une proportion équivalente à la contribution estimée de chaque police au montant global des participations à long terme. L'objectif fondamental de l'attribution des participations est de maintenir une équité raisonnable entre les catégories et les générations de titulaires de polices, en tenant compte des facteurs et des limites pratiques. Les barèmes de participation peuvent également être ajustés afin de refléter certains comportements particuliers des titulaires de polices qui se reflèteraient dans les résultats techniques tels que les déchéances ou les avances versées sur les polices à des taux garantis. Pour certains blocs de polices, le barème de participation des titulaires peut être déterminé au moyen de méthodes conçues pour établir approximativement la contribution de chaque police au bénéfice de ces blocs. Aucune participation de résiliation n'est payable pour toute police avec participation émise par l'Empire Vie.

# POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES PARTICIPATIONS DU COMPTE AVEC PARTICIPATION

## Modifications

Le conseil d'administration de l'Empire Vie peut, à sa discrétion, modifier la politique d'attribution des participations de temps à autre. Les principaux facteurs qui pourraient l'inciter à modifier la politique sont notamment des changements apportés à la législation, à la réglementation des comptes avec participation, aux normes de pratique actuarielle, aux exigences de capital, à l'imposition et à la taxation et aux pratiques comptables, ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de l'Empire Vie. L'Empire Vie réexaminera également la politique si elle décide de ne plus accepter de nouvelles affaires dans le compte avec participation. Sur une base annuelle, le conseil d'administration prendra en considération l'opinion de l'actuaire désigné sur le maintien de l'équité de la présente politique pour les titulaires de polices avec participation.

# GOVERNANCE D'ENTREPRISE À L'ÉGARD DE LA GESTION DU RISQUE

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la « société ») est une société par actions qui compte des actionnaires et des titulaires de polices avec participation. La société détient aussi une filiale, la société de fonds communs de placement Placements Empire Vie Inc.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (la « loi »), chaque titulaire d'une ou de plusieurs polices avec participation a droit à un vote au moment de l'élection des administrateurs pour le compte des titulaires de polices, et chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action qu'il détient au moment de l'élection des administrateurs pour le compte des actionnaires. Au moins un tiers des administrateurs sont élus pour le compte des titulaires de polices, et le reste l'est pour le compte des actionnaires. La société est régie par la loi précitée, qui prévoit des dispositions concernant la gouvernance d'entreprise. Le système de gouvernance de la société est appuyé par des audits internes, des normes de conformité, des audits externes menés par un cabinet indépendant de comptables agréés et l'examen effectué par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada.

La direction est chargée de repérer les risques et d'en déterminer les incidences sur la société. Elle doit également mettre en place des politiques, des procédures et des contrôles appropriés pour atténuer ces risques. La société a un comité interne de gestion du risque, qui rend compte de ses activités au conseil d'administration. La fonction d'audit interne est chargée d'évaluer la pertinence des systèmes de contrôle interne et l'adhésion à ces systèmes. Elle présente périodiquement le résultat de ses examens à la direction et au comité d'audit issu du conseil d'administration.

Le conseil d'administration et ses comités supervisent la direction dans l'exécution de ses fonctions. La haute direction de la société fait rapport périodiquement au conseil d'administration sur les politiques et procédures de gestion du risque.

Le conseil d'administration dispose de pleins pouvoirs. Il a pour mandat de superviser la conduite des affaires et des activités de la société, notamment de surveiller la gestion du risque de la société. Le conseil exerce ses responsabilités directement et par l'intermédiaire de comités issus du conseil et de la direction. Le conseil d'administration s'est réuni neuf fois en 2013 et devrait tenir sept réunions en 2014.

Parmi les fonctions de gestion du risque faisant l'objet d'une supervision par le conseil, mentionnons la fluctuation des cours, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de change, le risque de réassurance, le risque de liquidité et d'autres risques associés aux passifs des contrats (incluant le risque de mortalité, le risque lié aux rendements de placement, le risque de déchéance, le risque lié aux charges, le risque de morbidité et les risques associés aux garanties des polices de fonds distincts), de même que le risque réglementaire et le risque opérationnel (incluant le risque lié à la conception des produits et à l'établissement des prix et le risque lié à l'appréciation des risques et aux règlements). Les principales responsabilités en matière de supervision de certains de ces risques sont déléguées à quatre comités permanents issus du conseil, dont les rôles et les responsabilités sont explicitement définis. Les responsabilités qui ne sont pas déléguées à un comité permanent demeurent au conseil. Voici un bref résumé des principales responsabilités des quatre comités.

Le comité d'audit assume une responsabilité prévue par la loi, soit celle de superviser, au nom du conseil, la présentation de l'information financière, les systèmes d'information financière et de comptabilité et les contrôles internes de la société. Le comité supervise également le travail lié au test de tension et à la gestion des capitaux.

Le comité des placements assiste le conseil dans le contrôle des politiques, des normes et des procédures en matière de placements et de prêts, ainsi que dans le contrôle des activités et des portefeuilles de placement de la société. Certaines des activités du comité des placements sont prévues dans les lignes directrices relatives aux placements de la société, qui reflètent les exigences de la loi. Le comité surveille également les activités comprises dans le mandat du comité de l'appariement de l'actif et du passif.

Le comité des ressources humaines est chargé de l'examen et du contrôle des pratiques en matière de ressources humaines de la société, notamment de la rémunération, de la dotation ainsi que des régimes de retraite et d'assurance collective des membres du personnel et de la direction.

Le comité d'étude sur les règles de conduite est responsable du suivi des procédures mises en place pour repérer les opérations importantes entre parties liées, conformément à la loi. Le comité surveille également certaines politiques internes, notamment les procédures relatives aux conflits d'intérêts, à la confidentialité de l'information et à l'impartialité.

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## Siège social

259, rue King Est  
Kingston, Ontario  
Canada K7L 3A8  
1 877 548-1881  
info@empire.ca  
www.empire.ca

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie est membre d'Assuris, l'organisme qui protège les titulaires de polices d'assurance canadiens de la perte de leurs garanties à la suite d'un échec financier ou de l'insolvabilité d'une société membre de cet organisme.

Nous invitons les titulaires de polices actuels et éventuels qui souhaitent en savoir plus sur Assuris et la protection offerte à visiter le site [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca) ou à téléphoner au Centre d'information Assuris en composant le 1 866 878-1225.

## BUREAUX DES VENTES DES MARCHÉS INDIVIDUELS

### OUEST DU CANADA

#### Vancouver

N302-5811 Cooney Road, North Tower  
Richmond (Colombie-Britannique) V6X 3M1  
604 232-5557  
1 888 627-3591

#### Calgary

100-1401, 1st Street S.E.  
Calgary (Alberta) T2G 2J3  
403 269-1000  
1 800 656-2878

#### Saskatoon

285-2366 Ave. C. North  
Saskatoon (Saskatchewan) S7L 5X5  
306 934-3899  
1 800 667-7775

#### Winnipeg

200-5 Donald Street  
Winnipeg (Manitoba) R3L 2T4  
204 452-9138  
1 866 204-1001

### ONTARIO

#### Burlington

601-5500 North Service Road  
Burlington (Ontario) L7L 6W6  
905 335-6558  
1 888 548-4729

#### Toronto

500-2550 Victoria Park Avenue  
Toronto (Ontario) M2J 5A9  
416 494-0900  
1 888 548-4729

### QUÉBEC

#### Montréal

600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1600  
Montréal (Québec) H3A 3J2  
514 842-9151  
1 800 371-9151

#### Québec

1220, boul. Lebourgneuf, bureau 100  
Québec (Québec) G2K 2G4  
418 628-1220  
1 888 816-1220

## BUREAUX DES VENTES D'ASSURANCE COLLECTIVE

### OUEST DU CANADA

#### Vancouver

N302-5811 Cooney Road, North Tower  
Richmond (Colombie-Britannique) V6X 3M1  
604 232-5558  
1 800 547-0628

#### Calgary

100-1401 1st Street S.E.  
Calgary (Alberta) T2G 2J3  
403 262-6386  
1 888 263-6386

#### Edmonton

1980-10020 101 A Avenue  
Edmonton (Alberta) T5J 3G2  
780 482-4241  
1 866 990-9925

### ONTARIO

#### Burlington

601-5500 North Service Road  
Burlington (Ontario) L7L 6W6  
905 335-6558  
1 800 663-9984

#### Toronto

500-2550 Victoria Park Avenue  
Toronto (Ontario) M2J 5A9  
416 494-6834  
1 800 361-7980

### QUÉBEC

#### Montréal

600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1600A  
Montréal (Québec) H3A 3J2  
514 842-0003  
1 800 561-3738

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## ADMINISTRATEURS POUR LE COMPTE DES ACTIONNAIRES

**James F. Billett**<sup>1,3,4</sup>  
Président  
J.F. Billett Holdings Ltd.

**Andrew S. Birrell**, B.Bus.Sc (Hons)<sup>5</sup>  
Chef des finances  
Guardian Financial Services

**Edward M. Iacobucci**<sup>1,4</sup>  
Professeur de droit  
Université de Toronto

**Duncan N.R. Jackman**<sup>1,2,3,4,5</sup>  
Président du conseil d'administration  
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

**Deanna Rosenswig**, B.Com., M.B.A.<sup>1,3</sup>  
Administratrice

**Clive P. Rowe**<sup>2</sup>  
Associé  
Oskie Capital

**Stephen J.R. Smith**<sup>2,3,5</sup>  
Président du conseil d'administration  
et président  
First National Financial LP

**Mark M. Taylor**<sup>2</sup>  
Vice-président directeur et chef des  
finances  
E-L Financial Corporation Limited

**Paul R. Weiss**, F.C.P.A., F.C.A.<sup>1,4</sup>  
Administrateur

**Jonathan J. Yates**<sup>5</sup>  
Chef de la direction

## ADMINISTRATEURS POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES

**Mark J. Fuller**, LL.B.<sup>2,3,4</sup>  
Président et chef de la direction  
Commission du Régime de retraite de l'Ontario

**Leslie C. Herr**<sup>2,5</sup>  
Président et chef de la direction  
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

**Harold W. Hillier**<sup>2,5</sup>  
Administrateur

**Richard E. Rooney**, F.C.A., C.F.A.<sup>2,3</sup>  
Président  
Burgundy Asset Management

**Douglas C. Townsend**, F.C.I.A.<sup>1,3,5</sup>  
Président  
Townsend Actuarial Consulting Ltd.

<sup>1</sup> Membre du comité d'audit

<sup>2</sup> Membre du comité des placements

<sup>3</sup> Membre du comité des ressources humaines

<sup>4</sup> Membre du comité d'étude sur les règles de  
conduite

<sup>5</sup> Membre du comité spécial sur les capitaux

## PRÉSIDENT HONORAIRE

**L'Honorable Henry N.R. Jackman**, O.C.,  
O.Ont., LL.D., C.D.  
Président honoraire  
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

## ADMINISTRATEUR HONORAIRE

**Le Très Honorable John N. Turner**, P.C.,  
C.C., Q.C.  
Associé  
Miller Thomson LLP

# HAUTE DIRECTION

**Leslie C. Herr**

Président et chef de la direction

**Drew Wallace**

Vice-président directeur, Marchés individuels

**Anne E. Butler, LL.B.**

Vice-présidente principale, chef du contentieux et secrétaire générale

**Richard Cleaver**

Vice-président principal et chef des technologies

**J. Edward Gibson, F.S.A., F.C.I.A.**

Vice-président principal, Stratégie et actuaire en chef

**Timo J. Hytonen, M.B.A., C.H.R.P., F.C.I.P., C.R.M., C.Dir.**

Vice-président principal, Ressources humaines et Initiatives d'entreprise

**Sean E. Kilburn**

Vice-président principal, Assurance vie

**Gary J. McCabe, C.P.A., C.A.**

Vice-président principal et chef des finances

**Gaelen Morphet, C.F.A.**

Vice-présidente principale et chef des placements

**Steve S. Pong, B.A.Sc.**

Vice-président principal, Solutions d'assurance collective

## RAPPORT ANNUEL 2013 DE L'EMPIRE VIE

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) offre des produits individuels et collectifs concurrentiels d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite afin de vous aider à bâtir votre patrimoine et à protéger votre sécurité financière.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada<sup>1</sup> et jouit de la cote A (Excellent) attribuée par la firme A.M. Best<sup>2</sup>. Notre vision est d'être reconnue pour notre approche simplifiée en affaires et notre touche personnalisée.

<sup>1</sup> Source : *The Globe and Mail Report on Business Magazine*, juillet 2013, selon le revenu

<sup>2</sup> Au 28 juin 2013

<sup>MD</sup> Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.